CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM ASSEMBLÉE DU 8 JANVIER 2019

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 8 janvier 2019 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Philippe Dunn Réjean Racine, Stéphanie Martin-Gauthier et Mireille Guay et sous la présidence du maire, Monsieur Steven Neil.

La conseillère, Madame Gisèle Thériault, est absente.

Assiste également à la réunion : Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

#### ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Approbation des procès-verbaux de l'assemblée du 4 décembre et des assemblées extraordinaires du 17 décembre 2018
- 3. Approbation des comptes et transferts
- 4. Rapport des dépenses autorisées
- 5. Correspondance
- 6. Administration
  - 6.1 Adoption Règlement 2018-17 modifiant le règlement 2017-18 concernant le traitement des élus
  - 6.2 Engagement Dépenses incompressibles 2019
  - 6.3 Pacte Brome Missisquoi Demande Conception et planification Développement domiciliaire des terrains municipaux
  - 6.4 Pacte Brome Missisquoi Demande Événement « Land art » Brigham 2019
  - 6.5 Pacte Brome Missisquoi Demande Dossier CPTAQ zone industrielle Honoraires juridiques
  - 6.6 Inspecteur municipal
  - 6.7 Persévérance scolaire
  - 6.8 Dépôt Registre public des déclarations des membres du conseil
  - 6.9 Dépôt Rapport annuel relatif au règlement 2018-02 sur la gestion contractuelle
  - 6.10 Parc industriel Mandat services juridiques Demande d'exclusion de la zone agricole à des fins industrielles sur le territoire de la municipalité de Brigham
  - 6.11 Parc industriel Mandat Honoraires professionnels dossier CPTAO
  - 6.12 Adoption Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes
- 7. Urbanisme
- 8. Voirie
  - 8.1 Disposition de matériaux
- 9. Eaux usées et eau potable
- 10. Environnement
- 11. Sécurité publique
  - 11.1 Sécurité civile Demande d'aide financière Volet 1
  - 11.2 Barrage Demande de soutien financier
- 12. Loisirs et culture
  - 12.1 Appui Comité des loisirs Demande Programme Emplois d'été Canada (ÉÉC) 2019

- 13. Varia Info
- 14. Période de questions
- 15. Levée de l'assemblée

## 2019-001 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en retirant le point 6.1 du projet et en gardant le varia ouvert.

# 2019-002 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE DU 4 DÉCEMBRE ET DES ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES DU 17 DÉCEMBRE 2018

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux de l'assemblée du 4 décembre 2018 et des assemblées extraordinaires du 17 décembre 2018.

#### 2019-003 ADMINISTRATION APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 226 658.93\$ et d'autoriser la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

<u>Fournisseurs</u>	<u>Description</u>	Montant
Bell Mobilité cellulaires	Facture mensuelle pour le service de cellulaire	317.54
Hydro-Québec	Factures mensuelles pour consommation d'électricité	154.30
Vidéotron	Facture mensuelle pour service téléphonique et Internet	255.69
Michel Parnia	Services professionnels et frais de déplacement pour le mois de décembre	300.36
Plomberie Goyer inc.	Fourniture et installation d'une tuyauterie en PVC et raccordement d'une soupape de sûreté	2 731.37
N. Bernard inc.	Essence pour véhicules municipaux	281.59
Buropro Citation	Livres pour la bibliothèque municipale	437.00
Alpha serrurier	Fourniture et installation d'un cylindre pour porte d'accès au traitement d'eau	218.40
Rochon experts-conseils inc.	Services professionnels pour visite d'acceptation des travaux électriques	919.80
Filgo Énergie	Fourniture de mazout #2 pour la fournaise de l'Hôtel de Ville	1 540.61
Éditions Yvon Blais	Abonnements - Loi sur l'aménagement urbanisme annoté maj #43 et Mesures disciplinaires maj #3	593.09
OBV Yamaska	Adhésion 2019, résol. 2018-347	50.00
Combeq	Adhésion annuelle pour l'inspectrice municipale	431.16
Comaq	Adhésions annuelles pour le DG et DGA	1 195.74
Québec municipal	Adhésion annuelle - Service internet 2019-2020	328.37
Services Matrec inc. Div. Estrie	Service de collecte des matières résiduelles et recyclables pour le mois de décembre	13 174.22
Emco corporation	Fourniture et livraison d'une palette d'asphalte froide en sacs	449.04
Wolters Kluwer Québec Ltée	Abonnement - Act. juridique municipale, Code des munic. et TPS & TVQ vers une gestion efficace	2 534.01
PG Solutions	Renouvellement de contrats d'entretien et soutien des applications	17 619.93

Techno-contrôle 2000 inc.	Service de connexion réseau pour le système d'eau	301.81
Pierre Lefebvre	Remboursement de frais pour l'achat d'un agenda hebdomadaire	39.04
Petite-caisse	Renflouement des dépenses de petite-caisse	32.85
Girafe conseils	Frais mensuels exchange cloud pour le mois de décembre	120.44
Enviro Transpex	2ème versement - contrat de déneigement et déglaçage des routes et trottoirs	46 440.99
Les Éditions Wilson Lafleur inc.	Abonnement - Code civil du Québec	172.20
Gradian experts-conseils	Services professionnels pour plan d'intervention au barrage du Moulin	12 992.18
Les Publications municipales	Service de conception, infographie et impression du bulletin municipal	2 797.88
Pompex inc.	Fourniture de pompes pour la réfection du poste de pompage Lacroix	31 843.48
Tetra Tech QI inc.	Honoraires pour plans et devis - réfection poste Lacroix	2 299.51
Coop du Pays des Vergers	Service d'entretien ménager pour l'Hôtel de Ville et la bibliothèque municipale	1 035.60
Ville de Cowansville	Entente loisir - inscriptions de l'automne 2018	13 164.57
Alarma ton sácuritá	Fourniture et installation d'un clavier et création	520.22
Alarme top sécurité VISA Desjardins	d'une zone spécifique au trait. d'eau Factures mensuelles	532.33
•		1 041.93
Banque Nationale du Canada	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 673.60
Banque de Montréal	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 362.48
Banque Royale du Canada	Contribution mensuelle au REER de l'employé	99.00
Banque Royale du Canada	Contribution mensuelle au REER de l'employé	442.58
Caisse de Granby Haute-Yamaska	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 347.94
Fonds de solidarité FTQ	Contribution mensuelle au REER de l'employé	3 651.26
SCFP	Remise mensuelle des cotisations syndicales	121.16
Revenu Canada	Remise mensuelle des déductions à la source fédérales	4 552.01
Revenu Québec	Remise mensuelle des déductions à la source provinciales	9 901.92
La Capitale ass. et gestion du patrimoine	Assurances collectives pour le mois de janvier	1 819.68
	2ème versement- contrat d'entretien de la patinoire,	4.700.00
Patrick Ewing	résol. 2018-281  2ème versement - contrat de déneigement saison	1 533.00
Mini excavation Éric Bonin inc.	2018-2019	1 379.70
Groupe CT	Frais de copies pour photocopieur Canon	176.95
Groupe Environnex	Service d'analyse de l'eau pour le projet de trait. d'eau potable Hôtel de Ville	534.29
Ultima, assurance et gestion de risque	Prime d'assurance pour les installations de traitement d'eau potable	499.00
Ville de Bromont	Service en commun 2018 ainsi qu'une part pour acquis, de terrain	2 336.17
Formiciel inc.	Enveloppes et formulaires administratifs	1 050.64
1 Offinicies file.	Contrat de service pour le suivi de l'eau potable et	1 030.04
SIMO Management inc.	eaux usées pour le mois de décembre  Service d'élimination des déchets pour le mois de	1 975.67
R.I.G.M.R.B.M.	décembre Factures mensuelles pour le service téléphonique	2 949.59
Bell Canada	de H-V et CLB Service annuel banque de données M800 et	138.94
Mission Communications, LLC	télémétrie	1 586.34
La Voix de L'Est	Renouvellement de l'abonnement au quotidien	285.42
Sous-total des déboursés		195 764.37 \$
	Autres déboursés pour approbation:	
	Salaires employés et traitement des élus pour le mois de décembre  Frais mensuels pour le terminal Interac Desjardins	30 732.06
	pour le mois de janvier	32.50
Service aux entreprises Desjardins	Frais fixes mensuels	130.00
Total des déboursés		226 658.93 \$

# 2019-004 RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un rapport des dépenses autorisées.

2019-005 CORRESPONDANCE Aucun dossier.

# 2019-006 ADMINISTRATION ENGAGEMENT - DÉPENSES INCOMPRESSIBLES - 2019

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement de préautoriser le paiement des dépenses contractuelles incompressibles suivantes :

ENGAGEMENTS DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES - ANNÉE 2019		
Fournisseurs	Dépenses prévues	
Quote-part Cour municipale - Ville de Cowansville	1 800	\$
Enviro Transpex inc: contrat de déneigement des chemins et trottoirs	254 500	
Mini excavation Éric Bonin inc : contrat de déneigement	6 500	
Beauregard fosses septiques Ltée	79 500	
Patrick Ewing - contrat pour l'entretien de la patinoire Simo Management Inc. : contrat égouts sanitaires incluant le service d'analyse	4 200	
de l'eau Simo Management Inc. : contrat eau potable et jeux d'eau incluant le service d'analyse de l'eau	21 350 14 050	
Matrec Inc. : contrat collecte des matières résiduelles	96 300	
Matrec Inc. : contrat collecte des matières organiques	45 600	
Conseil : salaires et allocations	57 450	
Employés : salaires et avantages sociaux	494 350	
La Capitale, assurance collective	19 500	
Groupe Ultima - MMQ Ass. Générale	30 380	
Bell Canada: téléphone - Loisirs	840	
Bell Mobilité : cellulaires	4 100	
Vidéotron : téléphonie et service d'Internet haute vitesse	3 000	
Hydro-Québec : électricité	51 450	
Quotes-parts - MRC Brome-Missisquoi	146 061	
PG Solutions: contrat d'entretien et service de soutien des applications	16 100	
CT copieur : contrat d'entretien copieur	3 000	
PitneyBowes/PitneyWorks: timbres et location de timbreuse	6 000	
Coopérative Pays des vergers : entretien ménager - Hôtel de ville et biblio.	15 200	
Les Pétroles Dupont : huile à chauffage - Hôtel de Ville	10 000	
Ville de Lévis : service d'urgence 9-1-1	10 000	
Ministère de la Sécurité Publique : Sûreté du Québec	220 000	
Ville de Bromont : service d'incendie	215 000	
Ville de Cowansville : entente loisirs	30 000	
Ville de Farnham: entente loisirs	7 500	
Société Assur. Auto. Québec : immatriculations	715	
Québec municipal - Service internet 2019	300	

R.I.G.M.R.B.M. : service d'élimination des déchets et plateforme de compostage	39 785	
C.R.S.B.P.: tarification annuelle pour la bibliothèque	14 000	
C.R.S.B.P. : service informatique pour la bibliothèque	2 600	
Total prévu	1 922 691	Ф

et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit, sur réception des factures.

# 2019-007 ADMINISTRATION PACTE BROME MISSISQUOI – DEMANDE – CONCEPTION ET PLANIFICATION – DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DES TERRAINS MUNICIPAUX

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- de présenter le projet de conception et planification du développement des terrains municipaux entre la rue des Érables, l'Hôtel de Ville et la rivière Yamaska dans le cadre du pacte Brome-Missisquoi au montant total de 10 000\$;
- que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et financer cette dépense à même le fonds général;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tout document à cet effet.

# 2019-008 ADMINISTRATION PACTE BROME MISSISQUOI – DEMANDE – ÉVÉNEMENT « LAND ART » BRIGHAM 2019

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- de présenter le projet « *L'Événement «Land art» Brigham 2019* dans le cadre du pacte Brome-Missisquoi au montant total de 10 400\$ en collaboration avec le Comité des loisirs de Brigham (1974) inc.;
- que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et financer cette dépense à même le fonds général;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tout document à cet effet.

# 2019-009 ADMINISTRATION PACTE BROME MISSISQUOI – DEMANDE – DOSSIER CPTAQ ZONE INDUSTRIELLE – HONORAIRES JURIDIQUES

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement :

- de présenter le projet « Zone industrielle Relocalisation du site de transbordement de propane - volet assistance juridique et études à son soutien » dans le cadre du pacte Brome-Missisquoi au montant total de 18 000\$;
- que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et financer cette dépense à même le fonds général;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tout document à cet effet.

# 2019-010 ADMINISTRATION INSPECTEUR MUNICIPAL

Il est proposé par Réjean Racine, secondé par Mireille Guay et résolu unanimement de désigner tout inspecteur municipal, notamment Laura Lee, nommé par le conseil suivant la convention collective, comme inspecteur en bâtiment, personne désignée, officier responsable, représentant désigné, fonctionnaire désigné ou autre appellation équivalente telle que défini comme personne responsable de l'application de la législation ou réglementation municipale en vertu de ladite législation et/ou réglementation.

# 2019-011 ADMINISTRATION PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE – CERTIFICATS CADEAUX

**ATTENDU** la semaine de la persévérance scolaire est du 11 au 15 février 2019;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal désirent souligner cet évènement;

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, secondé par Réjean Racine et résolu unanimement de remettre un certificat cadeau d'un montant de 50.00\$ à 4 élèves de Brigham de niveau primaire pour souligner leur persévérance scolaire. Les élèves seront choisis par leurs professeurs.

# 2019-012 ADMINISTRATION REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2018

Conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le directeur général dépose un extrait du registre public des déclarations des membres du conseil concernant les avantages qui excèdent le montant de 200 \$ prévu au Code d'éthique et qui ne sont pas de nature purement privée. Ce registre ne contient aucune déclaration.

4349

# 2019-013 ADMINISTRATION DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL RELATIF AU RÈGLEMENT 2018-02 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Le directeur général dépose le rapport annuel relatif au règlement 2018-02 sur la gestion contractuelle.

\_\_\_\_\_

# 2019-014 ADMINISTRATION

# PARC INDUSTRIEL – DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE À DES FINS INDUSTRIELLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Brigham a mandaté la MRC Brome-Missisquoi afin de déposer une demande d'exclusion auprès de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ) en vue d'implanter des usages industriels sur son territoire, usages qu'elle pourra réglementer;

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 2017-393, dans laquelle la municipalité de Brigham appuie la MRC Brome-Missisquoi dans la demande d'exclusion d'une superficie de 23,3 hectares sur son territoire en vue d'implanter des usages industriels;

CONSIDÉRANT la réception de l'avis préliminaire de la CPTAQ;

**CONSIDÉRANT** la demande de rencontre publique fait par la MRC Brome-Missisquoi;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement :

- De mandater Me François Montfils, du cabinet Therrien Couture, s.e.n.c.r.l. afin d'assister la municipalité dans la préparation de l'audience prévue à la CPTAQ dans le cadre de la demande d'exclusion;
- De financer ces dépenses, nettes de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité et toute subvention applicable;
- D'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

# 2019-015 ADMINISTRATION PARC INDUSTRIEL – MANDAT – HONORAIRES PROFESSIONNELS DOSSIER CPTAQ

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

 De mandater le directeur général ou la directrice générale adjointe à débuter les études nécessaires afin de répondre aux questions et interrogations soulevées par la CPTAQ et les intervenants au dossier;

- De financer ces dépenses, nettes de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité et toute subvention applicable;
- D'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

\_\_\_\_\_

# 2019-016 ADMINISTRATION ADOPTION – POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE OU SEXUEL AU TRAVAIL ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES

**ATTENDU** l'adoption de nouvelles dispositions de la *Loi sur les normes du travail*;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de remplacer la *Politique et la procédure pour le dépôt et résolution d'une plainte de harcèlement psychologique* présentement en vigueur suivant la résolution 07-31, pour se conformer aux nouvelles dispositions législatives;

Il est proposé par Réjean Racine, secondé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement :

- **QUE** le préambule fait partie intégrante des présentes
- **D'ADOPTER** la Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes.

2019-017 URBANISME

Aucun dossier.

## 2019-018 VOIRIE DISPOSITION DE MATÉRIAUX

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'autoriser les employés municipaux à procéder à la disposition de divers produits et matériaux désuets tel que recommandé au rapport soumis par madame Laura Lee, inspectrice municipale.

2019-019 EAUX USÉES ET EAU POTABLE

ucun dossier.	
	2019-020 ENVIRONNEMENT
Aucun dossier.	

### 2019-021 SÉCURITÉ PUBLIQUE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 1

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

**ATTENDU QUE** la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par Réjean Racine, secondé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement :

- Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500\$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900\$;
- Que la municipalité autorise le directeur général à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.
- De financer ces dépenses, nettes de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité et toute subvention applicable;

#### 2019-022 SÉCURITÉ PUBLIQUE BARRAGE – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

**ATTENDU** l'avis du Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (ci-après MELCC), direction de la sécurité des barrages;

**ATTENDU** l'adoption de la résolution numéro 2018-233 mandatant des experts-conseils pour identifier les variantes d'aménagement pour la mise aux normes du barrage du Moulin;

**ATTENDU** les conclusions du rapport daté du 19 décembre 2018 relatif aux alternatives d'aménagement soit l'ébrèchement partiel du barrage ou la reconstruction de celui-ci;

**ATTENDU** le coût à court et à moyen terme de ces alternatives qui au total, sur 5-6 ans, pourrait être similaire, soit plus ou moins 1,4 million de dollars avant coût de financement;

**ATTENDU QUE** d'ici la mise aux normes du barrage un plan d'action est proposé afin de répondre aux préoccupations du MELCC;

**ATTENDU** les ressources financières et humaines limitées de la municipalité;

**ATTENDU** le coût exorbitant que représentent les alternatives d'aménagement du barrage;

**ATTENDU QUE** la prise en charge de ces coûts par la municipalité seule limitera sérieusement la marge financière de celle-ci pour remplir ces autres obligations d'intérêt public;

Il est proposé par Réjean Racine, secondé par Mireille Guay et résolu unanimement :

- Que le préambule fait partie intégrante des présentes;
- D'autoriser le directeur général à retenir les expertises et faire les travaux nécessaires à la mise en place d'un plan d'action;
- De faire rapport au conseil sur la mise en place du plan d'action;
- De financer ces dépenses, nettes de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité et toute subvention applicable;
- De mandater les fonctionnaires pour examiner l'ensemble des programmes d'aide financière existant afin de réduire le fardeau financier que pourrait représenter la réalisation des travaux d'aménagement;
- De demander aux différents paliers gouvernementaux les aides financières nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement;
- De transmettre la présente résolution au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, aux députés fédéral et provincial de la circonscription de Brome-Missisquoi ainsi qu'au ministère des Affaires municipales et de l'habitation.

# 2019-023 LOISIRS ET CULTURE APPUI COMITÉ DES LOISIRS – DEMANDE PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA (ÉÉC) 2019

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, secondé par Daniel Meunier et résolu, Madame Mireille Guay votant contre:

- D'appuyer la demande du Comité des Loisirs de Brigham (1974) inc. dans le cadre du Programme Emplois d'été Canada (EÉC) 2019 afin d'obtenir une ressource supplémentaire pour les soutenir dans l'atteinte de leurs objectifs et répondre à ses besoins opérationnels;
- De bonifier l'offre salariale de base par une contribution supplémentaire équivalente à 3\$ de l'heure.
- De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité et toute subvention applicable;

# 2019-024 VARIA – DEMANDE D'INTERVENTION HYDRO QUÉBEC

ATTENDU la demande d'intervention par Hydro Québec;

**ATTENDU** l'importance d'assurer la sécurité de la distribution de l'électricité sur les terrains municipaux;

**ATTENDU QUE** cette intervention permet à la municipalité de mieux répondre à ses obligations en matière de sécurité civile (plan d'urgence);

Il est proposé par Mireille Guay, secondé par Réjean Racine et résolu unanimement de donner suite à la demande d'intervention d'Hydro Québec pour que celle-ci puisse procéder à l'abattage d'arbres nécessaire pour sécuriser le réseau.

# 2019-025 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

#### 2019-026 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 20 h 48.

Steven Neil	Pierre Lefebvre
Maire	Directeur général et secrétaire-trésories

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2019

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 5 février 2019 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Philippe Dunn Réjean Racine, Gisèle Thériault, Stéphanie Martin-Gauthier et Mireille Guay et sous la présidence du maire, Monsieur Steven Neil.

Assiste également à la réunion : Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 8 janvier 2019
- 3. Approbation des comptes et transferts
- 4. Rapport des dépenses autorisées
- 5. Correspondance
- 6. Administration
  - 6.1 Adoption Règlement 2018-17 modifiant le règlement 2017-18 concernant le traitement des élus
  - 6.2 Bâtiment du 129 avenue des Cèdres
  - 6.3 Vente d'immeubles pour non-paiement de taxes 2017
  - 6.4 Horizon pour Elle
  - 6.5 Opposition à la Loi sur l'immatriculation des armes à feu du Québec
  - 6.6 FQM Programme TECQ
- 7. Urbanisme
  - 7.1 Adoption Règlement 2018-16 modifiant le règlement 06-100 Plan d'urbanisme
  - 7.2 Adoption Règlement 2018-13 modifiant le règlement sur le zonage 06-101
- 8. Voirie
- 9. Eaux usées et eau potable
  - 9.1 Paiement Décompte progressif no. 1 Réfection du poste Lacroix
  - 9.2 Paiement Réfection du poste Lacroix Coûts additionnels
- 10. Environnement
  - 10.1 Élimination des bouteilles d'eau
  - 10.2 Recyclage du verre
  - 10.3 Recyclage des plastiques agricoles
- 11. Sécurité publique
  - 11.1 Renouvellement Entente services Croix-Rouge canadienne
- 12. Loisirs et culture
  - 12.1 Remboursement Facture au Comité des loisirs de Brigham
- 13. Varia
- 14. Période de questions
- 15. Levée de l'assemblée

2019-027 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et en gardant le varia ouvert.

4354

# 2019-028 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 8 JANVIER 2019

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de l'assemblée du 8 janvier 2019.

## 2019-029 ADMINISTRATION APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant **193 112.49** \$ et d'autoriser la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

<u>Fournisseurs</u>	<u>Description</u>	Montant
	Facture mensuelle pour le service de	
Bell Mobilité cellulaires	cellulaire	317.54
	Factures mensuelles pour consommation	
Hydro-Québec	d'électricité	8 038.27
	Facture mensuelle pour service	
Vidéotron	téléphonique et Internet	284.72
	Services professionnels et frais de	
Michel Parnia	déplacement pour le mois de janvier	1 416.76
	Frais pour retard de paiement pour	
Pitney Works	fourniture de timbres	20.83
N. Bernard inc.	Essence pour véhicules municipaux	198.00
Buropro Citation	Livres pour la bibliothèque municipale	169.79
	Service ponctuel sur divers chemins et	
Arbeau services	entretien des gouttières	1 006.04
Distribution d'eau R.C.	Service d'approvisionnement d'eau	
inc.	embouteillée	112.00
	Fourniture de mazout #2 pour la fournaise	
Filgo Énergie	de l'Hôtel de Ville	1 659.53
	Abonnements - Droits québécois	
Éditions Yvon Blais	l'environnement	420.00
Services Matrec inc.	Service de collecte des matières	
Div. GFL	résiduelles et recyclables pour le mois de	
Environmental inc.	janvier	13 174.23
	Frais de formation pour DGA le 20 mars	
COMAQ	2019 et Tech. Juridique le 27 mars 2019	1 069.26
	Abonnement - Principes généraux et	
Wolters Kluwer Québec	contentieux et Accès à l'information et	
Ltée	prot. renseignements personnels	2 126.25
Location d'équip. des	Fourniture d'un accessoire d'arrosage pour	
Cantons-de-l'Est inc.	la patinoire	22.77
Bruce Rumsby & sons	Service de camion pour travaux correctifs	
transport inc.	sur chemin Miltimore et rue Decelles	2 106.31
ATLAS papeterie	Papeterie et fournitures de bureau	519.15
• •	Remplacement d'éclairage pour la zone de	
Les installations J.M.C.	traitement de l'eau potable au garage	
Électrique inc.	municipal	2 630.35
	Frais mensuels exchange cloud pour le	
Girafe conseils	mois de janvier	120.44
	3e versement - contrat de déneigement et	
Enviro Transpex	déglaçage des routes et trottoirs	46 440.99
	3e et dernier versement- contrat	
Patrick Ewing	d'entretien de la patinoire, résol. 2018-281	1 533.00
Mini excavation Éric	3e versement - contrat de déneigement saison	
Bonin inc.	2018-2019 et service ponctuel	1 483.18
Réseau biblio de la	Tarification annuelle et frais d'exploitation pour	·
Montérégie	2019	15 592.03
Biovet	Service d'analyse de l'eau potable et eaux usées	263.98
	* *	

I PC	ourniture d'un livre pour la bibliothèque	
	unicipale	25.00
	ervice d'entretien ménager pour l'Hôtel de ille, bibliothèque municipale et CLB	1 103.20
	écompte #1 - contrat de réfection du poste	
	pompage Lacroix	33 693.83
	ervice pour ajustement d'un clavier et du	
	tecteur de mouvement pour zone du trait.	2.50.42
•	eau	260.43
	ourniture de produits de traitement de au potable, réseau Hôtel de Ville	573.84
	ais annuels 2019 pour l'adhésion de	373.04
	nspectrice municipale	81.06
9098-0863 Québec inc. Copie Fr	ais de pliage des comptes de taxes	
	nuelles 2019	68.99
	ourniture cartes cadeaux, semaine de la	200.00
	ersévérance scolaire, résol.2019-011	200.00
	ais de parution pour recrutement -	675.59
	ontribution mensuelle au REER de	073.39
l l	mployé	1 367.16
	ontribution mensuelle au REER de	
	mployé	900.72
	ontribution mensuelle au REER de	
	mployé	82.50
	ontribution mensuelle au REER de	671.50
	mployé ontribution mensuelle au REER de	671.52
y .	mployé	1 131.36
	ontribution mensuelle au REER de	1 131.30
	mployé	1 388.56
Re	emise mensuelle des cotisations	
2000	ndicales	165.74
	emise mensuelle des déductions à la	4 402 20
	urce fédérales emise mensuelle des déductions à la	4 492.28
	urce provinciales	11 654.71
	ppel de service pour pompe en arrêt dans	11 03 11/1
	tang #2	254.25
	rais d'inscription au congrès annuel les 2,3	
	4 mai 2019 pour l'inspectrice municipale	712.85
	onoraires pour plans concept	1 007 00
	aménagement noyau Brigham P 2019 et frais administratifs cour	1 897.09
	unicipale au 31 déc. 2018	1 760.28
	ssurances collectives pour le mois de	1 700.20
	vrier	1 830.54
VISA Desjardins Fa	actures mensuelles - approvisionnement	233.63
	ais de parution pour recrutement –	
Icimédias inc. Ac	djointe administrative	551.88
	emboursement de frais pour entretien	
`	énager	57.49
Sous-total des déboursés		166 559.92 \$
<u>A</u> ı	utres déboursés pour approbation:	
	laires employés et traitement des élus	26.200.20
Sa	, , , , ,	
Sa	our le mois de janvier	26 390.28
Sa po Fr	rais mensuels pour le terminal Interac	
Sa po Fr De		32.29
Sa po Fr Do Service aux entreprises	rais mensuels pour le terminal Interac	

# 2019-030 ADMINISTRATION RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un rapport des dépenses autorisées.

4356

### 2019-031 CORRESPONDANCE

Aucun dossier.

2019-032 ADMINISTRATION ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-18 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS

**ATTENDU** les modifications fiscales apportées par le Gouvernement fédéral;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion a été donné à la séance du 6 novembre 2018 sous les minutes 2018-320;

**ATTENDU QU'UN** projet de règlement a été adopté à la séance du 4 décembre 2018 sous les minutes 2018-349;

ATTENDU QU'UN avis public a été affiché le ou vers le 7 décembre 2018;

**ATTENDU QU'UN** nouvel avis public a été affiché le 10 janvier 2019;

Il est proposé par le maire, Monsieur Steven Neil, secondé par Réjean Racine et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 2018-17 modifiant le règlement numéro 2017-18 concernant le traitement des élus.

Le maire et le directeur général mentionnent l'objet de ce règlement, sa portée et son coût. Tous les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

Des copies de ce règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

### RÈGLEMENT 2018-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-18 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

#### **ARTICLE 1**

Le présent règlement modifie le règlement numéro 2017-18 concernant le traitement des élus municipaux.

#### **ARTICLE 2**

Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

#### **ARTICLE 3**

L'article 4 dans le règlement 2017-18 relatif au traitement des élus municipaux est remplacé et se lit comme suit :

« La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 9 792.46\$ et celle de chaque conseiller est fixée à 3 263.94\$ ».

#### **ARTICLE 4**

L'article 5 du règlement 2017-18 relatif au traitement des élus municipaux est remplacé et se lit comme suit :

« Une rémunération additionnelle est de plus accordée en faveur du ou des postes particuliers ci-après décrits, selon les modalités indiquées :

Maire suppléant : 5549.31\$ par année pour la période pendant laquelle l'élu occupe ce poste; »

#### **ARTICLE 5**

Le présent règlement a effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et la rémunération prévue aux présents articles 3 et 4 est indexée à cette date conformément à l'article 7 du règlement 2017-18.

#### **ARTICLE 6**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Brigham, ce 5 février 2019.

Steven Neil	Pierre Lefebvre
Maire	Directeur général et secrétaire-trésorier

### 2019-033 ADMINISTRATION BÂTIMENT DU 129 AVENUE DES CÈDRES

ATTENDU QUE le conseil a adopté les résolutions 2013-144 et 2013-258;

**ATTENDU QUE** le conseil a adopté la résolution numéro 2018-256 le 4 septembre 2018;

**ATTENDU QU'**un appel de proposition d'achat, de démantèlement et de déménagement du bâtiment a été affiché et publié;

ATTENDU QUE la municipalité n'a reçu aucune proposition;

Il est proposé par Daniel Meunier, secondé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- Que le préambule fait partie intégrante des présentes;
- D'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à procéder à un appel de propositions et aux travaux pour le démantèlement de l'immeuble situé au 129 avenue des Cèdres à Brigham, le réaménagement des lieux et l'abattage d'arbres nécessaire;
- De financer ces dépenses à même le fonds général de la municipalité;

- D'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tout document à cet effet;
- D'autoriser la directrice générale adjointe à faire les inscriptions requises au registre comptable selon la loi.

#### 2019-034 ADMINISTRATION VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

**ATTENDU** l'état des taxes à recevoir pour l'année 2017 et les années antérieures;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement :

- D'approuver l'état des taxes à recevoir et d'entamer la procédure de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes pour les propriétaires qui, au 5 février 2019, n'ont pas payé leurs arrérages de taxes, y compris les intérêts, pour une somme supérieure ou égale à 50.00 \$ visant l'année 2017 et les années antérieures et de laisser aux retardataires jusqu'au 8 mars 2019 pour payer leur dû, sauf pour les dossiers rayés sur cet état;
- De permettre au directeur général ou à la directrice générale adjointe d'enchérir et d'acquérir ces immeubles brighamois pour et au nom de la Municipalité de Brigham pour un montant ne dépassant pas le montant des taxes, en capital, intérêt et frais plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

#### 2019-035 ADMINISTRATION MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

**ATTENDU** que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

**ATTENDU** que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

**ATTENDU** que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

**ATTENDU** que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

**ATTENDU** que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

**ATTENDU** que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale.

Il est proposé par Réjean Racine, secondé par Mireille Guay et résolu unanimement :

- De proclamer la municipalité alliée contre la violence conjugale et appuyer le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale;
- Que cette résolution soit envoyée à la députée de Brome-Missisquoi, Madame Isabelle Charest, récemment nommée ministre de la Condition féminine.

## 2019-036 ADMINISTRATION OPPOSITION À LA LOI SUR L'IMMATRICULATION DES ARMES À FEU DU QUÉBEC

**CONSIDÉRANT** la demande de citoyens aux membres du conseil municipal d'adopter une résolution d'opposition à la *Loi sur l'immatriculation des armes à feu du Québec*;

**CONSIDÉRANT** les résolutions de la Municipalité de St-Armand, de la Municipalité du Canton de Potton et de plusieurs autres à l'effet de s'opposer à la *Loi sur l'immatriculation des armes à feu du Québec*;

**CONSIDÉRANT** que l'ancien gouvernement a, en juin 2016, procédé à la création du registre SIAF (Service d'inscription des armes à feu du Québec) en n'autorisant pas le vote libre de ses députés;

**CONSIDÉRANT** que la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin janvier 2019;

**CONSIDÉRANT** que l'implantation de ce registre (\$17 millions pour la mise en place et \$5 millions annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

**CONSIDÉRANT** qu'en date du 20 décembre 2018, soit un mois avant la date butoir, 82% des armes québécoises (1.6 million) n'étaient toujours pas inscrites au registre;

**CONSIDÉRANT** que le projet SIAF risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu, dont les coûts sont passés à \$2 milliards, vu les faibles résultats obtenus jusqu'à maintenant;

**CONSIDÉRANT** que l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être beaucoup mieux utilisées entre autres en santé mentale, et/ou en services sociaux de soutien aux personnes vulnérables;

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

**QUE** la Municipalité de Brigham invite les autres municipalités québécoises à demander aux députés, à la ministre de la Sécurité publique du Québec et au premier ministre de réviser l'application de la loi sur l'immatriculation des armes à feu et/ou imposer un moratoire sur son application;

**QUE** le conseil municipal exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace;

**QUE** le conseil demande au gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

**QUE** le conseil propose au gouvernement du Québec de mettre en place les programmes nécessaires d'information et d'éducation relatifs aux armes à feu;

**QU**'une copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, à la ministre de la Sécurité publique du Québec, au député provincial, à la MRC Brome-Missisquoi et à toutes ses municipalités.

## 2019-037 ADMINISTRATION FOM – PROGRAMME TECO

**ATTENDU** le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2019-2023;

**ATTENDU** qu'il semble que certains bâtiments et infrastructures pourraient ne pas être inclus dans la catégorie des projets admissibles notamment les Hôtels de Ville, casernes de pompiers, garages municipaux et ouvrages de rétention;

**ATTENDU** que les besoins en matière de bâtiments et infrastructures municipaux sont plus larges que les catégories anticipées d'immeubles admissibles au financement par le programme TECQ;

**ATTENDU** que la Fédération québécoise des municipalités appuie une admissibilité financière plus grande du programme TECQ;

**ATTENDU** que la Municipalité de Brigham pourrait bénéficier d'une approche souple et d'un élargissement de l'admissibilité du financement aux bâtiments municipaux et ouvrages de rétention, plus particulièrement, pour la mise aux normes du barrage situé sur son territoire;

ATTENDU les ressources limitées de la municipalité;

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- D'appuyer les demandes de la Fédération québécoise des municipalités relatives à l'élargissement des paramètres d'application du programme TECO;
- De demander au gouvernement fédéral d'envisager la possibilité d'élargir les paramètres d'application du Programme TECQ aux bâtiments municipaux et aux ouvrages de rétention;
- De transmettre la présente aux députés fédéral et provincial de Brome-Missisquoi.

2019-038 URBANISME

ADOPTION -RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-16 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT 06-100 (PLAN D'URBANISME)
ZONES DE CONTRAINTES
CRÉATION D'UNE ZONE À RISQUE DE DÉBORDEMENTS ET
CRÉATION D'UNE ZONE D'ACCÈS RÉDUIT EN CAS
D'INONDATION

**ATTENDU QUE** la municipalité désire modifier le Plan d'urbanisme 06-100 concernant la création d'une zone à risque de débordement et la création d'une zone d'accès réduit lors des inondations;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion a été donné à la séance du 2 octobre 2018 sous les minutes numéro 2018-289.

**ATTENDU QU'UN** projet de règlement a été adopté à la séance du 2 octobre 2018 sous les minutes numéro 2018-290.

Il est proposé par Daniel Meunier, secondé par Réjean Racine et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 2018-16 modifiant le Plan d'urbanisme 06-100.

Le maire et le directeur général mentionnent l'objet de ce règlement, sa portée, son coût et la modification entre le projet et l'adoption finale de ce règlement.

Tous les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

Des copies de ce règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISOUOI

MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

# RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-16 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 06-100

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

# PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

- 1. Le présent règlement modifie le Plan d'urbanisme 06-100.
- 2. Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

### PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

- 3. Le premier point de l'article 7.7.1.1 au tableau *Enjeux* est modifié et se lit comme suit :
  - « Le territoire est caractérisé par la présence de plusieurs zones à risque de crue, d'une zone de récurrence 100 ans et une zone à risque de débordements (voir les cartes 7-1 à 7-6 et Plan d'urbanisme Carte 8 Feuillet 2 de 2). »
- 4. À l'article 7.7.1.2, le tableau Objectifs et moyens de mise en œuvre, est modifié comme suit :
  - a) par l'ajout d'un quatrième moyen de mise en œuvre pour le premier objectif du tableau et se lit comme suit :

« Identifier les zones d'accès réduit lors des inondations en fonction de l'accessibilité des voies de circulation et en vue de ne pas aggraver la problématique de sécurité publique par le potentiel de développement présent dans ces zones.»

b) par l'ajout d'un objectif et des moyens de mise en œuvre après le deuxième objectif, et se lit comme suit :

« Permettre les constructions appropriées et adaptées dans des zones affectées par des débordements fréquents de cours d'eau, fossé ou milieu humide lorsqu'il y a l'absence d'une zone inondable ou zone à risque de crues.

- Cartographier et identifier les zones à risque de débordements connues
- \* Régir la construction et le remblai pour réduire le risque de sinistre
- Permettre les constructions en réduisant l'impact sur le régime hydrique »
- 5. Le Plan d'urbanisme Carte 8 feuillet 2 de 2, en annexe du présent règlement remplace Plan d'urbanisme Carte 8 feuillet 2 de 2 du Plan d'urbanisme 06-100 pour en faire partie intégrante.

#### PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

- **6.** Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au Plan d'urbanisme 06-100.
- 7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

# ADOPTÉ À BRIGHAM, CE 5 FÉVRIER 2019.

C. N. 1	D: I C1
Steven Neil	Pierre Lefebvre
Maire	Directeur général et secrétaire-trésories

# 2019-039 URBANISME ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 06-101

**ATTENDU** le projet de règlement no. 2018-16 modifiant le Plan d'urbanisme 06-100;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion a été donné à la séance du 7 août 2018 sous les minutes numéro 2018-238;

**ATTENDU QU'UN** projet de règlement a été adopté à la séance du 2 octobre 2018 sous les minutes 2018-291;

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 2018-13 modifiant le règlement sur le zonage numéro 06-101.

Le maire et le directeur général mentionnent l'objet de ce règlement, sa portée, son coût et la modification entre le projet et l'adoption finale de ce règlement.

Tous les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

Des copies de ce règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

\_\_\_\_\_

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

# RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 06-101

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

# PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

- 1. Le présent règlement modifie le règlement sur le zonage numéro 06-101.
- 2. Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

# PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

3. Au chapitre 18, l'article 191.1 est ajouté, suite à l'article 191 et se lit comme suit :

# « 191.1 DISPOSITIONS RELATIVES AUX ZONES À RISQUE DE DÉBORDEMENTS

Pour des fins de l'application du présent article, la cote des eaux de débordement est établie à une élévation de 100,95 mètres.

Dans une zone à risque de débordements identifiée à l'Annexe B, les dispositions suivantes s'appliquent :

- 1) les travaux de remblai autres que ceux requis pour l'immunisation des constructions autorisées par le présent article sont interdits;
- 2) toute construction doit être immunisée en respectant les règles d'immunisation suivantes, en les adaptant au contexte de l'infrastructure visée :
  - a) aucune ouverture (fenêtre, soupirail, porte d'accès, garage, etc.) ne peut être sous la cote des eaux de débordement;
  - b) aucun plancher de rez-de-chaussée ne peut être atteint par les eaux de débordement;
  - c) les drains d'évacuation sont munis de clapets de retenue ;
  - d) pour toute structure ou partie de structure sise sous le niveau des eaux de débordement, une étude soit produite démontrant la capacité des structures à résister à cette crue, en y intégrant les calculs relatifs à :
    - i) l'imperméabilisation;
    - ii) la stabilité des structures ;
    - iii) l'armature nécessaire;
    - iv) la capacité de pompage pour évacuer les eaux d'infiltration ; et
    - v) la résistance du béton à la compression et à la tension.
  - e) Le remblayage du terrain doit se limiter à une protection immédiate autour de la construction ou de l'ouvrage visé et non être étendu à l'ensemble du terrain sur lequel il est prévu. La pente moyenne, du sommet du remblai adjacent à la construction ou à l'ouvrage protégé, jusqu'à son pied, ne devrait pas être inférieure à 33 1/3 % (rapport 1 vertical : 3 horizontal).

4. Au chapitre 18, l'article 191.2 est ajouté, suite à l'article 191 et lit comme suit :

# « 191.2 DISPOSITIONS RELATIVES AUX ZONES D'ACCÈS RÉDUIT EN CAS D'INONDATION »

Dans les zones d'accès réduit en cas d'inondation identifiées à l'Annexe B, les dispositions particulières suivantes s'appliquent malgré les autres dispositions du règlement :

- 1) Aucune résidence ne peut être construite;
- 2) Aucun bâtiment existant ne peut être transformé en résidence.
- **5.** À l'annexe A, Terminologie, ajouter la définition de « Zone à risque de débordements » comme suit :
  - « Zone identifiée à l'Annexe B du présent règlement comportant des risques de débordement d'un cours d'eau, d'un fossé ou d'un milieu humide pouvant causer des risques pour des bâtiments, des biens ou des personnes, basé sur l'observation directe de la Municipalité de Brigham. »
- **6.** À l'annexe A, Terminologie, ajouter la définition de « Zone d'accès réduit lors des inondations » comme suit :
  - « Zone enclavée lors des inondations identifiée à l'Annexe B du présent règlement. La présence du littoral de la rivière Yamaska empêche l'accès aux terrains lors des inondations. Cet enclavement peut représenter un risque de sécurité publique et un risque ou une contrainte pour les services d'urgences. »
- 7. L'annexe B, Plan de zonage feuillet 2 de 20, en annexe du présent règlement remplace l'annexe B, Plan de zonage feuillet 2 de 20 du Règlement sur le zonage numéro 06-101.

#### **PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES**

- **8.** Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au Règlement sur le zonage numéro 06-101.
- 9. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

# ADOPTÉ À BRIGHAM, CE 5 FÉVRIER 2019.

Steven Neil	Pierre Lefebvre
Maire	Directeur général et secrétaire-trésorier
	<del></del>
	2019-040
	VOIRIE
Aucun dossier.	

# 2019-041

# EAUX USÉES ET EAU POTABLE PAIEMENT – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 1 RÉFECTION DU POSTE LACROIX

**ATTENDU QUE** l'appel d'offres 2018-10 – Réfection du poste de pompage Lacroix;

**CONSIDÉRANT** la demande de paiement du décompte progressif numéro 1 par l'entreprise T.G.C. inc. pour la réfection du poste de pompage Lacroix;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de l'ingénieur responsable de la surveillance desdits travaux de procéder au paiement du décompte no. 1 daté du 20 décembre 2018:

Il est proposé par Réjean Racine, secondé par Mireille Guay et résolu unanimement :

- De procéder au paiement du décompte numéro 1 au montant de 33 693.83\$ (taxes incluses) à l'entreprise T.G.C. inc.;
- De financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité et toute subvention applicable notamment les sommes prévues à la programmation TECQ 2014-2018 révisée et acceptée;
- D'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

\_\_\_\_\_

# 2019-042 EAUX USÉES ET EAU POTABLE PAIEMENT – RÉFECTION DU POSTE LACROIX COÛTS ADDITIONNELS

**ATTENDU QUE** l'appel d'offres 2018-10 relatif à la réfection du poste Lacroix fait défaut de prévoir l'espace nécessaire pour l'installation, la descente et la remontée adéquate des pompes suggérées;

**ATTENDU** l'exiguïté du lieu et plus particulièrement l'espace accessible à une utilisation optimale des pompes suggérées;

ATTENDU les travaux déjà engagés;

**ATTENDU QUE** les travaux peuvent difficilement être complétés sans les travaux supplémentaires suggérés;

**ATTENDU QUE** s'il y a faute celle-ci ne peut-être imputable aux entrepreneurs;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- D'autoriser, sans admission de responsabilité :
  - 1. Les travaux supplémentaires suggérés et décrits dans l'offre de service de TGC, mémo #2, au montant de 11 660.00\$ (plus taxes);
  - **2.** De payer, sous toutes réserves, les travaux et la mobilisation de maind'œuvre et d'équipements déjà entrepris et décrits aux factures de TGC au montant de 3 505.88\$ et 3 850.60\$ (mémo #1) le tout plus taxes.

- De financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité et toute subvention applicable notamment les sommes prévues à la programmation TECQ 2014-2018 révisée et acceptée;
- D'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

# 2019-043 ENVIRONNEMENT ÉLIMINATION DES BOUTEILLES D'EAU

**ATTENDU QUE** la municipalité considère que des gestes concrets relatifs au développement durable doivent être favorisés;

**ATTENDU QUE** la municipalité veut réduire dans la mesure du possible son empreinte écologique entre autres en favorisant des habitudes de consommation qui diminuent notre production de déchets;

**ATTENDU QUE** dans cet objectif, la municipalité considère qu'il y a lieu de réduire, sinon cesser l'utilisation d'eau embouteillée de petit format dans les immeubles municipaux et/ou sur les aires à caractère public de la municipalité;

**ATTENDU QUE** la municipalité mettra en opération, en 2019, une nouvelle centrale de traitement de l'eau potable;

**ATTENDU QU'**il y a donc lieu d'installer une ou des fontaines d'eau dans le parc Gilles-Daigneault avec possibilité de remplissage de gourdes le tout accessible à toute la communauté.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement :

- D'autoriser le directeur général à procéder aux études techniques et financières, mandater, le cas échéant, les expertises et procéder à retenir les services des fournisseurs et entrepreneurs nécessaires à l'installation d'un ou des fontaines d'eau avec possibilité de remplissage au parc Gilles-Daigneault, en 2019;
- De financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité et/ou toute subvention applicable;
- D'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

# 2019-044 ENVIRONNEMENT RECYCLAGE DU VERRE

**ATTENDU** que seulement 14% du verre récupéré est recyclé, le reste aboutissant au dépotoir;

**ATTENDU** la piètre qualité de ce verre récupéré dû à sa contamination lors de la collecte, du transport et du tri des matières recyclables;

**ATTENDU** que si la qualité du verre récupéré était meilleure, 100% du verre récupéré pourrait être conditionné et recyclé;

**ATTENDU** que les capacités de récupération industrielles excèdent grandement le volume de verre récupéré de bonne qualité au Québec obligeant les entreprises et fabricants de verre à importer du verre recyclé;

**ATTENDU** la nécessité d'augmenter la récupération du verre pour assurer la viabilité opérationnelle et financière d'un cycle complet de récupération;

**ATTENDU** que des ressources industrielles sont à proximité réduisant d'autant l'empreinte carbone générée par le transport;

**ATTENDU** que certaines municipalités, dont Saint-Denis-de-Brompton, ont démontré la viabilité locale de la récupération du verre;

ATTENDU le rôle mobilisateur que peut jouer la Municipalité de Brigham;

**ATTENDU** que les villes de Bromont et de Farnham ont également manifesté un intérêt pour le déploiement d'un projet de recyclage du verre;

**ATTENDU** que l'enlèvement du verre recyclé de la récupération générale va augmenter la valeur des matières actuellement récupérées et réduire sa contamination;

**ATTENDU** que la MRC est déjà sensibilisée aux problèmes de la récupération du verre et procède actuellement à l'étude de cette question en comité.

Il est proposé par Gisèle Thériault, secondé par Mireille Guay et résolu unanimement :

- D'appuyer la MRC dans ses démarches pour optimiser la récupération du verre;
- D'entamer, à défaut de solution régionale, les démarches pour l'installation d'une benne à verre et la récupération du verre sur le territoire de la municipalité sur le modèle de Saint-Denis-de-Brompton;
- Transmettre la présente à la MRC, à l'ensemble des municipalités de la MRC et à la députée provinciale de Brome-Missisquoi.

# 2019-045 ENVIRONNEMENT RECYCLAGE DES PLASTIQUES AGRICOLES

ATTENDU que la municipalité va réduire, à court terme, la collecte des ordures;

**ATTENDU** que les plastiques à usage agricole ne sont pas recyclés sur le territoire de la MRC alors qu'ils peuvent l'être;

**ATTENDU** qu'un programme de recyclage des plastiques agricoles existe dans d'autres MRC;

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement :

- De demander à la MRC, par le biais de son « Comité Plan de gestion des matières résiduelles », d'étudier la possibilité et la viabilité d'instaurer une collecte des plastiques agricoles sur l'ensemble du territoire de la MRC;
- De transmettre la présente à la MRC, aux municipalités membres et à la députée provinciale de Brome-Missisquoi.

# 2019-046 SÉCURITÉ PUBLIQUE CROIX-ROUGE CANADIENNE - ENTENTE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- D'accepter l'entente de service aux sinistrés de la Société canadienne de la Croix-Rouge et d'autoriser le maire et le directeur général à signer celle-ci pour et au nom de la Municipalité de Brigham;
- De financer la contribution annuelle de 397.80 \$ à même le fonds général de la municipalité (budget courant).

# 2019-047 LOISIRS ET CULTURE REMBOURSEMENT – FACTURE COMITÉ DES LOISIRS DE BRIGHAM

Il est proposé par Daniel Meunier, secondé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu, Madame Mireille Guay votant contre, de rembourser le comité des loisirs pour les frais de ménage effectués le 22 et 29 octobre 2018 au Pavillon Gilles-Giroux pour un montant de 57.49\$.

# 2019-048 VARIA LETTRE DE FÉLICITATIONS – MADAME ISABELLE CHAREST

Il est proposé par Mireille Guay, secondé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'envoyer une lettre de félicitations à la députée de Brome-Missisquoi, Madame Isabelle Charest, pour sa nomination à titre de ministre de la Condition féminine.

#### 2019-049 VARIA DÉCÈS DE MONSIEUR ALBERT SANTERRE

Suite au décès de Monsieur Albert Santerre, maire de la Municipalité de St-Ignace-de-Stanbridge, il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement de transmettre nos condoléances à toute la famille de Monsieur Santerre et de faire parvenir une gerbe de fleurs.

# 2019-050 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2019-051
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 20 h 40.

Steven Neil

Pierre Lefebvre

Directeur général et secrétaire-trésorier

Maire

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2019

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 26 février 2019 à 20h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Monsieur le conseiller Daniel Meunier, Mireille Guay et Gisèle Thériault sous la présidence du maire, Monsieur Steven Neil.

Assiste également à la réunion : Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

La conseillère, Madame Stéphanie Martin-Gauthier et les conseillers, Monsieur Philippe Dunn, Réjean Racine sont absents.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Avis de convocation
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Entente de financement relative à la mise en œuvre de mesures de gestion des risques liées aux inondations concernant la Municipalité de Brigham
- 4. Période de questions
- 5. Levée de l'assemblée

# 2019-052 AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présente séance a été transmis à tous les membres du conseil et que tous les élus en ont pris connaissance.

## 2019-053 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

#### 2019-054

ENTENTE DE FINANCEMENT RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES DE GESTION DES RISQUES LIÉES AUX INONDATIONS CONCERNANT LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

**ATTENDU** les résolutions antérieures adoptées par la Municipalité de Brigham concernant les secteurs des rues Decelles, Fortin et du chemin Choinière notamment la résolution 2012-090 demandant la mise en place entre autres d'un programme pour les résidents de la pointe de la rue Decelles communément appelée le méandre;

**ATTENDU** l'adoption par le Gouvernement du Québec du Cadre pour la prévention de sinistres (CPS);

ATTENDU l'adoption de la résolution 2016-204;

**ATTENDU** les analyses produites;

**ATTENDU** que la ministre de la Sécurité publique propose, pour le secteur du méandre, une entente de financement relative à la mise en œuvre de mesures de gestion des risques liées aux inondations concernant la Municipalité de Brigham;

**ATTENDU** que l'entente proposée précise les modalités d'octroi et de versement de l'aide financière pour la mise en œuvre des activités retenues décrites dans les mesures de gestion;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de conclure une telle entente à intervenir;

**ATTENDU** les délais administratifs;

Il est proposé par Mireille Guay, secondé par Daniel Meunier et résolu unanimement que le maire, Steven Neil, et le directeur général, Pierre Lefebvre, soient autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité de Brigham et la ministre de la Sécurité publique, pour et au nom du Gouvernement du Québec, afin de préciser les modalités d'octroi et de versements de l'aide financière pour la mise en œuvre des activités retenues décrites dans les mesures de gestion, le tout dans le cadre du programme Cadre pour la prévention de sinistres (CPS).

# 2019-055 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

# 2019-056 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 20 h 32.

Pierre Lefebvre
Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM SÉANCE DU 5 MARS 2019

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 5 mars 2019 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Réjean Racine, Philippe Dunn, Mireille Guay et Gisèle Thériault sous la présidence du maire, Monsieur Steven Neil.

La conseillère, Madame Stéphanie Martin-Gauthier est absente.

Assiste également à la réunion : Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Approbation des procès-verbaux de l'assemblée du 5 et 26 février 2019
- 3. Approbation des comptes et transferts
- 4. Rapport des dépenses autorisées
- 5. Correspondance
- 6. Administration
  - 6.1 Bureau de poste Boîte postale Côté Est de la 139
  - 6.2 Compte-rendu 2018 MTQ
  - 6.3 Avis de motion Règlement numéro 2019-01 décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 360 000\$ (à ajuster) et un emprunt de 260 000\$ pour des travaux d'accessibilité universelle, les rénovations et l'aménagement intérieur qui en découlent et de rénovations extérieures nécessaires à la pérennité de l'Hôtel de Ville
  - 6.4 Adoption Projet de règlement numéro 2019-01 décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 360 000\$ (à ajuster) et un emprunt de 260 000\$ pour des travaux d'accessibilité universelle, les rénovations et l'aménagement intérieur qui en découlent et de rénovations extérieures nécessaires à la pérennité de l'Hôtel de Ville
  - **6.5** Maire suppléant Nomination
  - 6.6 Adjointe administrative Retraite progressive
  - 6.7 Remplacement Adjointe administrative
- 7. Urbanisme
- 8. Voirie
- 9. Eaux usées et eau potable
- 10. Environnement
  - 10.1 Contrat Centre de tri Sani-Éco
- 11. Sécurité publique
  - 11.1 Sécurité civile et préparation aux sinistres Demande d'aide financière Volet 2
  - 11.2 Offre de services de Priorité StraTJ
  - 11.3 Adoption Rapport annuel 2018 Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie
- 12. Loisirs et culture
  - 12.1 Comité d'histoire
- 13. Varia Info
  - 13.1 Prompt rétablissement à Monsieur Dominique Tremblay
  - 13.2 Demande de commandite Souper homard Association des pompiers Bromont, St-Alphonse de Granby et Brigham
- 14. Période de questions
- 15. Levée de l'assemblée

# 2019-057 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en gardant le varia ouvert.

# 2019-058 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE DU 5 ET 26 FÉVRIER 2019

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux de l'assemblée du 5 et 26 février 2019.

## 2019-059 ADMINISTRATION APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 344 798.93\$ et d'autoriser la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

<u>Fournisseurs</u>	<u>Description</u>	Montant	
Bell Mobilité	Facture mensuelle pour le service de		
cellulaires	cellulaire	318.00	
	Factures mensuelles pour le service		
Bell Canada	téléphonique de H-V et CLB	142.93	
	Factures mensuelles pour consommation		
Hydro-Québec	d'électricité	2 398.63	
	Facture mensuelle pour service téléphonique		
Vidéotron	et Internet	323.53	
	Services professionnels et frais de		
Michel Parnia	déplacement pour le mois de février	1 785.18	
Pitney Works	Recharge de timbres et maj de la tarification	1 025.29	
N. Bernard inc.	Essence pour véhicules municipaux	262.65	
Buropro Citation	Livres pour la bibliothèque municipale	381.47	
Central Maine &			
Quebec Railway	Entretien des passages à niveau - 1er		
Canada inc.	trimestre 2019	4 464.00	
Distribution d'eau R.C.	Service d'approvisionnement d'eau		
inc.	embouteillée	112.00	
	Fourniture de mazout #2 pour la fournaise		
Filgo Énergie	de l'Hôtel de Ville	1 643.16	
	Fleurs funéraires - décès monsieur Albert		
Fleuriste antique	Santerre	86.23	
Services Matrec inc.			
Div. GFL	Service de collecte des matières résiduelles		
Environmental inc.	et recyclables pour le mois de février	13 174.23	
Migué & Fournier,	Services professionnels pour plan		
arpenteurs-géomètres	topographique	459.90	
	Abonnement service en ligne - La référence		
Éditions Yvon Blais	Droit québécois	1 067.06	
Location d'équip. des	Fourniture d'un accessoire d'arrosage pour la		
Cantons-de-l'Est inc.	patinoire	34.05	
St-Pierre Tremblay	Travaux de remplacement d'un ponceau		
excavation	chemin Magenta ouest	16 775.91	
Poupart & Poupart,			
avocats inc.	Services rendus et honoraires	261.28	
	Frais mensuels exchange cloud pour le mois		
Girafe conseils	de février	120.44	
	4e versement - contrat de déneigement et		
Enviro Transpex	déglaçage des routes et trottoirs	46 440.99	

Mini excavation Éric	4e versement - contrat de déneigement	
Bonin inc.	saison 2018-2019 et service ponctuel	1 379.70
A. Guay & fils	Travaux ponctuels pour l'installation d'un	05.50
construction inc.	régulateur de pression Service d'analyse de l'eau potable et eaux	97.73
Biovet	usées	212.13
Groupe CT	Frais de copies pour photocopieur Canon	114.24
	Service d'entretien ménager pour l'Hôtel de	4.27.5.00
Coop du Pays des Vergers	Ville, bibliothèque municipale et CLB	1 356.80
Identité Québec	Frais de certificat de police - recrutement Frais de formation Tech. Juridique - PL108,	60.01
	Gestion des plaintes, manifestations	
UMQ	d'intérêts et modèle et politique	109.23
Équipement sanitaire Prodec inc.	Formitimes de maduite d'entretien ménages	187.07
MRC Brome-Missisquoi	Fournitures de produits d'entretien ménager 1re tranche - Quotes-parts annuelles	74 577.50
WIRC DIOINE-WIISSISQUOI	Frais d'immatriculation des véhicules	74 377.30
SAAQ	municipaux	656.84
Roger Turgeon Électrique	Service d'entretien du réseau d'éclairage	2.205.10
inc. Suzie Lavoie, Croix-Rouge	public Entente de service aux sinistrés pour une	2 285.19
canadienne	période d'un an	397.80
Banque Nationale du	Contribution mensuelle au REER de	
Canada	l'employé Contribution mensuelle au REER de	1 108.80
Banque de Montréal	l'employé	727.44
1	Contribution mensuelle au REER de	
Banque Royale du Canada	l'employé	66.00
Banque Royale du Canada	Contribution mensuelle au REER de l'employé	407.22
Caisse de Granby Haute-	Contribution mensuelle au REER de	107.22
Yamaska	l'employé	919.52
Fonds de solidarité FTQ	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 130.34
SCFP	Remise mensuelle des cotisations syndicales	126.85
SCIT	Remise mensuelle des déductions à la source	120.63
Revenu Canada	fédérales	3 551.05
D O. /1	Remise mensuelle des déductions à la source	0.251.01
Revenu Québec	provinciales  Contrat de service pour le suivi de l'eau	9 251.81
	potable et eaux usées pour le mois de janvier	
SIMO Management inc.	2019	2 564.26
CLD Brome-Missisquoi	2e tranche - carte vélo de Brome-Missisquoi, résol.2018-177	488.64
CLD Brome-wiissisquoi	Service d'élimination des déchets pour le	400.04
R.I.G.M.R.B.M.	mois de janvier	3 118.94
La Capitale ass. et gestion	Assurances collectives pour le mois de mars	1 920 54
du patrimoine VISA Desjardins	Factures mensuelles - approvisionnement	1 830.54 669.35
vion pesjarums	Frais de parution pour recrutement - poste	009.33
	adjointe administrative et avis public règl.	
Icimédias inc.	2018-15 Frais de formation inspectrice - La prise de	1 396.72
FQM	décision en urbanisme	379.42
Équipements récréatifs	Fournitures de pièces pour mise aux normes	2121.2
Jambette inc.	des équipements de parcs, résol. 2017-244	2 992.89
Ville de Bromont	Services en commun incendie - 4e trimestre 2018 - immobilisations	9 776.83
THE GC DIVIDIN	Services en commun incendie 2019 - 1re	7110.03
Ville de Bromont	tranche	103 650.00
Centre de services partagés du Québec	Abonnement- Normes ouvrages routiers	20.46
Ville de Cowansville	tome VII, maj # 136	39.46
Gaumond & associés	Entente loisir - hiver 2019 Frais de signification aux citoyens - soldes	5 350.14
S.E.N.C.	impayés - processus vente pour taxes	509.41
G 4 4 3 3 3 2 2		322 766.80
Sous-total des déboursés	Autros dáboursás	+
	<u>Autres déboursés pour approbation:</u> Salaires employés et traitement des élus pour	+
	le mois de février	21 902.13

Service aux entreprises Desjardins	Frais fixes mensuels	130.00	
Total des déboursés		344 798.93	

### 2019-060 ADMINISTRATION RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un rapport des dépenses autorisées.

2019-061
CORRESPONDANCE
Aucun dossier.

## 2019-062 ADMINISTRATION BUREAU DE POSTE BOÎTE POSTALE CÔTÉ EST DE LA 139

ATTENDU QUE la boîte postale communautaire sur le chemin Brousseau a été enlevée en novembre dernier suite à un accident de la route;

**ATTENDU QUE** Postes Canada n'a pas remplacé ce module, mais plutôt transféré le courrier au module situé à côté du 1341 chemin Magenta Ouest;

**ATTENDU QUE** les citoyens concernés par ce changement doivent dorénavant traverser la route 139 pour accéder à leur boîte postale;

ATTENDU QUE cette situation n'est pas sécuritaire et certains citoyens sont âgés;

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement de demander à Postes Canada d'installer un module sur le chemin Magenta Est, du côté Sud près de l'intersection avec le chemin Brousseau.

# 2019-063 ADMINISTRATION COMPTE-RENDU 2018 - MTQ

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 195 913.00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**ATTENDU QUE** la présente résolution est accompagnée du document intitulé « Suivi budgétaire de la voirie » identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement que la Municipalité de Brigham informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2019-064 ADMINISTRATION AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-01 DÉCRÉTANT
DES TRAVAUX ET DÉPENSES D'UN MONTANT DE 360 000\$ (À
AJUSTER) ET UN EMPRUNT DE 260 000\$ POUR DES TRAVAUX
D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE, LES RÉNOVATIONS ET
L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR QUI EN DÉCOULENT ET DE
RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES NÉCESSAIRES À LA PÉRENNITÉ
DE L'HÔTEL DE VILLE

Avis de motion est donné par Steven Neil, maire, à l'effet qu'à l'occasion d'une prochaine assemblée du conseil sera présenté pour adoption un règlement décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 360 000\$ (à ajuster) et un emprunt de 260 000\$ pour des travaux d'accessibilité universelle, les rénovations et l'aménagement intérieur qui en découlent et de rénovations extérieures nécessaires à la pérennité de l'Hôtel de Ville.

2019-065
ADMINISTRATION
ADOPTION DU PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-01 DÉCRÉTANT
DES TRAVAUX ET DÉPENSES D'UN MONTANT DE 360 000\$ (À
AJUSTER) ET UN EMPRUNT DE 260 000\$ POUR DES TRAVAUX
D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE, LES RÉNOVATIONS ET
L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR QUI EN DÉCOULENT ET DE
RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES NÉCESSAIRES À LA PÉRENNITÉ

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

**ATTENDU** la pertinence d'effectuer des travaux d'accessibilité universelle pour répondre aux besoins de la population;

DE L'HÔTEL DE VILLE

**ATTENDU** le vieillissement et la désuétude l'Hôtel de Ville;

**ATTENDU** l'aide financière offerte de 100 000\$ par le biais du programme Fonds pour l'accessibilité emploi et développement social Canada.

Il est proposé par Mireille Guay, secondé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement numéro 2019-01 décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 360 000\$ (à ajuster) et un emprunt de 260 000\$ pour des travaux d'accessibilité universelle, les rénovations et l'aménagement intérieur qui en découlent et de rénovations extérieures nécessaires à la pérennité de l'Hôtel de Ville.

Des copies du projet de règlement numéro 2019-01 et ses annexes sont mises à la disposition du public.

4377

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-01
DÉCRÉTANT DES TRAVAUX ET DÉPENSES D'UN MONTANT
DE 360 000\$ (À AJUSTER) ET UN EMPRUNT DE 260 000\$ POUR DES
TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE, LES RÉNOVATIONS ET
L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR QUI EN DÉCOULENT ET DE
RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES NÉCESSAIRES À LA PÉRENNITÉ DE
L'HÔTEL DE VILLE

# LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

#### **ARTICLE 1**

Le conseil est autorisé à effectuer des travaux d'accessibilité universelle, les rénovations et l'aménagement intérieur qui en découlent et de rénovations extérieures nécessaires à la pérennité de l'Hôtel de Ville, le tout selon les plans et devis préparés par Madame Chantal Brodeur, architecte, portant le numéro de projet 17-392cba, en date du 15 septembre 2017 (à compléter pour les rénovations), incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation préliminaire préparée par Chantal Brodeur, architecte, datée du 5 mars 2019, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

#### **ARTICLE 2**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 360 000\$ pour les fins du présent règlement.

#### **ARTICLE 3**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 260 000\$ sur une période de 25 ans et pour la différence, soit un montant de 100 000\$, d'utiliser et d'affecter la subvention équivalente octroyée et versée dans le cadre du programme Fonds pour l'accessibilité emploi et développement social Canada.

#### **ARTICLE 4**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la Municipalité de Brigham, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

#### **ARTICLE 5**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

#### **ARTICLE 6**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

#### **ARTICLE 8**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Steven Neil

Pierre Lefebvre

Maire

Directeur général et secrétaire-trésorier

# 2019-066 ADMINISTRATION NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement de nommer Réjean Racine au poste de maire suppléant pour une période de 4 mois à compter du 12 mars 2019.

# 2019-067 ADMINISTRATION ADJOINTE ADMINISTRATIVE – RETRAITE PROGRESSIVE

Il est proposé par Daniel Meunier, secondé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'accepter la demande de retraite progressive (2 jours/semaine) de Céline Plouffe datée du 10 décembre 2018, tel que prévue à l'article 9.07 de la convention collective et d'autoriser le directeur général à prendre les démarches nécessaires pour conclure une entente et pour signer tout document à cet effet.

# 2019-068 ADMINISTRATION REMPLACEMENT – ADJOINTE ADMINISTRATIVE

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à un appel de candidatures pour le remplacement de l'adjointe administrative;

ATTENDU QU'un comité de sélection a étudié les candidatures reçues;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection.

Il est proposé par Réjean Racine, secondé par Mireille Guay d'engager Madame Danièle Porret à titre de salariée remplaçante, pour le remplacement de l'adjointe administrative à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 aux conditions prévues à la convention collective, d'autoriser le directeur général à déterminer les modalités du remplacement et pour signer tout document à cet effet, le tout sous réserve des vérifications nécessaires.

\_\_\_\_

# 2019-069 URBANISME Aucun dossier. 2019-070 VOIRIE Aucun dossier. 2019-071 EAUX USÉES ET EAU POTABLE Aucun dossier. 2019-072 ENVIRONNEMENT

**ATTENDU QUE** la Municipalité a sollicité et obtenu une offre de services de Sani-Éco pour le tri de nos matières recyclables pour une durée de 4 ans et 4 mois, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 décembre 2023:

ADJUDICATION -CONTRAT CENTRE DE TRI – SANI-ÉCO

ATTENDU que le site de Sani-Éco est le seul à proximité du territoire de la municipalité;

**ATTENDU** que le coût total estimé est inférieur au seuil minimal d'appel d'offres public prévu par la loi;

**ATTENDU** que l'adjudication de ce contrat respecte les paramètres du règlement concernant la gestion contractuelle de la municipalité numéro 2018-02;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de services intitulé « Entente-traitement de matières recyclables » de la compagnie Sani-Éco pour le tri de nos matières recyclables au montant de 70.00\$/la tonne (plus taxes applicables) pour une durée de 4 ans et 4 mois soit du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 décembre 2023;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité ;
- d'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la municipalité.

# 2019-073 SÉCURITÉ PUBLIQUE SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉPARATION AUX SINISTRES DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 2

**ATTENDU QUE** le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

**ATTENDU QUE** la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000\$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000\$;
- Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales soient la Ville de Bromont et la Municipalité de Saint-Alphonse de Granby pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;
- Que la municipalité autorise le directeur général, Monsieur Pierre Lefebvre, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

# 2019-074 SÉCURITÉ PUBLIQUE OFFRE DE SERVICE – PRIORITÉ STRATJ

**ATTENDU QUE** la municipalité doit atteindre plusieurs objectifs du Règlement sur les procédures d'alerte et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre qui entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une offre de services de Priorité StraTJ;

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de services de la compagnie Priorité StraTJ datée du 28 février 2019 pour un montant estimé de 7 787.50\$ (taxes incluses);
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité et/ou toute subvention applicable;
- d'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la municipalité.

# 2019-075 SÉCURITÉ PUBLIQUE ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2018 – SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

**ATTENDU** que le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Brome-Missisquoi est entré en vigueur le 1er juillet 2016;

**ATTENDU** que chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

**ATTENDU** que pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, un fichier Excel a été élaboré. Ce fichier comporte cinq (5) onglets soit : Page titre, Sommaire, IP (indicateur de performance), PMO (plan de mise en œuvre) et Graphique (indicateur de performance sous forme de graphique);

**ATTENDU** que le rapport annuel 2018 a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de Bromont/ Brigham/ Saint-Alphonse-de-Granby;

**ATTENDU** que la municipalité Brigham a pris connaissance du rapport d'activités annuel 2018;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

 que la municipalité Brigham adopte le rapport d'activités annuel 2018 en lien avec le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie et autorise à le transmettre à la MRC de Brome-Missisquoi. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC Brome-Missisquoi et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

# 2019-076 LOISIRS ET CULTURE COMITÉ D'HISTOIRE

**ATTENDU** l'intérêt pour la municipalité que le CLB clarifie la procédure de dépense applicable dans le cadre de la formation d'un comité de bénévoles dédié au patrimoine et à l'histoire de Brigham;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de fournir une aide financière au CLB pour les activités reliées au patrimoine et à l'histoire;

Il est proposé par Daniel Meunier, secondé par Gisèle Thériault et résolu unanimement de fournir une aide financière de 800\$ au CLB suite à l'adoption, par résolution du CLB, de la procédure administrative proposée et jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

# 2019-077 VARIA PROMPT RÉTABLISSEMENT À MONSIEUR DOMINIQUE TREMBLAY

Il est proposé par Mireille Guay, secondé par Réjean Racine et résolu unanimement de souhaiter un prompt rétablissement à Monsieur Dominique Tremblay (conjoint de Stéphanie Martin-Gauthier) et en lui faisant parvenir un panier de fruits.

# 2019-078 VARIA SOUPER DE HOMARD ASSOCIATION DES POMPIERS DE BROMONT – BRIGHAM – ST-ALPHONSE DE GRANBY

**ATTENDU QUE** l'Association des pompiers de Bromont – Brigham et St-Alphonse tiendra un souper homard le samedi 25 mai 2019 à l'Aréna de Bromont afin de ramasser des fonds pour fournir de l'aide sous diverses formes (ex. : fournitures scolaires, paniers de Noël, vêtements, etc.) pour les jeunes démunis de notre territoire.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- de commanditer le souper Homard de l'Association des pompiers de Bromont inc. par l'achat d'une publicité au montant de 500 \$;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité;
- d'inviter les citoyens à participer en grand nombre à cet événement.

2019-079 VARIA CONGRÈS FQM 2019

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'autoriser les membres du conseil municipal à participer au prochain congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu du 26 septembre au 28 septembre 2019 à Québec, d'inscrire les membres qui auront complété le formulaire prescrit et de rembourser à ceux-ci les dépenses relatives à cet événement (frais de repas, de transport et d'hébergement) conformément à la réglementation.

# 2019-080 VARIA FÊTE D'HIVER – FÉLICITATIONS AUX BÉNÉVOLES

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement de remercier tous ceux et celles qui ont collaboré au succès de cette journée « Fête d'hiver ».

# 2019-081 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

# 2019-082 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Philippe Dunn appuyé pa de lever l'assemblée. Il est 20 h 36.	ar Réjean Racine et résolu unanimement
Steven Neil	Pierre Lefebyre
Maire	Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 MARS 2019

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mercredi 20 mars 2019 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Monsieur le conseiller Réjean Racine, Mireille Guay et Gisèle Thériault sous la présidence du maire, Monsieur Steven Neil.

La conseillère, Madame Stéphanie Martin-Gauthier et les conseillers, Messieurs Philippe Dunn et Daniel Meunier sont absents.

Assiste également à la réunion : Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Avis de convocation
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Entente de financement relative à la mise en œuvre de mesures de gestion des risques liés aux inondations concernant la Municipalité de Brigham (CPS-18-19-28)
- 4. Demande de subvention programme RECIM Rénovations et aménagement de l'Hôtel de Ville
- 5. Acceptation Offre de services Gradian Experts-conseils Barrage de Brigham (X0005683)
- 6. Période de questions
- 7. Levée de l'assemblée

# 2019-083 AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présente séance a été transmis à tous les membres du conseil et que tous les élus en ont pris connaissance.

# 2019-084 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

# 2019-085

ENTENTE DE FINANCEMENT RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES DE GESTION DES RISQUES LIÉES AUX INONDATIONS CONCERNANT LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM (CPS-18-19-28)

**ATTENDU** les résolutions antérieures adoptées par la Municipalité de Brigham concernant les secteurs des rues Decelles, Fortin et du chemin Choinière notamment la résolution 2012-090 demandant la mise en place entre autres d'un programme pour les résidents de la pointe de la rue Decelles communément appelée le méandre;

**ATTENDU** l'adoption par le Gouvernement du Québec du Cadre pour la prévention de sinistres (CPS);

ATTENDU l'adoption des résolutions 2016-204 et 2019-054;

ATTENDU les analyses produites;

**ATTENDU** que la ministre de la Sécurité publique soumet, pour le secteur du méandre, une entente de financement relative à la mise en œuvre de mesures de gestion des risques liées aux inondations concernant la Municipalité de Brigham;

**ATTENDU** que l'entente précise les modalités d'octroi et de versement de l'aide financière pour la mise en œuvre des activités retenues décrites dans les mesures de gestion;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de conclure une telle entente;

ATTENDU les délais administratifs;

Il est proposé par Mireille Guay, secondé par Réjean Racine et résolu unanimement que le maire, Steven Neil, et le directeur général, Pierre Lefebvre, soient autorisés à signer l'entente de financement relative à la mise en œuvre de mesures de gestion des risques liés aux inondations entre la Municipalité de Brigham et la ministre de la Sécurité publique (CPS-18-19-28), pour et au nom du Gouvernement du Québec, afin de préciser les modalités d'octroi et de versements de l'aide financière pour la mise en œuvre des activités retenues décrites dans les mesures de gestion, le tout dans le cadre du programme Cadre pour la prévention de sinistres (CPS).

# 2019-086 DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME RÉCIM RÉNOVATIONS ET AMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal considère que l'accessibilité des personnes handicapées aux services municipaux et à la vie démocratique est une priorité ;

**ATTENDU** l'appui reçu de l'Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi dans le cadre de ce projet d'accessibilité universelle;

**ATTENDU QUE** l'Hôtel de Ville de Brigham présente de nombreux obstacles pour permettre une accessibilité adéquate des personnes handicapées aux services municipaux et à la vie démocratique étant donné que la construction du bâtiment abritant l'Hôtel de Ville date de la fin des années 50 et que son usage initial était une école primaire;

**ATTENDU QUE** l'augmentation des charges et responsabilités transférées aux municipalités crée de nouveaux besoins d'organisation de l'espace de travail;

**ATTENDU QUE** la création d'un poste d'inspecteur municipal adjoint en septembre 2016 à augmenter les besoins;

ATTENDU la vétusté des aménagements intérieurs actuels;

**ATTENDU** la volonté du conseil municipal de créer des espaces de travail optimales permettant une meilleure efficacité organisationnelle;

**ATTENDU** que les bâtiments (Hôtel de Ville et Pavillon Gilles-Giroux) sont des immeubles désignés en cas de sinistre;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- que la Municipalité de Brigham autorise le dépôt d'une demande de subvention au Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM), pour le projet de mise aux normes et d'amélioration de l'accessibilité de l'Hôtel de Ville;
- la municipalité a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent;
- la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;
- la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet;
- que la Municipalité de Brigham désigne monsieur Pierre Lefebvre, directeur général comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné cidessus;
- qu'une copie de cette résolution soit transmise à la députée provinciale du comté de Brome-Missisquoi;

2019-087 ACCEPTATION – OFFRE DE SERVICES GRADIAN EXPERTS-CONSEILS BARRAGE DE BRIGHAM (X0005683)

**ATTENDU QUE** la municipalité a demandé une proposition de services pour l'évaluation de la sécurité et un plan d'action pour notre barrage (X0005683);

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une offre de services de Gradian Experts-Conseils;

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de services de la compagnie Gradian Experts-Conseils datée du 15 mars 2019 pour un montant de 24 300.00\$ (plus taxes);
- de financer cette dépense à même l'excédent accumulé non affecté de la municipalité et/ou toute subvention applicable;
- d'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la municipalité.

2019-088 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

\_\_\_\_\_

# 2019-089 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement

de lever l'assemblée. Il est 19 h 59.	
Steven Neil	Pierre Lefebyre
Maire	Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM ASSEMBLÉE DU 2 AVRIL 2019

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 2 avril 2019 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Réjean Racine, Philippe Dunn, Mireille Guay, Stéphanie Martin-Gauthier et Gisèle Thériault sous la présidence du maire, Monsieur Steven Neil.

Le conseiller Daniel Meunier est absent.

Assiste également à la réunion : Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Approbation des procès-verbaux des assemblées du 5 mars et du 20 mars 2019
- 3. Approbation des comptes et transferts
- 4. Rapport des dépenses autorisées
- 5. Correspondance
- 6. Administration
  - 6.1 Adoption Règlement numéro 2018-14 modifiant le règlement 2015-01 concernant la paix, l'ordre et les nuisances (RM 460)
  - 6.2 Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes Délégation au directeur général de l'administration des plaintes en vertu de la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes
  - **6.3** Renouvellement Assurances MMQ
  - 6.4 Coop de Soutien à domicile du Pays des vergers -Augmentation des tarifs 2019
  - 6.5 Poste Inspecteur municipal adjoint Engagement
  - 6.6 Délégation Mandats Développement du Parc Brigham
  - 6.7 Adoption Règlement 2019-01 décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 360 000\$ et un emprunt de 260 000\$ pour des travaux d'accessibilité universelle, les rénovations et l'aménagement intérieur qui en découlent et de rénovations extérieures nécessaires à la pérennité de l'Hôtel de Ville
- 7. Urbanisme
  - 7.1 Demande de dérogation mineure 2019-0001
- 8. Voirie
- 9. Eaux usées et eau potable
- 10. Environnement
- 11. Sécurité publique
- 12. Loisirs et culture
- 13. Varia Info
- 14. Période de questions
- 15. Levée de l'assemblée

# 2019-090 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en gardant le varia ouvert.

\_\_\_\_\_

# 2019-091 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU 5 MARS 2019 ET DU 20 MARS 2019

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux de l'assemblée du 5 mars 2019 et de l'assemblée extraordinaire du 20 mars 2019.

# 2019-092 ADMINISTRATION APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant **181 224.32** \$ et d'autoriser la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

<u>Fournisseurs</u>	Description	Montant
D HAVE HELD		217.54
Bell Mobilité cellulaires	Facture mensuelle pour le service de cellulaire Factures mensuelles pour le service téléphonique de H-	317.54
Bell Canada	V et CLB	138.92
Hydro-Québec	Factures mensuelles pour consommation d'électricité	7 387.69
Vidéotron	Facture mensuelle pour service téléphonique et Internet	323.54
Michel Parnia	Services professionnels et frais de déplacement pour le mois de mars	1 410.51
Pitney Bowes global credit service	2e trimestre 2019 - frais de timbreuse	159.98
Pitney Works	Recharge de timbres et maj de la tarification	1 043.13
N. Bernard inc.	Essence pour véhicules municipaux	250.56
Guylaine Poudrier	Frais de déplacement pour formation à St-Hyacinthe le 20 mars 2019	131.08
Roger Turgeon Électrique inc.	Service d'entretien des lumières du parc Gilles Daigneault	857.66
Distribution d'eau R.C. inc.	Service d'approvisionnement d'eau embouteillée et d'entretien des refroidisseurs	519.38
Fleuriste antique	Panier de fruits - monsieur Dominique Tremblay, résol. 2019-077	95.00
Services Matrec inc. Div. GFL Environmental inc.	Service de collecte des matières résiduelles et recyclables pour le mois de mars	13 174.23
Groupe Ultima, assurances	Renouvellement annuel des assurances de biens	30 901.00
Éditions Yvon Blais	Abonnement - Loi fiscalité municipale annoté	137.60
ATLAS papeterie	Papeterie et fournitures de bureau	498.58
Élagueurs Arbor inc.	Service d'abattage d'arbres sur le terrain du chemin Aurèle	1 149.75
Girafe conseils	Frais mensuels exchange cloud pour le mois de mars	120.44
Enviro Transpex	5e versement - contrat de déneigement et déglaçage des routes et trottoirs	46 440.99
Presse commerce	Service des abonnements annuels - périodiques pour la bibliothèque municipale	265.69
Réfrigération Pinet	Appel de service pour l'entretien des filtres du système de chauffage et climatisation H-V	235.77
Biovet	Service d'analyse de l'eau potable et eaux usées	188.04
Groupe CT	Frais de copies pour photocopieur Canon	184.74
Coop du Pays des Vergers	Service d'entretien ménager pour l'Hôtel de Ville, bibliothèque municipale et CLB	1 356.16
Eurofins Environex	Frais d'analyse de l'eau - caractérisation H-V	357.34
COMAQ	Frais de formation DG - L'aliénation d'un immeuble le 14 mars 2019	247.20
Papeterie Cowansville inc.	Service d'entretien et réparation de composantes de l'imprimante HP	804.77
Canac	Fourniture de piquets épinette	43.12
Les textiles Roberma inc.	Fourniture de nylon rouge	51.56
Lettrage graphico-tech	Service d'impression sur vinyle pour la remorque dompeur	50.01
Émily Samoisette	Programme des couches réutilisables	100.00

Total des déboursés		181 224.32 \$
Service aux entreprises Desjardins	Frais fixes mensuels	130.00
	Frais mensuels pour le terminal Interac Desjardins pour le mois de mars	33.01
	Salaires employés et traitement des élus pour le mois de mars	21 885.41
	Autres déboursés pour approbation:	
Sous-total des déboursés		159 175.90 \$
Therrien Couture	2019	5 210.78
Les traitements d'eau bonne eau	Fourniture de produits pour trait. d'eau H-V Services professionnels rendus au 28 février	241.56
Signalisation de l'Estrie inc.	Fourniture d'enseignes et accessoires de voirie	1 359.67
Centre de services partagés du Québec	Abonnement- Normes ouvrages routiers tome III, maj # 138	171.29
FQM	Frais de formation inspecteur - Les syst. de traitement du règl. Q-2, r.22	345.11
Nivelage MC inc.	Service de nivelage des chemins	1 060.65
Les remorques Laroche	Achat d'une remorque dompeur 5 X 10 et accessoire	8 475.96
Beauregard Environnement Ltée	Service de vidange de fosse septique	154.52
Locaplus Cowansville inc.  Icimédias inc.	chaîne Frais de parution pour recrutement - poste d'inspecteur adjoint	68.78 873.58
VISA Desjardins	Factures mensuelles - approvisionnement  Fourniture de pièces et entretien de la scie à	4 330.61
SAAQ WISA Dariandina	dompeur	73.74
patrimoine	Assurances collectives pour le mois d'avril Frais d'immatriculation de la remorque	1 830.54
La Capitale ass. et gestion du	11 6 1 1 2	1.020.54
R.I.G.M.R.B.M.	Service d'élimination des déchets pour le mois de février	2 694.11
Filgo Énergie	Fourniture de mazout #2 pour la fournaise de l'Hôtel de Ville	1 538.85
SIMO Management inc.	Contrat de service pour le suivi de l'eau potable et eaux usées pour le mois de février 2019	2 564.26
Revenu Québec	provinciales	9 402.21
Revenu Canada	fédérales  Remise mensuelle des déductions à la source	3 581.46
SCFP	Remise mensuelle des cotisations syndicales Remise mensuelle des déductions à la source	129.74
Fonds de solidarité FTQ	l'employé	1 272.90
Caisse de Granby Haute-Yamaska	l'employé  Contribution mensuelle au REER de	919.52
Banque Royale du Canada	l'employé  Contribution mensuelle au REER de	436.50
Banque Royale du Canada	l'employé  Contribution mensuelle au REER de	332.72
Banque de Montréal	l'employé  Contribution mensuelle au REER de	756.06
Banque Nationale du Canada	l'employé  Contribution mensuelle au REER de	1 108.80
Comité des loisirs de Brigham (1974) inc.	Aide financière, résol. 2019-076  Contribution mensuelle au REER de	800.00

# 2019-093 ADMINISTRATION RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un rapport des dépenses autorisées.

# 2019-094 CORRESPONDANCE

Aucun dossier.

2019-095

# ADMINISTRATION ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-14 (RM 460-1) MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-01 CONCERNANT LA PAIX, L'ORDRE ET LES NUISANCES (RM 460)

**ATTENDU** les articles 4, 55, 59 et 85 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, ch. C-47.1);

**ATTENDU** l'article 369 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, ch. C-19) et l'article 455 du *Code municipal du Québec*;

**ATTENDU** la *Loi sur le cannabis* (L.C. 2018, ch. 16) et la *Loi encadrant le cannabis* (LQ 2018, chapitre 19, article 19);

ATTENDU la légalisation du cannabis, le 17 octobre 2018;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion a été donné à la séance du 4 septembre 2018 sous les minutes 2018-266;

**ATTENDU QU'UN** projet de règlement a été adopté à la séance du 2 octobre 2018 sous les minutes 2018-292;

ATTENDU les propositions du Comité réviseur de la MRC Brome-Missisquoi;

ATTENDU l'avis de la Sûreté du Québec.

Il est proposé par Mireille Guay, secondé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter le règlement modificateur numéro 2018-14 modifiant le règlement numéro 2015-01 concernant la paix, l'ordre et les nuisances (RM 460).

Le maire mentionne l'objet de ce règlement, sa portée et son coût, ainsi que les modifications quant au projet. Tous les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

Des copies de ce règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

MUNICIPALITE DE BRIGHAM

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-14 (RM 460-1) MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2015-01 CONCERNANT LA PAIX, L'ORDRE ET LES NUISANCES (RM 460)

# LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

#### **ARTICLE 1**

L'article 2 (« DÉFINITIONS ») est modifié par l'ajout des définitions suivantes, selon l'ordre alphabétique habituel :

#### 2 **Définitions**

[...]

Cannabis: Ce terme a le même sens que celui prescrit par la

Loi sur le cannabis (L.C. 2018, ch. 16).

[...]

Fumer: Vise également l'usage d'une pipe, d'un bong, d'une

> cigarette électronique ou de tout autre dispositif de cette nature. Ce terme a le même sens que celui prescrit par la Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de

sécurité routière (RLRQ, 2018 chapitre C-19).

 $[\ldots]$ 

Propriété municipale : Tout immeuble dont la propriété appartient à la

municipalité, incluant les Parcs.

#### **ARTICLE 2**

L'article 10.1 (« INTERDICTION DE FUMER DU CANNABIS SUR UNE PROPRIÉTÉ MUNICIPALE ») est ajouté directement après l'article 10 et se lit comme suit:

# 10.1 INTERDICTION DE FUMER DU CANNABIS SUR UNE PROPRIÉTÉ MUNICIPALE

Il est défendu en tout temps de Fumer du Cannabis sur toute Propriété municipale accessible au public, à l'exception des rues et des trottoirs. Cette interdiction s'ajoute aux endroits et lieux interdits en vertu de la Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière (RLRQ, 2018 chapitre C-19).

Dans une poursuite pénale intentée pour une contravention à la présente disposition, la preuve qu'une personne fume à l'aide d'un accessoire habituellement utilisé pour Fumer du Cannabis ou qu'elle fume alors qu'il se dégage du produit consommé une odeur de Cannabis suffit à établir qu'elle fume du Cannabis, à moins qu'elle ne présente une preuve contraire selon laquelle il ne s'agit pas de Cannabis.

# **ARTICLE 3**

L'article 11 (« ÉTAT D'INTOXICATION DANS UN ENDROIT PUBLIC ») est modifié en insérant, après les mots « consommation excessive d'alcool ou de drogue » les mots «incluant mais de façon non-limitative, du Cannabis,» et se lit désormais comme suit :

#### <u>ÉTAT D'INTOXICATION DANS UN ENDROIT PUBLIC</u> 11

Nul ne peut se trouver dans un Endroit Public, notamment suite à une intoxication à une consommation excessive d'alcool ou de drogue incluant mais de façon non-limitative, du Cannabis, et qui, par le fait même, trouble un ou des usagers de cet Endroit Public ou les incommodent ou les dérangent.

ARTICLE 4 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À BRIGHAM, CE 2 AVRIL 2019.

Steven Neil	Pierre Lefebvre
Maire	Directeur général et secrétaire-trésories

# 2019-096 ADMINISTRATION PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES

**ATTENDU QUE** le projet de loi n° 108, *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (L.Q. 2017, c. 27) [ci-après : La Loi], a été sanctionné le 1er décembre 2017;

**ATTENDU QUE** suite à cette sanction et conformément à l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (ci-après : CM), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publiques ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publiques;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Brigham souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'adopter la Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes (jointe au présent procès-verbal) pour être en vigueur à partir du 25 mai 2019;
- de déléguer au directeur général, et à la directrice générale et secrétairetrésorière adjointe en cas d'absence ou d'impossibilité d'agir du directeur général, à titre de responsable désigné, l'application de la présente procédure.

Tous les membres du conseil déclarent avoir lu la procédure et renoncent à sa lecture.

Des copies de cette procédure ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance et celle-ci sera affichée sur le site internet de la municipalité.

# 2019-097 ADMINISTRATION RENOUVELLEMENT ASSURANCES MMQ

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'accepter les conditions de renouvellement proposées par la Mutuelle des Municipalités du Québec au montant de 30 901.00\$ (taxes incluses) pour la période du 10 avril 2019 au 10 avril 2020 soit une augmentation de 8% considérant l'ajout de protections additionnelles et l'augmentation de la valeur des biens assurés;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tout document à cet effet.

2019-098 ADMINISTRATION COOP DE SOUTIEN À DOMICILE DU PAYS DES VERGERS AUGMENTATION DES TARIFS 2019

**ATTENDU** la résolution numéro 2018-384;

**ATTENDU** la proposition du 5 mars 2019 de la Coop de soutien à domicile du Pays des vergers;

ATTENDU l'augmentation du salaire minimum;

Il est proposé par Gisèle Thériault, secondé par Mireille Guay et résolu unanimement d'accepter le nouveau taux horaire proposé par Coop de soutien à domicile du Pays des vergers, soit 27.00\$ à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.

# 2019-099 ADMINISTRATION POSTE – INSPECTEUR MUNICIPAL ADJOINT - ENGAGEMENT

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Brigham désire combler le poste d'inspecteur municipal adjoint à temps partiel (24 heures/semaine) pour la période du 15 avril au 15 octobre 2019 pour répondre à ses besoins ;

**ATTENDU QU'AU** terme du processus, la candidature de Madame Alexandra Castonguay a été retenue par les membres du comité de sélection.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'engager, comme salariée temporaire, Madame Alexandra Castonguay au poste d'inspecteur municipal adjoint pour la période du 15 avril au 15 octobre 2019, à 24 heures/semaine aux conditions prévues à la convention collective de travail;
- de désigner Madame Alexandra Castonguay, inspecteur municipal adjoint, pour agir comme inspecteur en bâtiment, personne désignée, officier responsable, représentant désigné, fonctionnaire désigné ou autre appellation équivalente telle que défini comme une personne responsable de l'application de la législation ou réglementation municipale en vertu de ladite législation et/ou réglementation

# 2019-100 ADMINISTRATION DÉLÉGATION – MANDATS – DÉVELOPPEMENT DU PARC BRIGHAM

**ATTENDU** que la municipalité souhaite développer un terrain d'environ 1.5 hectare adjacent à l'Hôtel de Ville et la rivière Yamaska situé majoritairement à l'intérieur du périmètre urbain et entièrement en zone blanche;

**ATTENDU** que ce terrain peut être desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égouts;

**ATTENDU** que la municipalité, tout en souhaitant maximiser l'occupation du sol, désire un concept d'aménagement fait en harmonie avec le milieu bâti existant;

**ATTENDU** l'aide financière fournie dans le cadre du Pacte Brome-Missisquoi.

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement :

- De mandater le directeur général ou la directrice générale adjointe, aux fins de retenir les professionnels et faire préparer les études, analyses, plans et autres documents nécessaires pour le dossier « Développement du parc Brigham »;
- De financer ces dépenses, nettes de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité et toute subvention applicable;
- D'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2019-101 ADMINISTRATION

ADMINISTRATION
ADOPTION – RÈGLEMENT 2019-01
RÈGLEMENT 2019-01 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX
ET DÉPENSES D'UN MONTANT DE 360 000\$ ET UN EMPRUNT DE
260 000\$ POUR DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE, LES
RÉNOVATIONS ET L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR QUI EN
DÉCOULENT ET DE RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES NÉCESSAIRES À

# LA PÉRENNITÉ DE L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 5 mars 2019;

ATTENDU que le projet de règlement a été adopté lors de la séance du 5 mars 2019;

**ATTENDU** la pertinence d'effectuer des travaux d'accessibilité universelle pour répondre aux besoins de la population;

ATTENDU le vieillissement et la désuétude de l'Hôtel de Ville;

**ATTENDU** l'aide financière offerte de 100 000\$ par le biais du programme Fonds pour l'accessibilité emploi et développement social Canada.

Il est proposé par Réjean Racine, secondé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 2019-01 décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 360 000\$ et de financer cette dépense par un emprunt de 260 000\$, et à même la subvention de 100 000\$ versée dans le cadre du programme Fonds pour l'accessibilité emploi et développement social Canada pour les travaux d'accessibilité universelle, les rénovations et l'aménagement intérieur qui en découlent et de rénovations extérieures nécessaires à la pérennité de l'Hôtel de Ville.

Le maire et le directeur général mentionnent l'objet de ce règlement, sa portée et son coût, ainsi que les modifications apportées par rapport au projet. Tous les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

Des copies du règlement numéro 2019-01 et ses annexes sont mises à la disposition du public.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-01
DÉCRÉTANT DES TRAVAUX ET DÉPENSES D'UN MONTANT
DE 360 000\$ ET UN EMPRUNT DE 260 000\$ POUR DES TRAVAUX
D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE, LES RÉNOVATIONS ET
L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR QUI EN DÉCOULENT ET DE
RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES NÉCESSAIRES À LA PÉRENNITÉ
DE L'HÔTEL DE VILLE

# LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

#### **ARTICLE 1**

Le conseil est autorisé à effectuer des travaux d'accessibilité universelle, les rénovations et l'aménagement intérieur qui en découlent et de rénovations extérieures nécessaires à la pérennité de l'Hôtel de Ville, le tout selon les plans et devis préparés par Madame Chantal Brodeur, architecte, portant le numéro de projet 17-392 cba, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Chantal Brodeur, architecte, datée du 1<sup>er</sup> avril 2019, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

#### **ARTICLE 2**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 360 000\$ pour les fins du présent règlement.

#### **ARTICLE 3**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 260 000\$ sur une période de 20 ans et pour la différence, soit un montant de 100 000\$, d'utiliser et d'affecter la subvention équivalente octroyée et versée dans le cadre du programme Fonds pour l'accessibilité emploi et développement social Canada.

#### **ARTICLE 4**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la Municipalité de Brigham, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

#### **ARTICLE 5**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

# **ARTICLE 6**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

#### **ARTICLE 8**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

#### ADOPTÉ À BRIGHAM, CE 2 AVRIL 2019.

Steven Neil	Pierre Lefebvre
Maire	Directeur général et secrétaire-trésorier

# 2019-102 URBANISME DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2019-0001

# Nature et effets de la demande DM 2019-0001 :

Permettre la construction d'un garage détaché ayant une superficie de 61.4 mètres carrés et une hauteur de 5,3 m, soit 1,2 de plus que la maison lorsque la superficie maximale prescrite par le Règlement sur le zonage 06-101 est de 60 mètres carrés et la hauteur maximale permise est celle de la maison.

**Identification du site concerné :** L'emplacement visé est situé sur le lot 3 521 682 du cadastre du Québec (matricule 5815-45-1113), sur le même site que le 1464-A, chemin Magenta Ouest à Brigham.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

# 2019-102 URBANISME DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2019-0001

**CONSIDÉRANT QUE** la norme de 60 mètres carrés cause un préjudice sérieux au demandeur quant à l'accès à l'espace de rangement au deuxième étage ;

**CONSIDÉRANT QUE** la réglementation ne permet pas l'agrandissement de la maison mobile que ça soit en hauteur ou en superficie au sol et par conséquent la propriété manque d'espace de rangement intérieur ;

**CONSIDÉRANT QUE** le fait de limiter la hauteur du garage à celle de la maison mobile aura pour effet de réduire de façon importante l'espace de rangement au deuxième étage du garage et causera un préjudice sérieux aux demandeurs;

CONSIDÉRANT QUE la superficie supplémentaire est jugée mineure;

**CONSIDÉRANT QUE** la hauteur demandée est mineure par rapport à la hauteur du toit de la galerie de la maison mobile;

CONSIDÉRANT QUE la galerie et son toit ont fait l'objet d'un permis municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** la norme que la hauteur maximale du garage par rapport à la maison n'a pas changée depuis que les demandeurs ont acheté la maison;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet ne causera aucune perte de jouissance de droits de propriété pour les voisins;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est conforme au Plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur respecte toutes les conditions du Règlement sur les dérogations mineures;

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'accepter la portion de la demande qui a pour but de permettre la construction d'un garage détaché ayant une superficie de 61,4 mètres carrés, de refuser la demande originale relative à la hauteur mais d'autoriser que la hauteur maximale du garage ne soit pas supérieure au point le plus haut du toit de la galerie existante de la maison mobile.

Aucun dossier.	2019-103 VOIRIE
	2019-104 EAUX USÉES ET EAU POTABL
Aucun dossier.	
	2019-105
Aucun dossier.	ENVIRONNEMENT
	2019-106
Aucun dossier.	LOISIRS DE CULTURE
	2019-107
	VARIA
Aucun dossier	
	2010_108

# 2019-108 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

\_\_\_\_\_

# 2019-109 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine, unanimement de lever l'assemblée	appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu
unanimement de lever i assemblee	e. II est 20 h 18.
Steven Neil	Pierre Lefebyre
Maire	Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM ASSEMBLÉE DU 7 MAI 2019

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 7 mai 2019 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Réjean Racine, Philippe Dunn, Mireille Guay, Stéphanie Martin-Gauthier et Gisèle Thériault sous la présidence du maire, Monsieur Steven Neil.

Madame Christina Laflamme de la firme Raymond Chabot Grant Thornton est présente.

Assiste également à la réunion : Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

# **ORDRE DU JOUR**

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 2 avril 2019
- 3. Approbation des comptes et transferts
- 4. Rapport des dépenses autorisées
- 5. Correspondance
- 6. Administration
  - 6.1 Rapport financier annuel 2018 et vérificateur externe
    - 6.1.1 Présentation du rapport financier 2018
    - 6.1.2 Période de questions relative au rapport financier 2018
  - 6.2 Secteur de vote
  - 6.3 Demande de subvention Programme d'aide financière PRIMEAU
  - 6.4 Dépôt du certificat du registre Règlement numéro 2019-01
- 7. Urbanisme
- 8. Voirie
  - 8.1 Fermeture de fossé 1464-A, chemin Magenta Ouest
  - 8.2 Enviro-Transpex Retenue pour dommages Réparation chemin Lawrence et recommandation pour le contrat de déneigement
  - 8.3 Club des 3 et 4 roues Traverses de routes
- 9. Eaux usées et eau potable
  - 9.1 Offre de services Simo
  - 9.2 Décompte progressif n° 2
- 10. Environnement
- 11. Sécurité publique
- 12. Loisirs et culture
  - 12.1 Autorisation de passage Grand défi Pierre Lavoie
  - 12.2 Fontaine d'eau extérieure
- 13. Varia Info
  - 13.1 Remplaçant à la MRC 21 mai 2019
- 14. Période de questions
- 15. Levée de l'assemblée

# 2019-110 ADMINISTRATION ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en gardant le varia ouvert.

# 2019-111 ADMINISTRATION APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 2 AVRIL 2019

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de l'assemblée du 2 avril 2019.

# 2019-112 ADMINISTRATION APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 277 163.45\$ et d'autoriser la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Fournisseurs	Description	Montant
Bell Mobilité cellulaires	Facture mensuelle pour le service de cellulaire	317.54
	Factures mensuelles pour le service téléphonique	
Bell Canada	de H-V et CLB	138.92
н 1 0 4	Factures mensuelles pour consommation	2 257 27
Hydro-Québec	d'électricité  Facture mensuelle pour service téléphonique et	2 357.27
Vidéotron	Internet	323.53
	Services professionnels et frais de déplacements	
Michel Parnia	pour le mois d'avril	1 424.31
Daland Caute	Service de ramassage de bois résiduel sur le	4 260 05
Roland Coutu	terrain municipal du chemin de l'usine	4 369.05
N. Bernard inc.	Essence pour véhicules municipaux	470.21
Les automobiles M. Rocheleau inc.	Service d'installation d'un système de freins électriques pour la remorque dompeur	236.90
Les automobiles W. Roenereau me.	Service annuel d'inspection des extincteurs et de	230.90
Groupe GFE inc.	l'éclairage d'urgence	332.28
SPA des Cantons	Service de capture d'un chien sur la rue Decelles	270.00
Distribution d'eau R.C. inc.	Service d'approvisionnement d'eau embouteillée	28.00
Distribution d'edu R.C. Inc.	Fourniture d'un treuil et installation sur la	20.00
Fabrications Forand	remorque dompeur	1 311.86
Services Matrec inc. Div. GFL	Service de collecte des matières résiduelles et	10.171.00
Environmental inc.	recyclables pour le mois d'avril	13 174.23
Petite-caisse	Renflouement des dépenses de petite-caisse	159.50
Éditions Yvon Blais	Abonnement - Loi aménagement urbanisme annoté	153.35
Editions I von Blais	Papeterie et fournitures de bureau et cartouche	133.33
ATLAS papeterie	d'encre pour la bibliothèque municipale	458.40
	Frais mensuels exchange cloud pour le mois	
Girafe conseils	d'avril, appel de service pour wifi défectueux	281.69
Girafe conseils	Fourniture d'un ordinateur et moniteur HP pour le poste de l'inspecteur adjoint	585.80
Grare consens	Frais d'installation de l'application Territoire sur	363.60
PG Solutions inc.	le poste informatique de l'inspecteur adjoint	257.54
	5ème et dernier versement - contrat de	
M	déneigement 2018-2019 et serv. ponctuel au parc	1 (50 77
Mini excavation Éric Bonin inc.	Lacroix Service de ramassage d'arbres sur le chemin	1 652.77
Arbeau services	Coveduck	143.72
Nivelage MC inc.	Service de nivelage des chemins	8 342.87
	Certificat de police, démarche pour le poste	
Identité Québec	d'inspecteur adjoint	60.01
Groupe CT	Frais de copies pour photocopieur Canon	140.91
	Frais de formation, Inscription congrès annuel et	
COMAQ	formation sur l'application des taux variés	2 512.19
Francis Bergeron	Frais de déplacement et stationnement pour formation à Terrebonne le 27 avril 2019	142.29
Trancis Deigeron	Service ponctuel pour toilette défectueuse et	172.27
Plomberie 4H	remplacement des chauffe-eau H-V et CLB	1 756.82
Banque Nationale du Canada	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 108.80
Banque de Montréal	Contribution mensuelle au REER de l'employé	786.58

	Contribution mensuelle au REER de	
Banque Royale du Canada	l'employé	599.44
Banque Royale du Canada	Contribution mensuelle au REER de l'employé	486.28
Caisse de Granby Haute-	Contribution mensuelle au REER de	400.20
Yamaska	l'employé Contribution mensuelle au REER de	919.52
Fonds de solidarité FTQ	l'employé	1 007.64
SCFP	Remise mensuelle des cotisations syndicales	156.91
Agence du Revenu du	Ajustement assemploi, année d'imposition	
Canada	2018  Remise mensuelle des déductions à la source	151.64
Revenu Canada	fédérales et ajustement 2018	3 995.47
	Remise mensuelle des déductions à la source	
Revenu Québec	provinciales  Contrat de service pour le suivi de l'eau	10 392.85
	potable et eaux usées pour les mois de mars	
SIMO Management inc.	et avril 2019	5 128.52
Filgo Énergie	Fourniture de mazout #2 pour la fournaise de l'Hôtel de Ville	1 173.34
Tilgo Ellergie	Service d'élimination des déchets pour les	1 175.54
R.I.G.M.R.B.M.	mois de mars et avril	9 032.35
	Conception, infographie et impression du bulletin municipal - édition matières	
Les Publications municipales	résiduelles	3 289.76
T	Frais de parution d'avis public - Règl. 2018-	455.05
Icimédias inc.	13 et règl. 2018-16 Appel de service pour trouble au panneau de	455.07
Pompex inc.	contrôle de l'étang #2	455.89
Groupe Therrien Couture	Frais de formation DG - Rendez-vous	60.00
inc. Centre de services partagés	Therrien Couture à Saint-Hyacinthe  Abonnement- Normes ouvrages routiers	68.99
du Québec	tome III, maj # 137	27.39
Dynamus Citation in a	Fournitures de livres pour la bibliothèque	459.00
Buropro Citation inc. Wolters Kluwer Quebec	municipale Abonnement - Droit municipal- Principes	458.02
Ltee	généraux et contentieux	862.05
Plomberie Goyer inc.	Entretien et réparation de la fournaise de l'Hôtel de Ville	873.01
Therrien Couture	Honoraires professionnels pour demande	873.01
S.E.N.C.R.L.	d'exclusion CPTAQ	2 823.79
La Capitale ass. et gestion du patrimoine	Assurances collectives pour le mois de mai	1 830.54
VISA Desjardins	Factures mensuelles - approvisionnement	664.66
J	Service d'entretien ménager pour l'Hôtel de	
Coop du Pays des Vergers	Ville, bibliothèque municipale et CLB	1 425.16
Construction DJL inc.	Fourniture d'asphalte en vrac pour le colmatage de nids de poule	1 461.62
Central Maine & Quebec	2e trimestre 2019 - Entretien des passages à	
Railway Canada Inc	niveaux Frais admin. et de signification - cour	4 464.00
Ville de Cowansville	municipale	71.87
n 100 : -	Honoraires d'audit H-V, CLB- hon. de	
Raymond Chabot Grant Thornton	mission d'examen et rapport sur le coût de collecte sélective 2018	16 976.06
Bruce Rumsby & sons	Service ponctuel sur rue Decelles et travaux	10 770.00
transport inc.	de colmatage de nids de poule	3 418.78
	6ème et dernier versement avec retenue - contrat de déneigement et déglacage des	
Enviro Transpex	routes et trottoirs	41 388.55
TGC inc.	Décompte no 2 - Réfection du poste de pompage Lacroix	05 590 00
TOC IIIC.	pompage Lactorx	95 580.99
Sous-total des déboursés		252 937.50 \$
2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	Autres déboursés pour approbation:	202 /37.30 φ
	Salaires employés et traitement des élus pour	
	le mois d'avril	24 061.39
	Frais mensuels pour le terminal Interac Desjardins pour le mois d'avril	34.56
Service aux entreprises		
Desjardins	Frais fixes mensuels	130.00
Total des déboursés		277 163.45 \$

# 2019-113 ADMINISTRATION RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un rapport des dépenses autorisées.

2019-114
CORRESPONDANCE
Aucun dossier.

# 2019-115 ADMINISTRATION PRÉSENTATION RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2018 ET VÉRIFICATEUR EXTERNE

Madame Christine Laflamme, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, présente les rapports aux personnes présentes.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport financier 2018 et le rapport du vérificateur externe.

Des copies du sommaire de l'information financière ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

# 2019-116 ADMINISTRATION PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVE AU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2018

Madame Christina Laflamme quitte l'assemblée.

2019-117 ADMINISTRATION SECTEUR DE VOTE

**ATTENDU** la demande citoyenne d'analyser l'opportunité de diviser le territoire en districts électoraux aux fins électorales;

**ATTENDU QUE** la municipalité a évalué les avantages et désavantages de la division potentielle du territoire aux fins électorales;

**ATTENDU** notamment que la division du territoire aux fins électorales permet d'alléger le processus administratif électoral et réduit son coût d'environ 3 500\$;

**ATTENDU** par contre que la division du territoire aux fins électorales réduirait la représentativité globale des conseillers de la municipalité.

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement de ne pas entamer le processus de division du territoire en districts électoraux aux fins électorales.

2019-118

# ADMINISTRATION DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE PRIMEAU

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

**ATTENDU QUE** la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

**ATTENDU QUE** la municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts;

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- Que la Municipalité de Brigham autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales en eau (PRIMEAU), pour le projet de mise aux normes et d'amélioration du réseau d'aqueduc du secteur Guay;
- La Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;
- La Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU associés à son projet;
- Que la Municipalité de Brigham désigne monsieur Pierre Lefebvre, directeur général comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné cidessus;
- Qu'une copie de cette résolution soit transmise à la députée provinciale du comté de Brome-Missisquoi;

# 2019-119 ADMINISTRATION DÉPÔT DU CERTIFICAT DU REGISTRE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-01

**CONSIDÉRANT QUE** le 2 avril 2019, le conseil a adopté le Règlement numéro 2019-01 décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 360 000\$ et un emprunt de 260 000\$ pour des travaux d'accessibilité universelle, les rénovations et l'aménagement intérieur qui en découlent et de rénovations extérieures nécessaires à la pérennité de Hôtel de Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** le 24 avril 2019, un registre préparé aux fins de l'enregistrement des personnes habiles à voter a été tenu à l'hôtel de ville de la Municipalité de Brigham;

**CONSIDÉRANT QUE** le nombre de personnes habiles à voter requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire sur ce règlement était de 215 et que le nombre de personnes qui se sont inscrites pour demander la tenue de ce scrutin est de 0;

Le secrétaire-trésorier dépose le certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement tenue le 24 avril 2019 concernant le Règlement numéro 2019-01.

2019-120 URBANISME Aucun dossier.

# 2019-121 VOIRIE FERMETURE DE FOSSÉ – 1464-A CHEMIN MAGENTA OUEST

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- ➤ D'accepter la demande et les travaux de fermeture de fossé effectués en façade de l'immeuble situé au 1464-A, chemin Magenta Ouest, conditionnellement à ce que la fermeture et l'entretien des ponceaux soient aux frais du demandeur et qu'il s'engage à assumer les frais supplémentaires requis, s'il y a lieu, advenant un raccordement de son immeuble à un service municipal.
- ➤ D'autoriser le directeur général ou l'inspecteur municipal à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la municipalité.

# 2019-122 VOIRIE

# ENVIRO-TRANSPEX – RETENUE POUR DOMMAGES – RÉPARATION CHEMIN LAWRENCE ET RECOMMANDATION POUR LE CONTRAT DE DÉNEIGEMENT

**ATTENDU QUE** l'entrepreneur retenu suite à l'appel d'offres 2017-28 pour le déneigement et le déglaçage des chemins de la municipalité a complété deux années des 3 ans du contrat;

ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 2018-012;

ATTENDU QUE l'entrepreneur a été rencontré à plusieurs occasions depuis deux ans pour améliorer le service de déneigement et de déglaçage pour s'assurer du respect de ses obligations contractuelles;

**ATTENDU QUE** malgré une certaine amélioration, la municipalité reçoit de nombreuses plaintes et doit réserver beaucoup de ressources pour la surveillance du déneigement et du déglaçage des chemins et pour s'assurer du respect des obligations contractuelles de l'entrepreneur;

**ATTENDU** les dommages causés par l'entrepreneur notamment sur le chemin Lawrence;

**ATTENDU QUE** l'entrepreneur a fait des travaux correctifs notamment sur la rue Lawrence mais qu'une perte nette de 4 394,38 \$ subsiste pour ce chemin;

**ATTENDU QUE** l'estimation des dommages représente en temps et en argent une somme importante, il est recommandé de retenir au minimum les dommages causés par l'entrepreneur au chemin Lawrence.

ATTENDU la recommandation du directeur général entre autres pour ces motifs.

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- Le préambule fait partie des présentes;
- D'exiger de l'entrepreneur d'améliorer le service de déneigement et de déglaçage des chemins de la municipalité notamment les délais de sortie et le temps de présence de la machinerie pour assurer un déneigement et un déglaçage conforme à ses obligations contractuelles;
- Retenir du dernier paiement une somme de 4 394.38 \$ plus les taxes applicables pour les dommages causés au chemin Lawrence.

# 2019-123 VOIRIE CLUB DES 3 ET 4 ROUES DE L'ESTRIE – TRAVERSES DE ROUTES

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement :

- D'aviser le Club 3 et 4 roues de l'Estrie que la Municipalité de Brigham est favorable au renouvellement des traverses de routes suivantes : Magenta Est, du Domaine, Choinière, Fortin et Giard situés sur son territoire;
- De demander que lors de l'entretien des sentiers, des précautions soient prises afin de ne pas laisser d'accumulation de neige ou de terre sur la chaussée;
- D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou l'inspecteur municipal à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

# 2019-124 EAU USÉE ET EAU POTABLE OFFRE DE SERVICES – SIMO

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement :

- D'accepter l'offre de services professionnels de l'entreprise Simo Management Inc., proposition no. 20190240 (Option 1), datée du 26 mars 2019, soit au montant forfaitaire total de 2 500\$ plus taxes pour la mesure de boues dans les étangs aérés;
- De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget 2019) ;
- D'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

# 2019-125 EAUX USÉES ET EAU POTABLE PAIEMENT – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 2 RÉFECTION DU POSTE LACROIX

**ATTENDU QUE** l'appel d'offres 2018-10 – Réfection du poste de pompage Lacroix;

**CONSIDÉRANT** la demande de paiement du décompte progressif numéro 2 par l'entreprise T.G.C. inc. pour la réfection du poste de pompage Lacroix;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de l'ingénieur responsable de la surveillance desdits travaux de procéder au paiement du décompte no. 2 daté du 27 mars 2019;

Il est proposé par Réjean Racine, secondé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- De procéder au paiement du décompte numéro 2 au montant de 95 580,99 \$ (taxes incluses) à l'entreprise T.G.C. inc.;
- De financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité et toute subvention applicable notamment les sommes prévues à la programmation TECQ 2014-2018 révisée et acceptée;
- D'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2019-126
ENVIRONNEMENT

2019-127
SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

# 2019-128 LOISIRS ET CULTURE AUTORISATION DE PASSAGE – GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement :

- D'accueillir le Grand défi Pierre Lavoie qui passera sur notre territoire le 16 juin 2019 et d'autoriser la circulation des vélos sur notre territoire;
- D'autoriser, si tant où que soit nécessaire, le passage d'un drone, en conformité avec la législation;
- D'autoriser le directeur général ou à directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à ces effets.

\_\_\_\_\_

# 2019-129 LOISIRS ET CULTURE FONTAINE D'EAU EXTÉRIEURE

**ATTENDU** la résolution numéro 2019-043 adoptée par les membres du conseil municipal lors de l'assemblée du 5 février 2019;

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, secondé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- D'accepter la soumission de la compagnie Source Oméga inc., au montant de 2 495.00\$ (plus taxes) pour l'achat d'un abreuvoir extérieur;
- D'autoriser le directeur général et/ou la directrice générale adjointe à entreprendre les démarches nécessaires pour l'installation et la mise en marche de l'abreuvoir extérieur:
- De financer ces dépenses, nettes de ristourne de taxes, à même l'excédent non affecté de la municipalité;
- D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

# 2019-130 VARIA

Monsieur Réjean Racine, pro maire, participera à la réunion de la MRC du 21 mai 2019 en remplacement du maire, Monsieur Steven Neil.

# 2019-131 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

# 2019-132 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 20 h 24.

Steven Neil Pierre Lefebvre
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MAI 2019

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Avis de convocation
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adjudication Appel d'offres 2019-04 Travaux de pavage : Recouvrement partiel et rapiéçage Saison 2019
- 4. Période de questions
- 5. Levée de l'assemblée

# 1 AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présente séance a été transmis à tous les membres du conseil et que tous les élus en ont pris connaissance.

# ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par	, appuyé par	et résolu
unanimement d'adopter l'ordre du jour.		

3
APPEL D'OFFRES 2019-04
TRAVAUX DE PAVAGE, RECOUVREMENT PARTIEL
ET RAPIÉÇAGE
SAISON 2019
ADJUDICATION

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu 2 soumissions dans le cadre de l'appel d'offres public 2019-04 :

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT TAXES INCLUSES
Sintra inc. (Région Montérégie – Rive-	110 692,18 \$
Sud inc.)	
Eurovia Québec Construction inc.	164 605,69 \$

Il est proposé par	, appuyé par	et résolu	
unanimement:			
pavage (recouvrement part	mission conforme, à prix unitaire iel et rapiéçage) dans la cadre de Sintra inc. (Région Montérég ncluses;	e de l'appel d'offres	
<ul> <li>de financer cette dépense, n la municipalité;</li> </ul>	ette de ristourne de taxes, à mên	ne le fonds général de	
	néral et secrétaire-trésorier ou ctive et à signer tout document à		
PÉR	5 RIODE DE QUESTIONS		
	NODE DE QUESTIONS		
Le conseil tient une période de c peuvent poser des questions à ses i		les personnes présentes	
Des copies de l'ordre du jour ont présente séance.	été mises à la disposition du pr	ublic dès le début de la	
_			
	6		
LEV	ÉE DE L'ASSEMBLÉE		
Il act proposá por	annuvá nar	at rácali	
Il est proposé parunanimement de lever l'assemblée	, appuye par . Il est h .	et leson	
	<del></del>		
Steven Neil	Pierre Lefebvre	<del></del> ;	
Maire	Directeur génér	Directeur général et secrétaire-trésories	

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM SÉANCE DU 4 JUIN 2019

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 4 juin 2019 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Réjean Racine, Philippe Dunn, Stéphanie Martin-Gauthier et Gisèle Thériault sous la présidence du maire, Monsieur Steven Neil.

La conseillère Mireille Guay est absente et le conseiller Daniel Meunier arrive à partir du point 2019-144.

Assiste également à la réunion : Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

#### ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Approbation des procès-verbaux des assemblées du 7 et du 28 mai 2019
- 3. Approbation des comptes et transferts
- 4. Rapport des dépenses autorisées
  - 4.1 Dépôt Déclaration des intérêts pécuniaires amendée
- 5. Correspondance
- 6. Administration
  - 6.1 Rapport du maire 2018 sur les points saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
  - 6.2 États comparatif et prévisionnel au 30 avril 2019
  - **6.3** Remplacement Adjointe administrative
  - 6.4 Avis de motion Règlement numéro 2019-04 modification le règlement de délégation Procédure d'examen des plaintes
  - 6.5 Emprunt temporaire Secteur Decelles Autorisation des signatures
  - 6.6 Mandat Services professionnels Notaire Secteur Decelles
  - 6.7 Adjudication Contrat travaux de démantèlement / 129 avenue des Cèdres
- 7. Urbanisme
  - 7.1 Demande de dérogation mineure 2019-0002
- 8. Voirie
  - 8.1 Adjudication Appel d'offres Nivelage
  - 8.2 Résolution Travaux sur le ponceau au coin de la route 139 et de la rue Magenta – Partage des coûts avec la ville de Bromont
  - 8.3 Fermeture de fossés chemin Grégoire
- 9. Eaux usées et eau potable
- 10. Environnement
- 11. Sécurité publique
- 12. Loisirs et culture
  - 12.1 Entente intermunicipale Loisirs Ville de Cowansville
     12.1.1 Entente intermunicipale Loisirs Ville de Farnham
  - 12.2 Tour CIBC Charles Bruneau
  - 12.3 Avis de motion Règlement numéro 2019-03 modifiant le Règlement numéro 2012-18 concernant la bibliothèque municipale
  - 12.4 Adoption Règlement numéro 2019-03 modifiant le Règlement numéro 2012-18 concernant la bibliothèque municipale
  - 12.5 Fête municipale Régie des alcools, des courses et des jeux -Demande de permis de réunion
- 13. Varia Info
- 14. Période de questions
- 15. Levée de l'assemblée

# 2019-138 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point 12.1.1 et en gardant le varia ouvert.

2010 130

# 2019-139 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU 7 ET DU 28 MAI 2019

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux des assemblées du 7 et du 28 mai 2019.

# 2019-140 ADMINISTRATION APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant **323 452.83** \$ et d'autoriser la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Fournisseurs	Description	Montant
Bell Mobilité cellulaires	Facture mensuelle pour le service de cellulaire	498.53
Bell Canada	Factures mensuelles pour le service téléphonique de H-V et CLB	138.92
Hydro-Québec	Factures mensuelles pour consommation d'électricité	6 972.47
Vidéotron	Facture mensuelle pour service téléphonique et Internet	323.53
Michel Parnia	Services professionnels et frais de déplacement pour le mois de mai	1 580.35
Gradian experts-conseils	Service professionnel ponctuel relatif au barrage du Moulin	517.39
N. Bernard inc.	Essence pour véhicules municipaux	538.54
Les automobiles M. Rocheleau inc.	Fourniture et installation des pneus d'été sur le camion municipal	1 339.08
Distribution d'eau R.C. inc.	Service d'approvisionnement d'eau embouteillée	49.00
Pitney Works	Fourniture de timbres pour recharge de la timbreuse	230.95
Services Matrec inc. Div. GFL Enviro	Service de collecte des matières résiduelles pour le mois de mai	25 643.27
ATLAS papeterie	Papeterie et fournitures de bureau et cartouche d'encre pour la bibliothèque municipale	259.91
Girafe-conseil	Frais mensuels exchange cloud pour le mois de mai	120.44
Girafe-conseil	Frais de configuration et misa à jour poste de travail insp. adjoint	114.98
Plomberie Goyer inc.	Service de réparation de composantes défectueuses sur la fournaise de l'Hôtel de Ville	269.36
Plomberie Goyer inc.	Fourniture et installation d'une valve et minuterie sur système de trait. d'eau potable	1 145.15
Groupe Guérin inc.	Service d'entretien du système de traitement d'eau au 121 rue Guay	295.70
Me Louis Meunier	Service professionnel pour le transfert de propriété du 248 rue Decelles - MSP	1 025.36
Nivelage MC inc.	Service de nivelage des chemins	2 949.11
Central Maine & Quebec Railway Ca		2 135.82
Groupe CT	Frais de copies pour photocopieur Canon et ajustements administratifs	3.19

	Contribution mensuelle au REER de	1 386.00
Banque Nationale du Canada	l'employé Contribution mensuelle au REER de	
Banque de Montréal	l'employé	912.82
Banque Royale du Canada	Contribution mensuelle au REER de l'employé	487.54
Banque Royale du Canada	Contribution mensuelle au REER de l'employé	759.32
Caisse de Granby Haute-Yamaska	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 149.40
Fonds de solidarité FTQ	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 267.88
SCFP	Remise mensuelle des cotisations syndicales	203.32
Revenu Canada	Remise mensuelle des déductions à la source fédérales	4 952.44
Revenu Québec	Remise mensuelle des déductions à la source provinciales	12 926.18
Guylaine Poudrier	Remboursement de frais pour formation et congrès annuel COMAQ	211.12
Source Oméga inc.	Fourniture d'un abreuvoir extérieur, résol. 2019-129	2 868.63
Signel services inc.	Service de réparation de composantes défectueuses sur la remorque radar	438.74
Buropro Citation inc.	Fournitures de livres pour la bibliothèque municipale	702.24
•	Frais d'installation des pneus d'été sur le	40.24
Garage B. Tremblay inc.	Dodge Grand Caravan municipal Frais annuels de liaison digitale pour l'usine	516.70
Alarme top sécurité	d'épuration et le CLB  Partage de frais pour le non-sifflement du	58.51
Municipalité d'East Farnham	train aux passages à niveau	948.11
VISA Desjardins	Factures mensuelles - approvisionnement Service d'entretien ménager pour l'Hôtel de	
Coop du Pays des Vergers	Ville, bibliothèque municipale et CLB	1 494.16
Marilou Caron et Steve Gagnon	Aide financière accordée - Programme pour favoriser l'utilisation de couches réutilisables	100.00
Construction DJL inc.	Fourniture d'asphalte en vrac pour le colmatage de nids de poule	1 557.93
Patrick Ewing	1er vers. de 6 - Contrat d'entretien de pelouse des terrains municipaux	1 533.00
Ministre des Finances	1er vers service de la SQ 2019	107 391.00
Rona dépanneur chez Ben	Fourniture et livraison d'un ponceau sur le chemin Miltimore	1 000.26
Top location inc.	Frais de location d'une plaque vibrante pour le colmatage de nids de poule	145.21
Domnov inc	Services pour la réparation de la composante électrique défectueuse au panneau de l'étang #2	792.56
Pompex inc.	Service ponctuel au poste de pompage	197.05
Pompex inc.	principal	6 208.65
Bromont Terrasse	Service de balayage des chemins municipaux Service de colmatage de nids de poule et	6 704.20
Bruce Rumsby & sons transport inc.	rempl. d'un ponceau sur le chemin Miltimore	224.20
Chambre de commerce de B-M	Cotisation annuelle	71 483.50
MRC Brome-Missisquoi	2e versement - quote-part annuelle	
Ville de Cowansville	Frais d'inscription printemps 2019 selon l'entente loisir en vigueur	4 537.41
Madame Jessica Boucher	Remboursement de taxes, solde créditeur 2019	95.86
Petits moteurs de l'Estrie	Service de réparation du tracteur Cub cadet	196.04
Seney électrique inc.	Service de branchement de l'éclairage au parc Lacroix	408.72
Excavations R.P. Hume inc.	Service de nivelage des chemins	6 376.52
Enviro Transpex inc.	Service de mini-pelle et camion pour amélioration de drainage	1 287.72
Claude Lataille	Remboursement de taxes suite à la cession de l'immeuble à la Municipalité	56.60
Druide informatique inc.	Fourniture de 7 licences pour Antidote 10	833.80
SIMO Management inc.	Contrat de service pour le suivi de l'eau potable et eaux usées pour les mois de mai	2 564.26
-	Assurances collectives pour le mois de juin	1 741.35
Sous-total des déboursés		292 910.24 \$
	·	

	Autres déboursés pour approbation:	
	Salaires employés et traitement des élus pour le mois de mai	30 380.09
	Frais mensuels pour le terminal Interac Desjardins pour le mois de mai	32.50
Service aux entreprises Desjardins	Frais fixes mensuels	130.00
Total des déboursés		323 452.83 \$

# 2019-141 ADMINISTRATION RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un rapport des dépenses autorisées.

# 2019-142 ADMINISTRATION DÉPÔT – DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES AMENDÉE

Dépôt par le secrétaire-trésorier de la déclaration d'intérêt pécuniaire amendée de Madame Stéphanie Martin-Gauthier, conseillère, devant le conseil.

# 2019-143 CORRESPONDANCE

Le directeur général informe les membres du conseil que nous avons reçu une réponse du Ministère des Transports nous informant qu'aucune subvention, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, demandes d'aide AIRRL et RIRL, ne pourra nous être versée pour l'année 2019.

Arrivée de Monsieur Daniel Meunier

# 2019-144 ADMINISTRATION RAPPORT DU MAIRE 2018 SUR LES POINTS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Le maire fait rapport sur les points saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la Municipalité de Brigham.

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement que le texte du rapport du maire soit diffusé sur le site internet de la Municipalité et autres canaux de diffusion numériques utilisés par la Municipalité. De plus, il sera publié dans le bulletin municipal.

4415

# 2019-145 ADMINISTRATION ÉTATS COMPARATIF ET PRÉVISIONNEL

Le directeur général dépose les documents suivants :

- État comparatif des revenus et charges pour la période se terminant le 30 avril 2019;
- État prévisionnel des activités de fonctionnement en date du 30 avril 2019.

# 2019-146 ADMINISTRATION REMPLACEMENT – ADJOINTE ADMINISTRATIVE

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à un appel de candidatures pour le remplacement de l'adjointe administrative;

ATTENDU QU'un comité de sélection a étudié les candidatures reçues;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection.

Il est proposé par Réjean Racine, secondé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'engager Madame Johanne Poulin à titre de salariée remplaçante, pour le remplacement de l'adjointe administrative à compter du 12 juin 2019 aux conditions prévues à la convention collective, échelon 2, d'autoriser le directeur général à déterminer les modalités du remplacement et pour signer tout document à cet effet, le tout sous réserve des vérifications nécessaires.

# 2019-147 ADMINISTRATION AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION - PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES

Avis de motion est donné par Steven Neil, Maire, de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement numéro 2019-04 modifiant le règlement de délégation – Procédure d'examen de plaintes.

2019-148
ADMINISTRATION
SÉCURITÉ PUBLIQUE
RUE DECELLES – SECTEUR MÉANDRE
RÉSOLUTION D'EMPRUNT TEMPORAIRE
AUTORISATION DE SIGNATURES

**ATTENDU QUE** la ministre de la Sécurité publique a soumis une entente de financement relative à la mise en œuvre de mesures de gestion des risques liées aux inondations concernant la Municipalité de Brigham;

ATTENDU QUE l'adoption de la résolution 2019-085 à l'effet que le maire, Steven Neil, et le directeur général, Pierre Lefebvre, soient autorisés à signer l'Entente de financement relative à la mise en œuvre de mesures de gestion des risques liés aux inondations entre la Municipalité de Brigham et la ministre de la Sécurité publique (CPS-18-19-28), pour et au nom du gouvernement du Québec, afin de préciser les modalités d'octroi et de versements de l'aide financière pour la mise en œuvre des activités retenues décrites dans les mesures de gestion, le tout dans le cadre du programme-Cadre pour la prévention de sinistres (CPS);

**ATTENDU QUE** ladite entente a maintenant été signée par la municipalité et le Ministère de la Sécurité publique;

**ATTENDU QUE** l'entente précise les modalités d'octroi et de versement de l'aide financière pour la mise en œuvre des activités retenues décrites dans les mesures de gestion;

**ATTENDU QUE** suivant les modalités de l'entente, la ministre s'engage à verser à la municipalité un montant maximum d'aide financière de 1 276 947\$ dont 530 000\$ suite à la signature de l'entente et le solde, 746 947\$, dans les 60 jours suivants la fin des activités prévues à l'entente qui doit se terminer le 31 décembre 2020;

**ATTENDU QUE** pour cette période, la municipalité doit contracter un emprunt temporaire pour pourvoir aux dépenses nécessaires pour réaliser ces activités en attendant le versement de l'aide financière finale;

# ATTENDU l'article 1093 du Code municipal;

Il est proposé par Daniel Meunier, secondé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- Le préambule fait partie des présentes;
- D'autoriser le maire, Monsieur Steven Neil et le directeur général, Monsieur Pierre Lefebvre à signer tous les documents nécessaires auprès de Caisse populaire Desjardins afin de contracter un emprunt temporaire jusqu'à un montant de 746 947\$ pour pourvoir aux dépenses engagées dans le cadre l'entente de financement relative à la mise en œuvre de mesures de gestion des risques liés aux inondations entre la Municipalité de Brigham et la ministre de la Sécurité publique (CPS-18-19-28), pour et au nom du gouvernement du Québec, afin de préciser les modalités d'octroi et de versements de l'aide financière pour la mise en œuvre des activités retenues décrites dans les mesures de gestion, le tout dans le cadre du programme-Cadre pour la prévention de sinistres (CPS);

# 2019-149 ADMINISTRATION MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS NOTAIRE – SECTEUR DECELLES

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement :

d'autoriser le directeur général à négocier et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la Municipalité de Brigham pour retenir les services professionnels d'un notaire et/ou conseiller juridique pour les différents dossiers qui seront traités suite à la signature de l'entente de financement relative à la mise en œuvre de mesures de gestion des risques liées aux inondations concernant la Municipalité de Brigham; - de financer ces dépenses, nettes de ristourne de taxes, à même le fond général de la municipalité auquel est versée la subvention applicable, notamment l'aide financière accordée suivant l'entente.

# 2019-150 CONTRAT- TRAVAUX POUR LE DÉMANTÈLEMENT 129 AVENUE DES CÈDRES ADJUDICATION

**ATTENDU QUE** le conseil a adopté les résolutions 2013-144, 2013-258, 2018-256 et 2019-033;

**ATTENDU QU'UN** appel de propositions pour les travaux de démolition du bâtiment sis au 129 avenue des Cèdres a été demandé;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu 2 propositions;

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'accepter la proposition de Athéna Construction, à prix forfaitaire pour des travaux de démolition du bâtiment sis au 129 avenue des Cèdres, soit au prix de 31 590.00\$ plus taxes, incluant le désamiantage;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général et l'excédent accumulé non affecté de la municipalité;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

# 2019-151 URBANISME DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2019-0002

# Nature et effets de la demande DM 2019-0002 :

Permettre la construction d'un abri d'auto attenant à un garage résidentiel isolé avec une largeur de 7,32 mètres lorsque la largeur maximale permise est de 6 mètres pour un abri d'auto selon l'article 72 du Règlement sur le zonage 06-101.

Identification du site concerné : L'emplacement visé est situé sur le lot 3 711 486 du cadastre du Québec (matricule 5811-34-1842) au 260, chemin Hallé Ouest à Brigham.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

# 2019-151 URBANISME DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2019-0002

**CONSIDÉRANT QUE** la réglementation actuelle cause un préjudice sérieux aux demandeurs, car elle leur empêche de construire un abri d'auto assez large pour le stationnement de deux véhicules et le passage d'une moto;

CONSIDÉRANT QUE la demande est mineure ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'abri sera construit sur une dalle et l'ensemble de la structure proposée pourra être convertie en garage en conformité avec la réglementation en vigueur,

**CONSIDÉRANT QUE** la demande ne portera pas atteinte à la jouissance de droit de propriété des voisins;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au Plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur respecte toutes les conditions du Règlement sur les dérogations mineures;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'accepter la recommandation du C.C.U. concernant l'acceptation de la demande qui a pour but de permettre la construction d'un abri d'auto attenant à un garage résidentiel isolé avec une largeur de 7,32 mètres lorsque la largeur maximale permise est de 6 mètres pour un abri d'auto, lot 3711485 (matricule 5811- 34-1842), selon l'article 72 du Règlement sur le zonage 06-101.

# 2019-152 VOIRIE APPEL D'OFFRES 2019-03 NIVELAGE ADJUDICATION

**ATTENDU QUE** la municipalité a demandé des offres de prix pour la fourniture de machinerie avec opérateur pour le travail de nivelage des chemins de gravier ;

**ATTENDU QUE** suivant ledit appel d'offres, les contrats sont accordés au plus bas soumissionnaire conforme, mais suivant les besoins de la municipalité et la disponibilité des équipements ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu 2 soumissions dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 2019-03:

	TAUX HORAIRE
SOUMISSIONNAIRE	(plus taxes)
Excavations R.P. Hume inc.	118.00\$
Nivelage M.C. inc.	S.O.

**ATTENDU QUE** seule la soumission d'Excavations R.P. Hume inc. est conforme:

**ATTENDUE QUE** l'objectif premier de l'appel d'offres suivant l'article 2 est de permettre de répondre aux besoins de la municipalité, notamment la disponibilité, l'équipement et/ou l'expertise pour des travaux couvrant 49 km de chemin en gravier de différentes spécificités ;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit s'assurer de la sécurité des usagers des chemins, de la qualité des travaux et du maintien aux normes des infrastructures routières ;

**ATTENDU QUE** la municipalité peut contrôler l'exécution du présent contrat, traiter et disposer de toute matière afférente à celui-ci et exiger que le fournisseur de services se conforme à toutes les directives.

ATTENDU la recommandation du directeur général pour ces motifs ;

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- le préambule fait partie des présentes;
- d'accorder un contrat à la compagnie Excavations R.P. Hume inc. à un taux horaire de 118.00\$ (plus taxes);
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document pour donner suite aux présentes, mais, suivant la disponibilité d'Excavations R.P. Hume inc. et les équipements nécessaires, le tout en fonction des besoins de la municipalité et de ses directives opérationnelles, étant entendu également que plus d'un contractant puisse être en opération sur le territoire de la municipalité au même moment conformément à ces besoins;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité.

# 2019-153 VOIRIE APPROBATION DES TRAVAUX SUR LE PONCEAU AU COIN DE LA 139 ET DE LA RUE MAGENTA PARTAGE DES COÛTS AVEC LA VILLE DE BROMONT RÉSOLUTION

**ATTENDU QU**'en vertu de l'entente entre la Ville de Bromont et la municipalité de Brigham relative à l'entretien des chemins mitoyens à l'effet que : « Tous les travaux de construction jugés nécessaires pour le maintien ou l'amélioration des chemins mitoyens ci-haut mentionnés devront recevoir l'approbation de chacun des Conseils avant qu'ils ne soient réalisés. Les coûts de ces travaux seront défrayés à parts égales par les deux municipalités » ;

**ATTENDU QUE** la rue Magenta, qui est un chemin mitoyen, nécessite des travaux suite à l'affaissement d'un ponceau.

ATTENDU QUE des travaux doivent être effectués d'urgence afin de stabiliser la situation :

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, secondé par Réjean Racine et résolu à l'unanimité :

- D'autoriser les travaux jugés nécessaires suite à l'affaissement d'un ponceau au coin de la route 139 et de la rue Magenta;
- D'autoriser que les coûts de ces travaux, passés et futurs, soient défrayés à parts égales par la Ville de Bromont et la municipalité de Brigham;
- De transmettre copie conforme de la présente résolution à la ville de Bromont.
- D'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tout document à cet effet.
- De financer cette dépense à même l'excédent accumulé non affecté.

2019-154 VOIRIE FERMETURE DE FOSSÉS 338, CHEMIN GRÉGOIRE Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement :

- D'accepter la demande et les travaux de fermeture de fossé dans l'emprise municipale effectués en façade de l'immeuble situé au 338, chemin Grégoire, conditionnellement à ce que la fermeture et l'entretien des ponceaux soient aux frais du demandeur et qu'il s'engage à assumer les frais supplémentaires requis, s'il y a lieu, advenant un raccordement de son immeuble à un service municipal.
- D'autoriser le directeur général ou l'inspecteur municipal à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la municipalité.

# 2019-155 EAU USÉESE ET EAU POTABLE

Le directeur général mentionne aux membres du conseil que le MAMAH nous informe que notre demande d'aide financière est sous étude pour le secteur Guay et nous demande une confirmation de l'achat du réseau et un ajout à notre plan d'intervention.

# 2019-156 ENVIRONNEMENT

Le directeur général informe les membres du conseil que des travaux de nettoyage de débris, ordures et autres matériaux jonchant le terrain situé au 1783 chemin Magenta Ouest ont été entrepris.

# 2019-157 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

# 2019-158 LOISIRS ET CULTURE ENTENTE INTERMUNICIPALE – LOISIRS VILLE DE COWANSVILLE

**ATTENDU** la proposition de la Ville de Cowansville datée du 3 juin 2019 à laquelle est jointe la résolution 241-05-2019 de celle-ci;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement de conclure, pour une durée de 4 ans, l'entente intermunicipale en matière de loisirs avec la Ville de Cowansville en y incluant le hockey mineur et le patinage artistique le tout selon les conditions apparaissant à la proposition;

- De financer cette dépense nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité;
- D'autoriser le maire et le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet, notamment l'entente intermunicipale;

# 2019-159 LOISIRS ET CULTURE ENTENTE INTERMUNICIPALE – LOISIRS VILLE DE FARNHAM

**ATTENDU QUE** la Ville de Cowansville propose à la municipalité l'utilisation du Pavillon Roland-Désourdy pour les activités sur glace;

**ATTENDU** la proposition de la Ville de Farnham à cet égard (résolution 2019-261 de celle-ci);

Il est proposé par Réjean Racine, secondé par Daniel Meunier et résolu unanimement de ne pas donner suite à la proposition de la Ville de Farnham et de remercier celleci pour avoir permis aux Brighamois la poursuite, ces dernières années, de ces activités dans leur installation.

# 2019-160 LOISIRS ET CULTURE TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'accueillir le tour CIBC Charles-Bruneau qui passera sur notre territoire le 5 juillet prochain et d'autoriser la circulation des vélos sur notre territoire suivant le plan fourni;
- d'autoriser le directeur général ou à directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à ces effets.

# 2019-161 LOISIRS ET CULTURE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-18 CONCERNANT LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Steven Neil, Maire, de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement numéro 2019-03 modifiant le règlement numéro 2012-18 concernant la bibliothèque municipale de Brigham.

# 2019-162 LOISIRS ET CULTURE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-18 CONCERNANT LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ADOPTION

Il est proposé par Gisèle Thériault, secondé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement numéro 2019-03 modifiant le règlement numéro 2012-18 concernant la bibliothèque municipale.

Tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture. Le maire mentionne l'objet de ce règlement et sa portée.

Des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

# PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-18 CONCERNANT LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE BRIGHAM

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

**1.** L'ARTICLE 2 du règlement 2012-18 est modifié et se lit de la façon suivante :

# **ARTICLE 2 TARIFICATIONS**

Les tarifs suivants sont en vigueur :

Photocopie: 0.05 \$ par page
Impression noir et blanc: 0.05 \$ par page
Impression couleur: 0.10 \$ par page

**2.** L'ARTICLE 6 du règlement 2012-18 est modifié et se lit de la façon suivante :

# ARTICLE 6 RÈGLES DE PRÊT PAR CATÉGORIE D'USAGERS

			Maximum de prêts par type de matériel					
Politique de prêt générale	Maximum de prêts	Documen t standard	Livre en nouveauté	Périodique	Documents multimédias	PEB	Max. de réservation	Max. de frais et amendes
ADULTE	7	7	4	7	2	7	10	10.00 \$
JEUNE	7	7	4	7	2	7	10	5.00 \$
BIBLIO								
CLUB LECTURE								
ÉCOLE								
GARDERIE								

Adultes résidents et non- résidents	Document standard	Livre en nouveauté	Périodique	Documents multimédias	PEB
Période de prêt (en jours de calendrier)	21 jours	21	21	21	21 jours
Maximum de renouvellement	0	1	1	1	1
Période de grâce pour retard	0	0	0	0	0
Frais maximum	40.00 \$	40.00 \$	8.00 \$	60.00 \$	40.00 \$
Frais par jour de retard	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25

Jeunes résidents et non- résidents	Document standard	Livre en nouveauté	Périodique	Documents multimédias	PEB
Période de prêt (en jours de calendrier)	21 jours	21 jours	21 jours	21 jours	21 jours
Maximum de renouvellement	1	1	1	1	1
Période de grâce pour retard	0	0	0	0	0
Frais maximum	22.00 \$	22.00 \$	8.00 \$	50.00 \$	22.00 \$
Frais par jour de retard	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10

Personnel de la bibliothèque	Document standard	Livre en nouveauté	Périodique	Documents multimédias	PEB
Période de prêt (en jours de calendrier)	21 jours	21	21	21	21 jours
Maximum de renouvellement	1	1	1	1	1
Période de grâce pour retard	0	0	0	0	0
Frais maximum	40.00 \$	40.00 \$	8.00\$	60.00 \$	40.00 \$
Frais par jour de retard	0	0	0	0	0

Aînés, école, garderie, etc.	Document standard	Livre en nouveauté	Périodique	Documents multimédias	PEB
Période de prêt (en jours de calendrier)					21 jours
Maximum de renouvellement					0
Période de grâce pour retard					0
Frais maximum					0
Frais par jour de retard					0

# ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.			
Steven Neil	Pierre Lefebvre		
Maire	Directeur général		

# 2019-163 LOISIRS ET CULTURE FÊTE MUNICIPALE - RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DEMANDE DE PERMIS DE RÉUNION

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement :

- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à demander les autorisations requises à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la Fête municipale du 24 août 2019;
- d'assumer les frais de ce permis à même le fonds général de la municipalité.

4.40.4

# 2019-164 VARIA

Aucun dossier.	
_	19-165 DE QUESTIONS
Le conseil tient une période de ques présentes peuvent poser des question	stions au cours de laquelle les personnes s à ses membres.
Des copies de l'ordre du jour ont ét début de la présente séance.	é mises à la disposition du public dès le
	19-166 L'ASSEMBLÉE
Il est proposé par Réjean Racine unanimement de lever l'assemblée. Il	, appuyé par Philippe Dunn et résolu l est 20 h 25.
Réjean Racine Maire suppléant	Pierre Lefebvre Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM SÉANCE DU 9 JUILLET 2019

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 9 juillet 2019 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Monsieur le conseiller Philippe Dunn, Mireille Guay, Stéphanie Martin-Gauthier et Gisèle Thériault sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Réjean Racine.

Le maire Steven Neil et le conseiller Daniel Meunier sont absents.

Assiste également à la réunion : Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétairetrésorier.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 4 juin 2019
- 3. Approbation des comptes et transferts
- 4. Rapport des dépenses autorisées
- 5. Correspondance
  - 5.1 TECQ 2019-2023
  - 5.2 Ministère de la Sécurité publique
- 6. Administration
  - 6.1 Nomination maire suppléant
  - 6.2 Avis de motion Règlement 2019-02 décrétant un emprunt parapluie de 625 000 \$ pour des travaux de voirie
  - 6.3 Adjudication appel d'offres 2019-06 Collectes, transport et disposition des matières résiduelles
  - 6.4 Autorisation dépenses Formation
  - 6.5 Résolution d'appui conseil FOM Gilles Saint-Jean
  - 6.6 Solde de compte Radiation
  - 6.7 Résolution de modification des dépenses décrétées au règlement 2019-01 pour remplacer le montant de 360 000 \$ par le montant de 370 101 \$ et affecter une somme de 10 101 \$
  - 6.8 Renouvellement contrat de service (sur appel) Spa des cantons
- 7. Urbanisme
- 8. Voirie
- 9. Eaux usées et eau potable
  - 9.1 Acceptation décompte progressif numéro 3 TGC Poste Lacroix
- 10. Environnement
- 11. Sécurité publique
  - 11.1 Résolution pour la Ville de Cowansville travaux ouvrage de rétention étang Bull
- 12. Loisirs et culture
  - 12.1 Remboursement au CLB des frais d'entretien ménager
  - 12.2 Adoption Règlement nº 2019-03 modifiant le règlement nº 2012-18 concernant la bibliothèque municipale
- 13. Varia
- 14. Période de questions
- 15. Levée de l'assemblée

4427

# 2019-167 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en retirant les points 6.2 et 6.3 et en gardant le varia ouvert.

# 2019-168 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 4 JUIN 2019

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu, Mireille Guay s'abstient de voter, d'approuver le procès-verbal de l'assemblée du 4 juin 2019.

# 2019-169 ADMINISTRATION APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 272 007.48 \$ et d'autoriser la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

<u>Fournisseurs</u>	<u>Description</u>	Montant	
Bell Mobilité cellulaires	Facture mensuelle pour le service de cellulaire	402.36	\$
Bell Canada	Factures mensuelles pour le service téléphonique de H-V et CLB	138.92	
Hydro-Québec	Factures mensuelles pour consommation d'électricité	2 397.94	
Vidéotron	Facture mensuelle pour service téléphonique et Internet	323.53	
Michel Parnia	Services professionnels et frais de déplacement pour le mois de juin  Abonnement - mesures disciplinaires 2e 2019 maj #1 et loi	1 412.40	
Éditions Yvon Blais	aménag. et urbanisme	200.65	
N. Bernard inc.	Essence pour véhicules municipaux	442.39	
Les automobiles M. Rocheleau inc.	Réparation de la poignée arrière du camion	196.36	
Distribution d'eau R.C. inc.	Service d'approvisionnement d'eau embouteillée	70.00	
Pitney Works	Fourniture de timbres pour recharge de la timbreuse	230.95	
Pitney Bowes global credit services	3e trimestre - location-bail de la timbreuse	159.98	
Services Matrec inc. Div. GFL Environmental	Service de collecte des matières résiduelles pour le mois de juin	25 643.27	
ATLAS papeterie	Papeterie et fournitures de bureau	335.32	
Girafe conseils	Frais mensuels exchange cloud et datto pour le mois de juin	134.24	
Girafe conseils	Fourniture et installation d'équipement informatique	3 707.24	
Excavations R.P. Hume inc.	Service de nivelage des chemins	10 107.45	
Daniel Labbé	Services professionnels - opinion agronomique dossier CPTAQ	1 753.37	
Groupe CT	Frais de copies pour photocopieur Canon	176.05	
Laura Lee	Remboursement de frais de déplacement pour formation à Trois- Rivières	175.62	
Sintra inc.	Fourniture de pierre pour travaux de remplacement d'un ponceau sur le chemin Miltimore	1 213.99	
Les pompes St-Alphonse inc.	Appel de service pour la pompe d'eau à l'usine d'épuration	80.48	
Petite-caisse	Renflouement des dépenses de petite-caisse	65.90	
Ministre des Finances du Québec	Droits annuels pour le barrage du Moulin	238.00	
FM Électrique inc.	Services de branchement d'une valve pour les jeux d'eau	287.44	
Claudine Berthiaume et Sylvain Lacoste	Remboursement des frais pour vidange d'installation septique	72.43	
Coop du Pays des Vergers	Service d'entretien ménager pour l'Hôtel de Ville, bibliothèque municipale et CLB	1 494.16	
Martin Royea	Service de capture de castors sur chemin Hallé Est	480.00	

pour le trait. d'eau potable  2e vers. de 6 - Contrat d'entretien de pelouse des terrains municipaux  Fourniture de sacs de sel pour le traitement de l'eau potable	597.87 1 533.00 241.44
municipaux  Fourniture de sacs de sel pour le traitement de l'eau potable	
•	241 44
Foremiture d'alun nous la traitement des cours reées	271.77
Fourniture d'alun pour le traitement des eaux usées	1 034.78
Services de transport pour la livraison de l'alun à l'usine d'épuration	96.58
Services professionnels rendus - projet accessibilité Hôtel de	
Ville	5 058.90
Services professionnels pour révision des plans et devis - projet	60.01
accessibilité H-V	1 132.50
	182.25
Service d'élimination des déchets pour les mois de mai et juin	11 565.51
Fourniture de produits d'entretien ménager	70.13
	2 290.98
	2 270.70
	35 538.42
de la bibliothèque municipale	58.00
Honoraires pour expertise d'ingénieur forestier	2 299.50
Services professionnels d'expertise pour la demande CPTAQ	7 864.29
Service de capture d'un chien errant sur le chemin Nord et rue du Domaine	560.00
Remboursement de frais de déplacement - administration munic.	32.25
Contrat de service pour le suivi de l'eau potable et eaux usées	3 607.14
	12 111.01
	37 889.65
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	437.66
Serv. Pelle, camions et signaleur pour travaux d'enlèvement	
	4 713.98
	34 929.92 1 108.80
	727.96
• •	373.60
Contribution mensuelle au REER de l'employé	573.86
	919.52
• •	1 014.86 157.44
•	3 869.59
	10 109.01
•	
	425.00
Renouvellement abonnement - Le Règlement municipal	220.50
Assurances collectives pour le mois de juillet	1 696.04
Services professionnels - poste de pompage Lacroix	9 025.55
Service de ramassage et déchiquetage d'arbres	413.92
Frais d'huissier pour envoi mise en demeure à M. Brodeur	191.06
Frais de permis pour rempl. De ponceau sur chemin Magenta Est	100.00
Remboursement de taxes trop payées pour 2019	566.28
	247 339.20 \$
Autres déboursés pour approbation:	247 557.20 φ
	24 505.67
Frais mensuels pour le terminal Interac Desjardins pour le mois	
de juin	32.61
Frais fixes mensuels	130.00
	272 007.48 \$
	accessibilité H-V Arbustes virage rivages 2019 Service d'élimination des déchets pour les mois de mai et juin Fourniture de produits d'entretien ménager Entente intermunicipale pour l'assainissement des eaux pour 2018 Service de vidange des fosses septiques Remboursement de frais de déplacement pour l'échange de livres de la bibliothèque municipale Honoraires pour expertise d'ingénieur forestier Services professionnels d'expertise pour la demande CPTAQ Service de capture d'un chien errant sur le chemin Nord et rue du Domaine Remboursement de frais de déplacement - administration munic. Contrat de service pour le suivi de l'eau potable et eaux usées pour les mois de juin et services rendus Fourniture et pose d'asphalte chaud sur chemins municipaux Décompte no 3 - Réfection du poste de pompage Lacroix Factures mensuelles - approvisionnement Serv. Pelle, camions et signaleur pour travaux d'enlèvement d'andains sur le chemin Miltimore Fourniture et épandage d'abat-poussière Contribution mensuelle au REER de l'employé  Contribution mensuelle au REER de l'employé Remise mensuelle des déductions à la source fédérales Remise mensuelle des déductions à la source fédérales Remise mensuelle des déductions à la source provinciales Remboursement frais de service d'entretien ménager 2018 Renouvellement abonnement - Le Règlement municipal Assurances collectives pour le mois de juillet Service de ramassage et déchiquetage d'arbres Frais d'huissier pour envoi mise en demeure à M. Brodeur Frais de permis pour rempl. De ponceau sur chemin Magenta Est Remboursement de taxes trop payées pour 2019  Autres déboursés pour approbation: Salaires employés et traitement des élus pour le mois de juin Frais mensuels pour le terminal Interac Desjardins pour le mois de juin

# 2019-170 ADMINISTRATION RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un rapport des dépenses autorisées.

\_\_\_\_\_

# 2019-171 ADMINISTRATION CORRESPONDANCE

Le directeur général informe les membres du conseil que nous avons reçu une lettre du MAMH nous confirmant le montant que la Municipalité recevra, dans le cadre de la TECQ 2019-2023, soit 1 210 092 \$ répartis sur cinq ans.

# 2019-172 ADMINISTRATION CORRESPONDANCE

Le directeur général informe les membres du conseil que nous avons reçu une lettre du Ministère de la Sécurité publique et un premier versement suite à la signature de l'entente de financement relative à la mise en œuvre de mesures de gestion des risques liés aux inondations concernant la municipalité.

2019-173 ADMINISTRATION NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Mireille Guay, et résolu unanimement de nommer Madame Gisèle Thériault au poste de maire suppléant pour une période de 4 mois à compter du 12 juillet 2019.

\_\_\_\_

# 2019-174 ADMINISTRATION FORMATION – LA GESTION FINANCIÈRE MUNICIPALE

Il est proposé par Gisèle Thériault, secondé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu à l'unanimité d'autoriser Madame Mireille Guay à participer à la séance de formation « La gestion financière municipale » organisée par la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu le 16 novembre et de payer un montant de 440,00 \$ pour l'inscription et de payer les frais de déplacement et de repas s'il y a lieu conformément au règlement numéro 2010-03;

- de financer ces dépenses, nettes de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

4430

# 2019-175 ADMINISTRATION RÉSOLUTION D'APPUI CONSEIL FQM – GILLES SAINT-JEAN

**CONSIDÉRANT** qu'un siège au Conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités est devenu vacant à la suite du décès d'Albert Santerre, maire de Saint-Ignace de Stanbridge;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit du poste pour la sous-région La Haute-Yamaska regroupant les MRC d'Acton, Brome-Missisquoi et La Haute-Yamaska;

CONSIDÉRANT que toutes les municipalités membres de la FQM peuvent voter;

CONSIDÉRANT que Gilles Saint-Jean, maire du Canton de Bedford, a déposé sa candidature;

**CONSIDÉRANT** que la période d'élection, s'il y a élection, se tient du 8 juillet au 7 août;

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Gisèle Thériault, et résolu unanimement :

- d'informer la FQM que la Municipalité de Brigham appuie la candidature de Gilles Saint-Jean, maire du Canton de Bedford, au poste d'administrateur pour la sous-région La Haute-Yamaska.

#### 2019-176 ADMINISTRATION LISTE DES SOLDES DE COMPTES – RADIATION

Il est proposé par Philippe Dunn, secondé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement de :

- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à annuler les comptes en souffrance irrécouvrables selon la liste datée du 20 juin 2019 pour un montant approximatif de 960,02 \$ et à radier les intérêts calculés, rattachés à ces comptes.

#### 2019-177 ADMINISTRATION

RÉSOLUTION DE MODIFICATION DES DÉPENSES DÉCRÉTÉES AU RÈGLEMENT 2019-01 POUR REMPLACER LE MONTANT DE 360 000 \$ PAR LE MONTANT DE 370 101 \$ ET AFFECTER UNE SOMME DE 10 101 \$

**ATTENDU** l'adoption du règlement 2019-01 décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 360 000 \$ et un emprunt de 260 000 \$ pour des travaux d'accessibilité universelle, les rénovations et l'aménagement intérieur qui en découlent et de rénovations extérieures nécessaires à la pérennité de l'Hôtel de ville;

**ATTENDU** que suivant l'estimation finale produite au soutien du règlement 2019-01 annexe B, la somme des travaux incluant les taxes serait plutôt de l'ordre de 370 101 \$;

ATTENDU que le règlement d'emprunt est soumis pour approbation au MAMH;

**ATTENTU** les communications avec le MAMH;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de modifier le montant des travaux et dépenses décrété en y affectant la somme nécessaire à même l'excédent accumulé non affecté de la municipalité

ATTENDU que ni les travaux, ni le montant de l'emprunt ne sont modifiés;

**ATTENDU** que la présente résolution n'augmente pas le fardeau financier suivant l'article 1076 du Code municipal;

Il est proposé par Gisèle Thériault, secondé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- que le montant de 360 000 \$ dans le titre du règlement 2019-01 et à l'article 2 dudit règlement soit remplacé par le montant de 370 101\$;
- que l'article 3 est remplacé par le suivant :

« Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 260 000 \$ sur une période de 20 ans, d'affecter la subvention de 100 000 \$ octroyée et versée dans le cadre du programme Fonds pour l'accessibilité emploi et développement social Canada et d'affecter le montant de 10 101 \$ à même l'excédent accumulé non affecté de la municipalité. »

# 2019-178 ADMINISTRATION RENOUVELLEMENT CONTRAT DE SERVICE (SUR APPEL) SPA DES CANTONS

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement :

- d'accepter la proposition de la SPA des Cantons du 1<sup>er</sup> juillet 2019 pour un service sur appel jusqu'au 30 août 2020;
- d'autoriser le maire et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tout document à cet effet pour et au nom de la Municipalité.

Aucun dossier	2019-179 URBANISME
	2019-180
	VOIRIE
Aucun dossier	

# 2019-181 EAUX USÉES ET EAU POTABLE APPROBATION ACCEPTATION DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 3 – TGC RÉPARATION POSTE LACROIX

ATTENDU QUE l'appel d'offres 2018-10 – Réfection du poste de pompage Lacroix;

**CONSIDÉRANT** la demande de paiement du décompte progressif numéro 3 par l'entreprise T.G.C. inc. pour la réfection du poste de pompage Lacroix;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de l'ingénieur responsable de la surveillance desdits travaux de procéder au paiement du décompte no. 3 daté du 2 juillet 2019;

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, secondé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- De procéder au paiement du décompte numéro 3 au montant de 37 889,65 \$ (taxes incluses) à l'entreprise T.G.C. inc.;
- De financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité et toute subvention applicable notamment les sommes prévues à la programmation TECQ 2014-2018 révisée et acceptée;
- D'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2019-182 ENVIRONNEMENT

**Aucun dossier** 

2019-183 SÉCURITÉ PUBLIQUE RÉSOLUTION POUR LA VILLE DE COWANSVILLE TRAVAUX OUVRAGE DE RÉTENTION – ÉTANG BULL

**ATTENDU QUE** la Ville de Cowansville désire entreprendre des travaux sur notre territoire concernant les ouvrages de rétention dénommés Bull 1, 2 et 3.

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement :

Le préambule fait partie des présentes;

De permettre à la Ville de Cowansville d'effectuer lesdits travaux sur notre territoire, le tout conformément aux autorisations requises suivant la législation.

2019-184 LOISIRS ET CULTURE REMBOURSEMENT AU CLB DES FRAIS D'ENTRETIEN MÉNAGER

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, secondé par Philippe Dunn et résolu, Mireille Guay votant contre :

- De rembourser au CLB les frais de ménage de mai à septembre 2018, soit un montant de 425 \$.

2019-185 LOISIRS ET CULTURE ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-18 CONCERNANT LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 4 juin 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté le 4 juin 2019;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Brigham désire se conformer aux recommandations du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie inc.;

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, secondé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 2019-03 modifiant le règlement numéro 2012-18 concernant la bibliothèque municipale.

Tous les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture. Le directeur général et la conseillère Mireille Guay mentionnent l'objet de ce règlement et sa portée.

Des copies de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

# RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-18 CONCERNANT LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE BRIGHAM

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

1. L'ARTICLE 2 du règlement 2012-18 est modifié et se lit de la façon suivante :

# ARTICLE 2 TARIFICATIONS

Les tarifs suivants sont en vigueur :

• Photocopie: 0.05 \$ par page

• Impression noir et blanc : 0.05 \$ par page

• Impression couleur : 0.10 \$ par page

2. L'ARTICLE 6 du règlement 2012-18 est modifié et se lit de la façon suivante :

# ARTICLE 6 RÈGLES DE PRÊT PAR CATÉGORIE D'USAGERS

			Maximum de prêts par type de matériel					
Politique d prêt généra	Maximum de prêts	Documen standard	Livre en nouveauté	Périodique	Documents multimédias	PEB	Max. de réservation	Max. de frais et amendes
ADULTE	7	7	4	7	2	7	10	10.00 \$
JEUNE	7	7	4	7	2	7	10	5.00 \$
BIBLIO								
CLUB LECTURE								
ÉCOLE								
GARDERIE								

Adultes résidents et non- résidents	Document standard	Livre en nouveauté	Périodique	Documents multimédias	PEB
Période de prêt (en jours de calendrier)	21 jours	21	21	21	21 jours
Maximum de renouvellemer	0	1	1	1	1
Période de grâce pour retar	0	0	0	0	0

Frais maximum	40.00 \$	40.00 \$	8.00 \$	60.00 \$	40.00 \$
Frais par jour de retarc	0.25	0.2	0.25	0.25	0.25

Jeunes résidents et non- résidents	Document standard	Livre en nouveauté	Périodique	Documents multimédias	PEB
Période de prêt (en jours de calendrier)	21 jours	21 jours	21 jours	21 jours	21 jours
Maximum de renouvellemen	1	1	1	1	1
Période de grâce pour retar	0	0	0	0	0
Frais maximum	22.00 \$	22.00 \$	8.00 \$	50.00 \$	22.00 \$
Frais par jour de retard	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10

Personnel de la bibliothèque	Document standard	Livre en nouveauté	Périodique	Documents multimédias	PEB
Période de prêt (en jours d calendrier)	21 jours	21	21	21	21 jours
Maximum de renouvelleme	1	1	1	1	1
Période de grâce pour retai	0	0	0	0	0
Frais maximum	40.00 \$	40.00 \$	8.00 \$	60.00 \$	40.00 \$
Frais par jour de retard	0	0	0	0	0

Aînés, école, garderie, etc	Document standard	Livre en nouveauté	Périodique	Documents multimédias	PEB
Période de prêt (en jours de calendrier)					21 jours
Maximum de renouvellemer					0
Période de grâce pour retar					0
Frais maximum					0
Frais par jour de retard					0

# ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Directeur général
86
INFO

# 2019-187 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

# 2019-188 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Gisèle	Thériault et résolu unanimement de lever
l'assemblée. Il est 19 h 58.	
Steve Neil	Pierre Lefebyre
Maire	Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUILLET 2019

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le jeudi 18 juillet 2019 à 19 h 15 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Mireille Guay, Gisèle Thériault, Philippe Dunn, Daniel Meunier, Réjean Racine, sous la présidence du maire, Monsieur Steven Neil.

La conseillère Stéphanie Martin-Gauthier est absente.

Assiste également à la réunion : Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Avis de convocation
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Administration
  - 3.1 Reddition de compte Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ)
  - 3.2 Adjudication appel d'offres 2019-01 Aménagement Hôtel de Ville Accessibilité
  - 3.3 Adjudication appel d'offres 2019-06 Collectes, transport et disposition des matières résiduelles
  - 3.4 Centre de la petite enfance Traitement diligent article 32 de la LOE
- 4. Environnement
  - 4.1 Parc de maisons mobiles travaux responsabilités
- 5. Loisirs et culture
  - 5.1 Citoyen de l'année et mention spéciale
- 6. Période de questions
- 7. Levée de l'assemblée

#### 2019-189 AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présente séance a été transmis à tous les membres du conseil et que tous les élus en ont pris connaissance.

# 2019-190 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en retirant le point 4.1.

# 2019-191 ADMINISTRATION REDDITION DE COMPTE TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

#### **ATTENDU QUE:**

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle:
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

# 2019-192 ADMINISTRATION ADJUDICATION – APPEL D'OFFRES 2019-01 AMÉNAGEMENT HÔTEL DE VILLE - ACCESSIBILITÉ

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu quatre soumissions dans le cadre de l'appel d'offres public 2019-01 :

	MONTANT
SOUMISSIONNAIRE	EXCLUANT LES TAXES
Construction Echo inc.	319 816,00 \$
Athena construction inc.	349 320,00 \$
Construction Bugère inc.	416 800,00 \$
Construction Clément Robert inc.	433 810,00 \$

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'accepter la plus basse soumission conforme pour des travaux d'aménagement de l'hôtel de ville et d'accessibilité dans le cadre de l'appel d'offres 2019-01 soit la proposition de Construction Echo inc. au prix de 319 816,00 \$, excluant les taxes, conditionnellement à l'approbation finale du règlement 2019-01, par le MAMH;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, suivant les modalités décrites au règlement 2019-01 et la résolution 2019-177;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

# 2019-193 ADMINISTRATION ADJUDICATION – APPEL D'OFFRES 2019-06 COLLECTES, TRANSPORT ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une soumission dans le cadre de l'appel d'offres public 2019-06 :

	MONTANT
SOUMISSIONNAIRE	TAXES INCLUSES
GFL Environnement inc.	1 141 287,84 \$

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'accepter la soumission conforme pour les collectes, le transport et la disposition des matières résiduelles dans le cadre de l'appel d'offres 2019-06 soit la proposition de GFL Environnement inc. au prix de 1 141 287,84 \$ taxes incluses;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité et d'affecter l'excédent pour un montant n'excédant pas 10 000 \$ pour l'année 2019;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

# 2019-194 ADMINISTRATION CENTRE DE LA PETITE ENFANCE – TRAITEMENT DILIGENT – ARTICLE 32 DE LA LQE

**ATTENDU QUE** le CPE le Papillon Bleu a entrepris les démarches pour s'installer sur le territoire de la municipalité notamment par la signature d'un bail avec un promoteur;

**ATTENDU** le soutien du Ministère de la Famille à ce projet;

**ATTENDU** l'annonce faite par le CPE de son désir de s'installer en 2019;

**ATTENDU** le calendrier scolaire 2019;

**ATTENDU** la lettre du 11 juin 2019 transmise par la municipalité au professionnel retenu par le promoteur dans le cadre de la « Demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE – Installation d'un système de traitement d'eau potable pour l'approvisionnement d'un futur centre de la petite enfance (CPE) »;

ATTENDU QUE la municipalité veut réaffirmer son soutien à ce projet;

**ATTENDU QUE** les délais de réalisation du projet sont importants pour toutes les parties impliquées :

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- que ce préambule fait partie intégrante des présentes;
- que la municipalité désire souligner au Ministère de l'Environnement l'importance de traiter la demande d'autorisation ci-haut mentionnée dans les meilleurs délais possible pour permettre la réalisation de ce projet;
- que la présente résolution soit transmise au Ministère de l'Environnement, aux parties impliquées ainsi que la députée provinciale de Brome-Missisquoi.

# 2019-195 LOISIRS ET CULTURE CITOYEN DE L'ANNÉE ET MENTION SPÉCIALE

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement :

- de nommer madame Célyne Caron citoyenne de l'année 2018 pour son implication et son bénévolat dans la municipalité;
- de souligner l'implication de Rosalie Gauvin, Dimitri Charest, Anaïs Chevrette, Ava Gendreau, Olivier Harrisson, Élyot Lévesque et Loïc Jacques, élèves de niveau primaire de l'école St-Vincent-Ferrier, résidents de Brigham, lors du défi « Têtes rasées Leucan 2019 » et de remettre un don de 25 \$ par élèves ayant relevé ledit défi.
- et pour la prochaine année scolaire la municipalité s'engage à remettre, pour chaque élève Brighamois de ladite école ayant relevé le défi Têtes rasées Leucan 2020, un don de 25 \$ par élève participant jusqu'à concurrence de 300 \$.

#### 2019-196 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

#### 2019-197 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 19 h 45.

Steven Neil	Pierre Lefebvre
Maire	Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM SÉANCE DU 13 AOÛT 2019

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 13 août 2019 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Mireille Guay, Gisèle Thériault, Daniel Meunier, Réjean Racine, sous la présidence du maire, Monsieur Steven Neil.

La conseillère Stéphanie Martin-Gauthier et le conseiller Philippe Dunn sont absents.

Assiste également à la réunion : Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

# **ORDRE DU JOUR**

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Approbation des procès-verbaux des assemblées du 9 et 18 juillet 2019
- 3. Approbation des comptes et transferts
- 4. Rapport des dépenses autorisées
- 5. Correspondance
  - 5.1 Aide financière Programme d'aide à la voirie locale
- 6. Administration
  - 6.1 Calendrier des collectes des matières résiduelles Septembre à décembre
  - 6.2 Procès-verbal de correction Règlement numéro 2019-03 modifiant le Règlement numéro 2012-18 concernant la bibliothèque municipale Avis de motion
  - 6.3 Résolution Règlement d'emprunt 2019-01 Autorisation de signatures
  - 6.4 Avis de motion Règlement d'emprunt 2019-02 décrétant des dépenses en immobilisation pour des travaux de voirie
- 7. Urbanisme
  - 7.1 Demande prolongation Adoption des règlements de concordance relative au règlement 10-0618 modifiant le schéma d'aménagement et de développement 05-0508
- 8. Voirie
  - 8.1 Adjudication Appel d'offres 2019-08 travaux de rechargement Chemin Hallé est, rues Besner et Bégin
- 9. Eaux usées et eau potable
- 10. Environnement
- 11. Sécurité publique
- 12. Loisirs et culture
- 13. Varia
  - 13.1 Félicitations à Stéphanie Bélanger-Naud
- 14. Période de questions
- 15. Levée de l'assemblée

#### 2019-198 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Réjean Racine appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en gardant le varia ouvert.

# 2019-199 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DES 9 ET 18 JUILLET 2019

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux des assemblées des 9 et 18 juillet 2019.

# 2019-200 ADMINISTRATION APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 391 855.29 \$ et d'autoriser la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

<u>Fournisseurs</u>	Description	Montant	
	Facture mensuelle pour le service de		Ι.
Bell Mobilité cellulaires	cellulaire	331.89	\$
Bell Canada	Factures mensuelles pour le service téléphonique de H-V et CLB	284.37	
Bell Callada	Factures mensuelles pour consommation	204.37	$\vdash$
Hydro-Québec	d'électricité	8 691.51	
	Facture mensuelle pour service téléphonique	0 07.101	
Vidéotron	et Internet	323.53	
	Services professionnels et frais de		
Michel Parnia	déplacements pour le mois de juillet	1 056.30	
N. Bernard inc.	Essence pour véhicules municipaux	295.17	
Central Maine & Quebec			
Railway Canada inc.	Entr. des passages à niveau - 3e trimestre	4 464.00	
	Service d'approvisionnement d'eau		
Distribution d'eau R.C. inc.	embouteillée	21.00	
Diament Wester	Fourniture de timbres pour recharge de la	007.00	
Pitney Works	timbreuse  Contrat-travaux de démantèlement du	927.00	
Athena construction inc.	bâtiment 129 av. des Cèdres, résol.2019-150	36 320.60	
Services Matrec inc. Div. GFL	Service de collecte des matières résiduelles	30 320.00	6
Environmental	pour le mois de juillet	25 643.27	
ATLAS papeterie	Papeterie et fournitures de bureau	424.15	
ATLAS paperene	Frais mensuels exchange cloud et datto pour	424.13	-
Girafe conseils	le mois de juillet et août	268.48	
Girafe conseils	Service ponctuel pour wi-fi de la bibliothèque Frais mensuels pour toilettes portative pour	48.87	3
Cabinet Joseph inc.	les parcs avec service hebdomadaire	425.41	
Groupe CT	Frais de copies pour photocopieur Canon	719.96	_
Therrien Couture S.E.N.C.R.L.	Services professionnels rendus au 20 juin 2019 - dossier CPTAQ	20 695.50	
Équipements sanitaires Prodec	2019 - dossier CFTAQ	20 093.30	
inc.	Fourniture de produits d'entretien ménager	128.08	
Buropro Citation inc.	Livres pour la bibliothèque municipale	288.23	
Petite-caisse	Renflouement des dépenses de petite-caisse	71.45	
Production Imagine	Service d'animation, musique et feu d'artifice pour la fête municipale du 24 août	3 276.79	
Froduction imagine	Service de maquillage pour la fête municipale	3 2/0./9	-
Sarah-Maude Lacroix	du 24 août	100.00	
Salar Mada Barron	Service d'un sculpteur de ballons pour la fête	100.00	
Mario Fortin	municipale du 24 août	125.00	
	Fourniture et épandage d'abat-poussière sur		
Somavrac C.C. inc.	les chemins	7 004.38	
Innovative surface solutions			
Canada	Fourniture et épandage d'abat-poussière	4 155.11	
Constanting Name	Service d'entretien ménager pour l'Hôtel de	1 002 00	
Coop du Pays des Vergers	Ville, bibliothèque municipale et CLB  Conception, infographie et impression du	1 992.88	
Les Publications municipales	bulletin municipal	2 682.90	
Asphalte des Cantons Div. De	Travaux de recouvrement partiel et rapiécage	2 002.70	
Sintra inc.	des chemins	107 155.30	
	3e vers. de 6 - Contrat d'entretien de pelouse		
Patrick Ewing	des terrains municipaux	1 533.00	
Kevin Deschambault	Remboursement de taxes trop payé pour 2019	250.17	

Icimédias inc.	Parution d'un avis public règlement 2018-16 dans le journal Le Guide	217.07
Beauregard Environnement Ltée	Service de vidange des fosses septiques	41 410.00
SPA des Cantons	Service de capture d'un chien errant sur le chemin Langevin et assistance au 150 Chabot	555.00
Solutia telecom	Fourniture d'appareils Iphone 8 avec étuis pour l'inspecteur et tech. Juridique	589.71
Rona dépanneur chez Ben	Fourniture et livraison d'un ponceau et collet pour remplacement sur le chemin Chadsey	1 713.09
VISA Desjardins	Factures mensuelles - approvisionnement	1 439.73
Bruce Rumsby & sons transport inc.	Serv. Pelle, camions et signaleur pour travaux d'enlèvement d'andains sur le chemin Miltimore	4 006.31
Bruce Rumsby & sons transport inc.	Serv. Pelle, camion et rouleau compacteur pour enlèvement d'une roche sur le chemin Hallé Ouest	2 269.04
Bruce Rumsby & sons transport inc.	Travaux correctifs de transition sur ponceau près du 248 chemin Miltimore	3 547.56
Bruce Rumsby & sons transport inc.	Travaux de remplacement d'un ponceau sur le chemin Chadsey	2 394.93
Bruce Rumsby & sons transport inc.	Travaux d'entretien de fossé sur le chemin Hallé Est	4 955.43
Banque Nationale du Canada	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 386.00
Banque de Montréal	Contribution mensuelle au REER de l'employé	946.24
Banque Royale du Canada	Contribution mensuelle au REER de l'employé	456.56
Banque Royale du Canada Caisse de Granby Haute-	Contribution mensuelle au REER de l'employé	652.06
Yamaska	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 149.40
Fonds de solidarité FTQ	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 253.80
SCFP	Remise mensuelle des cotisations syndicales Remise mensuelle des déductions à la source	211.85
Revenu Canada	fédérales  Remise mensuelle des déductions à la source	4 867.61
Revenu Québec La Capitale ass. et gestion du	provinciales	12 446.82
patrimoine	Assurances collectives pour le mois d'août	1 696.04
SEAO-Constructo	Frais de parution d'un appel d'offres - accessibilité H-V	65.08
Aquazach inc.	Fourniture d'une pompe d'alimentation pour les jeux d'eau	1 223.12
Plomberie 4H	Service de plombier pour installation système de filtration pour les jeux d'eau	1 253.23
Sintra inc.	Fourniture de pierre pour différents travaux municipaux	4 640.88
Avizo experts-conseils	Honoraires plans et devis pour le ponceau Magenta Est	5 605.03
Alarme top sécurité	Remplacement du panneau d'alarme du poste Brodeur	1 186.43
Excavation St-Pierre Tremblay	Service de pelle pour colmater fuite d'eau en face du 112 rue Guay	661.11
Enviro transpex inc.	Travaux d'excavation pour réaliser une tranchée de drainage sur l'avenue des Cèdres	2 081.05
Seney Électrique inc.	Service d'entretien du réseau d'éclairage public	1 477.14
Excavations R.P. Hume inc.	Service de nivelage des chemins	1 899.39
Canac	Fourniture d'huile 2 temps	9.48
Racicot Chandonnet Ltée	Services rendus et honoraires	1 150.73
Ville de Bromont	Services en communs au 30 juin Facturation selon l'entente loisir - été 2019 ainsi	12 676.53
Ville de Cowansville	que frais administratifs-cour municipale  Contrat de service pour le suivi de l'eau potable et	1 643.63
SIMO Management inc.	eaux usées pour le mois de juillet Service d'élimination des déchets pour les mois	2 564.26
R.I.G.M.R.B.M.	de juillet	4 105.33
Sous-total des déboursés		360 110.97 \$
	Autres déboursés pour approbation:  Salaires employés et traitement des élus pour le mois de juillet	31 581.00
	Frais mensuels pour le terminal Interac Desjardins pour le mois de juillet	33.32
Service aux entreprises Desjardins	Frais fixes mensuels	130.00
Total des déboursés		391 855.29 \$

# 2019-201 ADMINISTRATION RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un rapport des dépenses autorisées.

# 2019-202 ADMINISTRATION CORRESPONDANCE AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

Le directeur-général informe le Conseil que la Ministre et députée provinciale de Brome-Missisquoi, Madame Isabelle Charest, a octroyé une aide financière de 40 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale.

# 2019-203 ADMINISTRATION CALENDRIER DES COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SEPTEMBRE À DÉCEMBRE

Il est proposé par Daniel Meunier, secondé par Réjean Racine et résolu unanimement d'adopter le calendrier des collectes des matières résiduelles pour les mois de septembre à décembre 2019, en tenant compte du nouveau contrat avec la compagnie GFL, et des annotations prévues pour cette période.

# 2019-204 ADMINISTRATION PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-18 CONCERNANT LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE AVIS DE MOTION

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un procès-verbal de correction signé par le directeur général pour :

- corriger le procès-verbal de la séance du 4 juin 2019 en apportant les corrections suivantes :
- remplacer les mots « Tarification municipale pour certains biens, activités et services pour l'année 2019 » par les mots « Bibliothèque municipale de Brigham » dans l'avis de motion numéro 2019-161 à la page 4423.

# 2019-205 ADMINISTRATION RÉSOLUTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2019-01 AUTORISATION DE SIGNATURES

ATTENDU l'autorisation émise le 6 août 2019 par le MAMAH pour le règlement d'emprunt 2019-01.

Il est proposé par Gisèle Thériault, secondé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- le préambule fait partie des présentes;
- d'autoriser le maire, Monsieur Steven Neil et le directeur général, Monsieur Pierre Lefebvre à signer tous les documents nécessaires auprès de Caisse populaire Desjardins afin de contracter un emprunt jusqu'à un montant de 260 000.00\$ pour pourvoir aux dépenses engagées dans le cadre des travaux d'accessibilité universelle, les rénovations et l'aménagement intérieur qui en découlent et de rénovations extérieures nécessaires à la pérennité de l'Hôtel de Ville.

# 2019-206 ADMINISTRATION AVIS DE MOTION

# RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2019-02 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE

**ATTENDU** que la municipalité désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1063 du Code municipal, soit un règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisation pour des travaux de voirie (règlement parapluie);

Monsieur le maire, Steven Neil, donne avis de motion à l'effet qu'à l'occasion d'une prochaine assemblée du conseil sera présenté pour adoption un règlement d'emprunt décrétant des travaux et des dépenses en matière de voirie municipale pour un montant d'environ 625 000 \$.

#### 2019-207

# DEMANDE PROLONGATION – ADOPTION DES RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE RELATIVE AU RÈGLEMENT 10-0618 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT 05-0508

ATTENDU QUE le règlement 10-0618 modifiant le schéma d'aménagement et de développement est entré en vigueur le 5 février 2019 ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté doit, dans les 6 mois qui suivent l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement, adopter tout règlement de concordance;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 239 de cette même loi, une prolongation de délai peut être accordée par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

ATTENDU QUE la MRC accompagne les municipalités relativement au moyen engagé pour procéder à l'adoption du règlement de concordance.

Il est proposé par Daniel Meunier, secondé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- le préambule fait partie intégrante des présentes;
- de demander une prolongation de délai de six (6) mois au ministre en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, soit jusqu'au 5 février 2020, pour l'adoption de tout règlement de concordance relatif au règlement 10-0618.

# 2019-208 VOIRIE

# ADJUDICATION – APPEL D'OFFRES 2019-08 – TRAVAUX DE RECHARGEMENT CHEMIN HALLÉ EST, RUES BESNER ET BÉGIN

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu 4 soumissions dans le cadre d'appel d'offres 2019-08;

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT TAXES INCLUSES	
Sintra inc.	118 678.92	
Pavage Maska	100 996.96	
Excavation Dominic Carey	90 922.51	
Eurovia Qc.	112 282.98	

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'accepter la plus basse soumission conforme pour les travaux de rechargement du chemin Hallé E, des rues Besner et Bégin dans le cadre de l'appel d'offres 2019-08 soit la proposition de Excavation Dominic Carey inc. au prix de 90 922.51\$ taxes incluses;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

Aucun dossier.	2019-209 EAUX USÉES ET EAU POTABL	
Aucun dossier.	2019-210 ENVIRONNEMENT	
Aucun dossier.	2019-211 SÉCURITÉ PUBLIQUE	
Aucun dossier.	SECURITE PUBLIQUE	
	2019-212 LOISIRS ET CULTURE	
Aucun dossier.		

# 2019-213 VARIA FÉLICITATIONS À STÉPHANIE BÉLANGER-NAUD

Les membres du conseil municipal désirent féliciter M<sup>me</sup> Stéphanie Bélanger-Naud couronnée le 27 juillet 2019 meilleure bûcheronne du pays en remportant le championnat canadien Stihl Timbersport.

# 2019-214 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

# 2019-215 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 20 h 27.

Steve Neil Pierre Lefebvre
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AOÛT 2019

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mercredi 22 août 2019 à 8 h 30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Mireille Guay, Stéphanie Martin-Gauthier, Daniel Meunier, Philippe Dunn sous la présidence du maire, Monsieur Steven Neil.

La conseillère Gisèle Thériault est absente.

Assiste également à la réunion : Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1 Avis de convocation
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Urbanisme
  - 3.1 Bell Demande de consentement
- 4 Voirie
  - 4.1 Adjudication Appel d'offres 2019-07 Remplacement de ponceau chemin Magenta Est
- 5 Période de questions
- 6 Levée de l'assemblée

# 2019-216 AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présente séance a été transmis à tous les membres du conseil et que tous les élus en ont pris connaissance.

#### 2019-217 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

# 2019-218 URBANISME BELL – DEMANDE DE CONSENTEMENT

Le conseiller Réjean Racine déclare son intérêt et se retire, ne participant pas à la délibération ni au vote.

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'autoriser le directeur général ou l'inspectrice municipale à signer la demande de consentement de Bell datée du 29 juillet 2019 pour l'ajout d'ancrages et de poteaux sur le chemin Gordon afin de desservir une construction future.

**U** 

#### 2019-219 VOIRIE

#### ADJUDICATION – APPEL D'OFFRES 2019-07 – REMPLACEMENT DE PONCEAU CHEMIN MAGENTA EST

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une soumission dans le cadre de l'appel d'offres public 2019-07 :

	MONTANT
SOUMISSIONNAIRE	TAXES INCLUSES
Excavation Dominic Carey inc.	136 040,43 \$

**ATTENDU QUE** Excavation Dominic Carey inc. est soumissionnaire unique, une réduction de prix a été demandée et obtenue, suivant l'article 938.3 du Code municipal, au montant de 4 500 \$ avant taxes, pour un montant total avant taxes de 113 821,75 \$ au lieu et place de 118 321,75 \$;

ATTENDU QUE l'administration de la Ville de Bromont accepte de donner suite aux travaux ;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d'accepter la soumission conforme pour le remplacement d'un ponceau sur le chemin Magenta Est dans le cadre de l'appel d'offres 2019-07 soit la proposition de Excavation Dominic Carey inc. au prix de 113 821,75 \$ plus taxes;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même l'excédent accumulé non affecté;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tout document à cet effet;
- de transmettre copie conforme de la présente résolution à la Ville de Bromont.

# 2019-220 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

# 2019-221 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 8 h 40.

Steven Neil	Pierre Lefebvre
Maire	Directeur général et secrétaire-trésories

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM ASSEMBLÉE DU 3 SEPTEMBRE 2019

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 3 septembre 2019 à 19 h 30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Mireille Guay, Gisèle Thériault, Stéphanie Martin-Gauthier, Daniel Meunier, Réjean Racine, Philippe Dunn sous la présidence du maire, Monsieur Steven Neil.

Assiste également à la réunion : Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Approbation des procès-verbaux des assemblées du 13 et du 22 août 2019
- 3 Approbation des comptes et transferts
- 4 Rapport des dépenses autorisées
- 5 Correspondance
- 6 Administration
  - 6.1 Carte Visa Approvisionnement pour l'employé de voirie
  - 6.2 Déménagement des bureaux Travaux d'accessibilité de l'Hôtel de Ville
  - 6.3 Séances du conseil Changement de lieux
  - 6.4 Résolution Appui au chemin de fer du Centre du Main et du Québec (CCMQ) pour sa demande de financement au Ministère des Transports du Québec
  - 6.5 Vol de la remorque Remplacement
  - 6.6 Offre de services Soutien juridique
- 7 Urbanisme
- 8 Voirie
  - 8.1 Autorisation Paiement final Roger Dion et Fils
  - 8.2 Autorisation Fermeture de fossé 153 chemin Léger
  - 8.3 Autorisation Fermeture de fossé 1464A, chemin Magenta Ouest
  - 8.4 Autorisation Fermeture de fossé 302, chemin Daigneault
  - 8.5 Adjudication Appels d'offres 2019-09 Pavage du chemin Léger
  - 8.6 Adjudication Appel de proposition Remplacement de 4 ponceaux Rue Grégoire
  - 8.7 Chemin Chadsey Creusage de fossé rechargement Plan d'intervention
- 9 Eaux usées et eau potable
  - 9.1 Adjudication Appel de proposition-Services Professionnels Secteur Guay
  - 9.2 Offre d'achat Terrain rue Desjardins Secteur Guay
  - 9.3 Cession Réseau d'aqueduc Secteur Guay
- 10 Environnement
- 11 Sécurité publique
  - 11.1 Priorité StraTJ Entente de non-reproduction et de protection des droits d'auteur
- 12 Loisirs et culture
- 13 Varia
- 14 Période de questions
- 15 Levée de l'assemblée

# 2019-222 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en gardant le varia ouvert.

# 2019-223 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU 13 ET 22 AOÛT 2019

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux du 13 et 22 août 2019.

# 2019-224 ADMINISTRATION APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 287 388.18 \$ et d'autoriser la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

<u>Fournisseurs</u>	<u>Description</u>	Montant	
Bell Mobilité cellulaires	Facture mensuelle pour le service de cellulaire	337.66	\$
H 1 0 4	Factures mensuelles pour consommation	120.11	
Hydro-Québec	d'électricité Facture mensuelle pour service téléphonique et	128.11	
Vidéotron	Internet	323.53	
Videotron	Services professionnels et frais de déplacement	323.33	
Michel Parnia	pour le mois d'août	1 691.31	
N. Bernard inc.	Essence pour véhicules municipaux	392.05	
THE DETINATE THE	Honoraires profess. Pour travaux de rechargement	5,2,60	
FNX - Innov	des chemins Hallé Est, Redmile, Bégin et Besner	5 116.39	
Distribution d'eau R.C. inc.	Service d'approvisionnement d'eau embouteillée	45.00	
	Fourniture de timbres pour recharge de la		
Pitney Works	timbreuse	462.50	
	Fourniture d'une clé de dépannage pour le véhicule		
Bessette automobiles inc. Services Matrec inc. Div. GFL	municipal Dodge Grand Caravan	23.00	
Environmental	Service de collecte des matières résiduelles pour le mois d'août	25 643.27	
ATLAS papeterie	Papeterie et fournitures de bureau	459.76	
COMAQ	Frais de formation pour tech. juridique; Le contenu et la rédaction des documents d'appels d'offres	534.63	
COMAQ	Frais mensuels pour toilettes portatives pour les	334.03	
Cabinet Joseph inc.	parcs avec service hebdomadaire	379.42	
•	Fourniture de blé d'Inde pour la fête municipale du		
Ferme Racine & fils SENC	24 août	72.00	
	Certificat cadeau pour tirage lors de la fête		
Gamer's zone des joueurs	municipale	50.00	
Fleuriste antique	Bouquet de gerbe pour l'hommage rendu lors de la fête municipale	86.23	
-	•		
Lettrage Graphico-tech	Service d'impression sur vinyle	124.17	
Pompex inc.	Appel de service pour mauvais fonctionnement au poste de pompage principal	315.75	
1 ompex mc.	Fourniture d'huile non détergente pour le poste de	313.73	
Distribution Nouvelle-France	pompage Lacroix	117.13	
Buropro Citation inc.	Livres pour la bibliothèque municipale	127.89	
Centre de services partagés	Abonnements - Normes- ouvrages routiers Tome 1	153.68	
Centre de services partages	Service d'entretien ménager pour l'Hôtel de Ville,	133.08	
Coop du Pays des Vergers	bibliothèque municipale et CLB	1 182.71	
	Fourniture d'un rouleau de nappe en plastique pour	1102.71	
Dubé Loiselle	la fête municipale du 24 août	27.54	
	Fourniture d'une batterie pour la télémétrie du poste		
Add tech électronique inc.	de pompage principal	27.58	

	4e vers. de 6 - Contrat d'entretien de pelouse des	
Patrick Ewing	terrains municipaux	1 533.00
Marquage traçage Québec	Travaux de lignage et marquage de la chaussée	10 853.66
Éditions Yvon Blais	Abonnement - Loi fiscalité municipale annotée	137.60
Beauregard Environnement Ltée	Service de vidange des fosses septiques Frais de réparation de la remorque radar suite au	11 897.64
Signel Services inc.	vandalisme	1 158.95
Pétro Lub  Les traitements d'eau Bonne	Fourniture d'huile pétro-canada pour les pompes Fourniture de sel, chlore et peroxyde pour le	274.56
eau Culligan	traitement de l'eau potable	371.14
VISA Desjardins	Factures mensuelles - approvisionnement	2 939.05
Bruce Rumsby & sons transport inc.	Serv. Pelle, camions et signaleur pour travaux virage en T sur le chemin Henri	1 276.63
Banque Nationale du Canada	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 108.80
Banque de Montréal	Contribution mensuelle au REER de l'employé	697.44
Banque Royale du Canada	Contribution mensuelle au REER de l'employé	367.64
Banque Royale du Canada	Contribution mensuelle au REER de l'employé	557.22
Caisse de Granby Haute- Yamaska	Contribution mensuelle au REER de l'employé	919.52
Fonds de solidarité FTQ	Contribution mensuelle au REER de l'employé	976.46
SCFP	Remise mensuelle des cotisations syndicales	151.38
Revenu Canada	Remise mensuelle des déductions à la source fédérales	3 473.87
Revenu Québec	Remise mensuelle des déductions à la source provinciales	8 926.14
La Capitale ass. et gestion du patrimoine	Assurances collectives pour le mois de septembre	1 696.04
Ministre des Finances	2e vers services de la Sûreté du Québec	107 391.00
Roger Dion & fils inc.	Libération de la retenue sur contrat de remplacement du ponceau Choinière	2 787.49
Arbeau Services	Service de déchiquetage, émondage et service de nacelle	2 635.81
Excavations R.P. Hume inc.	Service de nivelage des chemins	1 424.54
Ville de Bromont	2e part - Services en communs 2019	51 825.00
Mini-excavation Bisaillon inc.	Travaux de réparation d'une conduite d'arrosage	244.02
	au bâtiment des loisirs  Contrat de service pour le suivi de l'eau potable	344.92
SIMO Management inc.	et eaux usées pour le mois d'août Services professionnels pour travaux d'arpentage	2 564.26
Migué & Fournier	sur le chemin Chadsey Service de conception, infographie et impression	4 943.93
Les Publications municipales	du bulletin municipal	1 523.42
Équipements sanitaires Prodec inc.	Fournitures de produits d'entretien et sanitaires	98.57
Sous-total des déboursés	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	262 676.99 \$
* ** ** ***	Autres déboursés pour approbation:	
	Salaires employés et traitement des élus pour le mois d'août	24 547.88
	Frais mensuels pour le terminal Interac Desjardins pour le mois d'août	32.81
Service aux entreprises		
Desjardins	Frais fixes mensuels	130.00
Total des déboursés		287 387.68 \$

# 2019-225 ADMINISTRATION RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un rapport des dépenses autorisées.

# 2019-226 CORRESPONDANCE

Aucun dossier.

# 2019-227 ADMINISTRATION CARTE VISA APPROVISIONNEMENT POUR L'EMPLOYÉ DE VOIRIE

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- de présenter une demande pour l'obtention d'une carte d'achat VISA au nom de l'employé de voirie pour les besoins de la municipalité;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toutes directives et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la municipalité.

# 2019-228 ADMINISTRATION DÉMÉNAGEMENT DES BUREAUX TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ DE L'HÔTEL DE VILLE

**ATTENDU QUE** l'appel d'offres numéro 2019-01 pour des travaux d'accessibilité de l'Hôtel de Ville a été adjugé le 18 juillet 2019 à la firme Construction Écho;

**ATTENDU QUE** ces travaux nécessitent des relocalisations des bureaux administratifs pour la période automnale;

**ATTENDU** les appels de propositions pour assurer les relocalisations, entre autres, pour les déménageurs et les câbleurs;

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement:

- le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la réalisation desdits travaux, le bon fonctionnement de l'Hôtel de Ville et la relocalisation des bureaux à la bibliothèque;
- réduire l'accès ou fermer temporairement l'accès au bureau administratif, notamment le 13 septembre prochain, suivant les besoins et en fonction des directives de la direction générale;
- ratifier les démarches déjà entreprises;
- financer ces dépenses, nettes de ristourne de taxes, à même le fond général;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toutes directives et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la municipalité.

# 2019-229 ADMINISTRATION SÉANCES DU CONSEIL – CHANGEMENT DE LIEUX

ATTENDU QUE des travaux d'accessibilité seront effectués à l'Hôtel de Ville;

**ATTENDU QUE** les séances du conseil pour les mois d'octobre et de novembre ne pourront être tenues dans la salle du conseil;

Il est proposé par Mireille Guay, secondé par Gisèle Thériault et résolu unanimement de tenir les séances du mois d'octobre et de novembre au Pavillon Gilles-Giroux, 100 avenue du Parc, Brigham.

# 2019-230 ADMINISTRATION RÉSOLUTION – APPUI AU CHEMIN DE FER DU CENTRE DU MAINE & DU QUÉBEC POUR SA DEMANDE DE FINANCEMENT AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

**ATTENDU QU**'en janvier 2018, une première table de travail concernant l'amélioration des infrastructures ferroviaires du corridor Montréal / Sherbrooke a été mise sur pied à l'initiative des principales villes de ce corridor ferroviaire et en partenariat avec des entreprises privées ;

ATTENDU QUE cette table avait entre autres comme objectif de soulever les principales problématiques liées aux opérations ferroviaires actuelles et d'identifier les intentions de chacune des municipalités concernées afin de présenter une demande de subvention au Fonds National des Corridors commerciaux (FNCC) du gouvernement fédéral;

**ATTENDU QU**'un projet de train de passagers entre Sherbrooke et Montréal est également déjà à l'étude depuis 2015 par Fondation Trains de nuit et que cette liaison pourrait être un apport touristique important pour les régions administratives concernées;

**ATTENDU** l'urgence de procéder à une mise à niveau substantielle des infrastructures ferroviaires du corridor St-Jean-sur-Richelieu / Sherbrooke;

**ATTENDU QUE** la demande au FNCC vise principalement à moderniser les infrastructures ferroviaires pour améliorer la sécurité et faciliter le transport collectif et le transport de marchandises pour les entreprises;

ATTENDU QUE certaines villes situées dans le corridor ferroviaire Saint-Jean-sur-Richelieu / Sherbrooke ou en périphérie, soient : Saint-Jean-sur-Richelieu, Farnham, Brigham, Bedford, Bromont, Cowansville, Sutton, Magog et Sherbrooke ainsi que la MRC Brome-Missisquoi et de Memphrémagog ont chacune d'entre elles des enjeux qui concernent la fluidité logistique, et la sécurité ferroviaire;

**ATTENDU QU**'une nouvelle Alliance du Corridor Ferroviaire Estrie-Montérégie (ACFEM) a été formée le 17 juillet 2019 pour mener à bien le projet de mise à niveau du corridor ferroviaire Saint-Jean-sur-Richelieu / Sherbrooke et de le rendre plus sécuritaire;

**ATTENDU QUE** le projet de mise à niveau permettra de pérenniser le lien ferroviaire, de maintenir et accroître le transport des marchandises, mais aussi d'y favoriser le transport de passager sur un corridor où le train devient une alternative compétitive à l'automobile;

**ATTENDU QUE** la table de travail a identifié l'ensemble des enjeux problématiques existants devant être enrayés et qu'elle désire dorénavant travailler en partenariat avec l'entreprise Chemin de fer du Centre du Maine & du Québec (CCMQ), propriétaire et exploitant de la voie ferroviaire, pour y arriver;

**ATTENDU QUE** seul le propriétaire de la voie ferroviaire peut effectuer une demande de financement aux divers programmes gouvernementaux portant sur les infrastructures ferroviaires;

Il est proposé par Daniel Meunier, secondé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement :

- d'appuyer l'entreprise Chemin de fer du Centre du Maine & du Québec (CCMQ) dans toutes demandes de financement auprès des instances gouvernementales fédérales et provinciales visant à moderniser et à sécuriser les infrastructures et les opérations ferroviaires du corridor Saint-Jean-sur-Richelieu / Sherbrooke.
- de demander à Ministère des Transports du Québec de réserver des fonds à CCMQ permettant de réaliser une étude financière exhaustive et de faisabilité afin d'optimiser les infrastructures ferroviaires nécessaires au transport de marchandises par conteneurs, en vrac et au transport de personnes.

# 2019-231 ADMINISTRATION VOL DE LA REMORQUE – REMPLACEMENT

**ATTENDU** le vol de la remorque dompeur (sic benne basculante) le ou vers le 24 août 2019;

ATTENDU les besoins en matière de travaux publics;

**ATTENDU** la volonté du Conseil municipal de pourvoir au remplacement de l'équipement;

**ATTENDU** la demande d'indemnisation auprès de l'assureur, MMQ;

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, secondé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- le préambule fait partie intégrante des présentes;
- de procéder à l'achat d'une nouvelle remorque dompeur (sic benne basculante);
- de financer le coût d'acquisition, nette de ristourne de taxes, à même le fonds de roulement sur une période maximale de 5 ans;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toutes directives et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la municipalité, notamment le suivi auprès de l'assureur et de la SAAQ.

# 2019-232 ADMINISTRATION OFFRE DE SERVICES – SOUTIEN JURIDIQUE

**ATTENDU** les montants dus en matière de fiscalité sur certains types d'immeubles, notamment les immeubles de types maison mobile;

**ATTENDU** notamment les sommes dues sur le lot 4 911 675;

Il est proposé par Mireille Guay, secondé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- le préambule fait partie intégrante des présentes;
- autoriser le directeur général de retenir les services de la firme Poupart & Poupart à titre de consultant juridique;
- autoriser Poupart & Poupart à agir et/ou représenter la Municipalité en matière de fiscalité municipale devant les tribunaux;
- ratifier les démarches déjà entreprises à cet égard;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité (budget courant);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2019-233 URBANISME

Aucun dossier.

2019-234 VOIRIE AUTORISATION – PAIEMENT FINAL APPEL DE PROPOSITION 2018-06 REMPLACEMENT D'UN PONCEAU CHEMIN CHOINIÈRE

**ATTENDU QUE** l'appel d'offres 2018-06 – Remplacement d'un ponceau – chemin Choinière;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de l'ingénieur responsable de la surveillance desdits travaux, Monsieur Sébastien Moreau, de la compagnie FNX – innov, de procéder au paiement final daté du 26 août 2019;

Il est proposé par Gisèle Thériault, secondé par Mireille Guay et résolu unanimement :

- de procéder au paiement final au montant de 2 787.48 \$ (taxes incluses) à l'entreprise Roger Dion et Fils;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

# 2019-235 VOIRIE AUTORISATION FERMETURE DE FOSSÉ – 153 CHEMIN LÉGER

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement :

- d'accepter la demande et les travaux de fermeture de fossé effectués en façade de l'immeuble situé au 153, chemin Léger conditionnellement à ce que la fermeture et l'entretien des ponceaux soient aux frais du demandeur et qu'il s'engage à assumer les frais supplémentaires requis, s'il y a lieu, advenant un raccordement de son immeuble à un service municipal.
- d'autoriser le directeur général ou l'inspecteur municipal à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la municipalité.

# 2019-236 VOIRIE AUTORISATION FERMETURE DE FOSSÉ – 1464A, CHEMIN MAGENTA OUEST

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'accepter la demande et les travaux de fermeture de fossé dans l'emprise municipale effectués en façade de l'immeuble situé au 1464A, chemin Magenta Ouest par le propriétaire, à un endroit choisi par ce dernier conditionnellement à ce qu'il y ait trou d'homme, que la fermeture et l'entretien des ponceaux soient aux frais du demandeur et qu'il s'engage à assumer les frais supplémentaires requis, s'il y a lieu, advenant un raccordement de son immeuble à un service municipal. Le tout au frais des propriétaires et inspecté par la Municipalité avant le remblai.
- d'autoriser le directeur général ou l'inspecteur municipal à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la municipalité.

# 2019-237 VOIRIE AUTORISATION FERMETURE DE FOSSÉ – 302, CHEMIN DAIGNEAULT

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'accepter la demande et les travaux de fermeture de fossé dans l'emprise municipale effectués en façade de l'immeuble situé au 302, chemin Daigneault Ouest par le propriétaire, conditionnellement à ce qu'un réduit soit installé ou que le propriétaire remplace le tuyau de 15''/16'' à l'entrée de la cour par un ponceau de 18'' de diamètre, que la fermeture et l'entretien des ponceaux soient aux frais du demandeur et qu'il s'engage à assumer les frais supplémentaires requis, s'il y a lieu, advenant un raccordement de son immeuble à un service municipal. Le tout au frais des propriétaires et inspecté par la Municipalité avant le remblai.
- d'autoriser le directeur général ou l'inspecteur municipal à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la municipalité.

# 2019-238 VOIRIE ADJUDICATION APPEL D'OFFRES 2019-09 PAVAGE DU CHEMIN LÉGER

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu 3 soumissions dans le cadre d'appel d'offres 2019-09;

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT TAXES INCLUSES
Sintra inc. (Région Montérégie – Rive-Sud)	185 402,71 \$
Eurovia Québec construction inc.	199 712,15 \$
Pavages Maska inc.	214 264,34 \$

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'accepter la plus basse soumission conforme pour les travaux de pavage du chemin Léger dans le cadre de l'appel d'offres 2019-09 soit la proposition de Sintra inc. (Région Montérégie – Rive-Sud) au prix de 185 402,71 \$, taxes incluses;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même l'excédent non affecté de la municipalité;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

# 2019-239 VOIRIE ADJUDICATION APPEL DE PROPOSITION REMPLACEMENT DE 4 PONCEAUX – CHEMIN GRÉGOIRE

**ATTENDU** que la municipalité a fait un appel de proposition pour le remplacement de 4 ponceaux sur le chemin Grégoire;

Il est proposé par Daniel Meunier, secondé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement :

- d'accepter la proposition de Roger Dion & Fils 2006 inc. au prix de 60 600 \$ taxes en sus pour le remplacement de 4 ponceaux sur le chemin Grégoire;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même l'excédent non affecté de la municipalité et de toute subvention applicable;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

# 2019-240 VOIRIE

# CHEMIN CHADSEY – CREUSAGE DE FOSSÉ ET RECHARGEMENT – PLAN D'INTERVENTION

Le directeur général dépose un plan d'intervention pour le creusage de fossé et du rechargement sur le chemin Chadsey.

\_\_\_\_\_

# 2019-241 EAUX USÉES ET EAU POTABLE ADJUDICATION APPEL DE PROPOSITIONS SERVICES PROFESSIONNELS SECTEUR GUAY

**ATTENDU** l'appel de proposition pour les services professionnels – Infrastructures d'eau potable du secteur Guay;

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d'accepter la proposition en date du 28 août 2019 de LCL Environnement au prix de79 000\$ taxes en sus pour les services professionnels Secteur Guay;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même l'excédent non affecté de la municipalité et de toute subvention applicable;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

# 2019-242 EAUX USÉES ET EAU POTABLE OFFRE D'ACHAT – TERRAIN RUE DESJARDINS SECTEUR GUAY

**ATTENDU** que la municipalité désire acquérir l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 3 711 743 du Cadastre du Québec, situé sur la rue Desjardins;

Il est proposé par Daniel Meunier, secondé par Mireille Guay et résolu unanimement :

- le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Brigham, une offre d'achat pour l'immeuble désigné comme étant le lot 3 711 743 situé sur la rue Desjardins, le tout selon les paramètres du projet préparé par Me Édith Chaput;
- de financer ce projet d'acquisition à même l'excédent non affecté de la municipalité.

# 2019-243 EAUX USÉES ET EAU POTABLE CESSION – RÉSEAU D'AQUEDUC – SECTEUR GUAY

**ATTENDU** les exigences du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et des programmes d'aide financière existants;

**ATTENDU** que la municipalité doit donc municipaliser le réseau d'aqueduc desservant les résidents du secteur Guay pour bénéficier de certains programmes d'aide et répondre, dans ce cadre, aux exigences des ministères;

Il est proposé par Daniel Meunier, secondé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Brigham, l'acquisition par acte de cession des infrastructures d'alimentation en eau du secteur Guay, nécessaire à leur municipalisation, sans considération monétaire, le tout selon les paramètres du projet préparé par Me Édith Chaput;
- de financer ce projet d'acquisition à même l'excédent non affecté de la municipalité.

Aucun dossier.	2019-244 ENVIRONNEMENT

# 2019-245 ENVIRONNEMENT PRIORITÉ STRATJ – ENTENTE DE NON-REPRODUCTION ET DE PROTECTION DES DROITS D'AUTEUR

**ATTENDU QUE** Priorité StraTJ a été mandatée pour préparer la trousse de communication spécialisée en mesures d'urgence;

**ATTENDU QUE** Priorité StraTJ demande à la municipalité de signer l'entente de non-reproduction et de protection des droits d'auteur avant de remettre la trousse de communication spécialisée en mesures d'urgence;

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, secondé par Daniel Meunier et résolu, Mesdames Mireille Guay et Gisèle Thériault votant contre, de mandater le directeur général ou la directrice générale à signer l'entente de non-reproduction et de protection des droits d'auteur.

Aucun dossier.	2019-246 LOISIRS ET CULTURE
Aucun dossier.	2019-247 VARIA

# 2019-248 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de q	uestions au c	cours de laquel	le les perso	nnes présentes
peuvent poser des questions à se	es membres.			

Des copies de l'ordre ont été présente séance.	é mises à la disposition du public dès le début de la
	2019-249
LE	VÉE DE L'ASSEMBLÉE
Il est proposé par Réjean Rac unanimement de lever l'assem	cine, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu ablée. Il est 21 h 01.
Gisèle Thériault	Pierre Lefebvre
Maire suppléant	Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM ASSEMBLÉE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2019

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2019 à 19h30 à la Salle du Pavillon Gilles-Giroux, 100, avenue du Parc à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Madame la conseillère et Messieurs les conseillers Mireille Guay, Daniel Meunier, Philippe Dunn et Réjean Racine, sous la présidence de la maire suppléante, Madame Gisèle Thériault.

Le maire Steven Neil et la conseillère Stéphanie Martin-Gauthier sont absents.

Assiste également à la réunion : Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

# ORDRE DU JOUR

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 3 septembre 2019
- 3 Approbation des comptes et transferts
- 4 Rapport des dépenses autorisées
- 5 Correspondance
- 6 Administration
  - 6.1 Contrat mise en place et entretien de la patinoire municipale
  - 6.2 Mandat Ministre des Finances Réception et ouverture des soumissions selon l'article 1065 du Code municipal Résolution
  - 6.3 Hôtel de Ville Travaux Résolution
  - 6.4 Disposition de matériaux
  - 6.5 Projet du règlement numéro 2019-02 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection du réseau routier et un emprunt de 625 000 \$
- 7 Urbanisme
- 8 Voirie
  - 8.1 Paiement décompte progressif numéro 1 Appel d'offres 2019-08 - Travaux de rechargement chemin Hallé est, rues Besner, Bégin et Redmile
  - 8.2 Programme d'aide à la voirie locale Adjudication du contrat Services professionnels Projet chemin Magenta
  - 8.3 Programme d'aide à la voirie locale Adjudication du contrat Services professionnels Projet chemin Choinière
  - 8.4 Programme d'aide à la voirie locale Adjudication du contrat Services professionnels Projet interventions variées
  - 8.5 Club de Motoneige Baie Missisquoi Autorisation de passage chemin Fordyce
- 9 Eaux usées et eau potable
  - 9.1 Adjudication Étude environnementale Phase I Implantation d'un réseau d'alimentation (aqueduc) Secteur Guay Résolution
  - 9.2 Ratification Travaux d'arpentage Réseau d'alimentation (aqueduc) Secteur Guay Résolution
  - 9.3 Financement Secteur Guay
- 10 Environnement
- 11 Sécurité publique
- 12 Loisirs et culture
- 13 Varia
- 14 Période de questions
- 15 Levée de l'assemblée

# 2019-250 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en gardant le varia ouvert.

# 2019-251 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 3 SEPTEMBRE 2019

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal du 3 septembre 2019.

# 2019-252 ADMINISTRATION APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 234 216,75 \$ et d'autoriser la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

<u>Fournisseurs</u>	<u>Description</u>	Montant	
Bell Mobilité cellulaires	Facture mensuelle pour le service de cellulaire	331.91	\$
Bell Canada	Factures mensuelles pour le service téléphonique de H-V et CLB	141.34	
Hydro-Québec	Factures mensuelles pour consommation d'électricité	6 041.24	
Vidéotron	Facture mensuelle pour service téléphonique et Internet	553.42	
Michel Parnia	Services professionnels et frais de déplacement pour le mois de septembre	1 556.91	
N. Bernard inc.	Essence pour véhicules municipaux	352.40	
Girafe conseils	Frais mensuels exchange cloud et datto pour le mois de septembre ainsi que des services et UPS back-up	1 055.48	
Distribution d'eau R.C. inc.	Service d'approvisionnement d'eau embouteillée	35.00	
Pitney Bowes Global credit service	4e trim. 2019 - timbreuse Pitney Bowes	159.98	
Systèmes téléphoniques STE	Services de déplacement du système téléphonique et câblages au nouvel emplacement	1 802.24	
Stryker Canada	Fourniture d'un kit de batterie et électrodes pour le DEA	277.09	
Services Matrec inc. Div. GFL Environmental	Service de collecte des matières résiduelles pour le mois de septembre	21 947.84	
ATLAS papeterie	Papeterie et fournitures de bureau	270.42	
COMAQ	Frais de formation pour l'inspectrice; Décret relatif aux zones inondables, les règles applicables	206.96	
COMAQ	Frais de formation pour le DG; Le contenu et la rédaction des documents d'appels d'offres	534.63	
Cabinet Joseph inc.	Frais mensuels pour toilettes portatives pour les parcs avec service hebdomadaire	379.42	
Groupe CT	Frais de copies pour photocopieur Canon	114.29	
Wolters Kluwer Quebec Ltee	Abonnement - Relations du travail en milieu municipal et Droit municipal	2 594.55	
SEAO	Frais de parution journal Constructo	11.42	
Alarme sécurité	Service de déplacement du panneau d'alarme	310.43	
Location d'équipements des Cantons- de-l'Est inc.	Frais de location d'équipement de cuisson pour la fête municipale du 24 août	285.89	
Petite-caisse	Renflouement des dépenses de la petite-caisse	82.70	
Roger Dion & fils inc.	Travaux de remplacement de ponceaux sur le chemin Léger	10 301.76	

Éditions juridiques F.D. inc.	Fournitures administratives - cartes d'affaires, entêtes de lettre et enveloppes	766.31	
Coop du Pays des Vergers	Service d'entretien ménager pour l'Hôtel de Ville, bibliothèque municipale et CLB	1 432.07	
F.G. Edwards inc.	Fourniture de semences pour travaux de fossés	81.66	Г
Sintra inc.	Fourniture de pierre pour travaux sur le chemin Henri et rechargement rue Fortin	2 008.54	
Patrick Ewing	5e vers. de 6 - Contrat d'entretien de pelouse des terrains municipaux	1 533.00	
COMBEQ	Frais d'inscription au colloque COMBEC- Énergir di 31 oct. Pour l'inspectrice	97.73	
Martin Royea	Service de trappage de castors sur le chemin Coveduck	280.00	
Formiciel	Fourniture de reçus officiels	411.60	
Innovative surface solutions Canada	Fourniture et épandage d'abat-poussière	10 122.02	
Servisys inc.	Service de réparation du système de climatisation de l'Hôtel de Ville	283.70	
Nivelage MC inc.	1er vers service de fauchage des bordures de chemins	1 280.82	
VISA Desjardins	Factures mensuelles - approvisionnement	673.09	Ĺ
Bruce Rumsby & sons transport inc.	Serv. Pelle, camions et signaleur pour travaux de fossé et ponceaux sur la rue Fortin et Magenta Est	17 017.41	
Banque Nationale du Canada	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 108.80	Ĺ
Banque de Montréal	Contribution mensuelle au REER de l'employé	718.44	Ĺ
Banque Royale du Canada	Contribution mensuelle au REER de l'employé	449.00	Ĺ
Banque Royale du Canada	Contribution mensuelle au REER de l'employé	579.30	
Caisse de Granby Haute- Yamaska	Contribution mensuelle au REER de l'employé	919.52	
Fonds de solidarité FTQ	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 101.92	
SCFP	Remise mensuelle des cotisations syndicales	163.86	
Revenu Canada	Remise mensuelle des déductions à la source fédérales	3 518.32	
Revenu Québec	Remise mensuelle des déductions à la source provinciales	8 890.85	
La Capitale ass. et gestion du patrimoine	Assurances collectives pour le mois d'octobre	1 696.04	L
CANAC	Fourniture pour prise électrique et rallonges	111.10	L
Excavations R.P. Hume inc.	Service de nivelage des chemins	3 188.26	L
Ville de Bromont	Versement annuel 2 de 5 - achat terrain nouvelle caserne	9 208.99	L
Excavation Dominic Carey inc.	Travaux de rechargement des chemins Bégin, Besner, Hallé Est et Redmile	79 725.88 451.85	
Ville de Granby	Entente selon les inscriptions en matière de loisir		
R.I.G.M.R.B.M.	Service d'élimination des déchets pour le mois d'août	4 393.73	
Christian Bourdeau	Remboursement de taxes trop payé	551.40	
Gestion For-Estrie inc.	Remboursement de taxes trop payé	433.76	L
Spahija Jadranka	Remboursement de taxes trop payé	1 453.59	
Les Pétroles Dupont, Filgo Énergie	Fourniture de mazout #2 pour la fournaise de l'Hôtel de Ville	49.68	
PG Solutions inc.	Frais de réinstallation de l'application Megagest sur le poste de la réception	257.54	
Pompes St-Alphonse inc.	Service de remplacement du moteur au puits du secteur Guay	358.24	
Gaumond & associés S.E.N.C.	Services professionnels de dépistage	124.17	
Déménagement Brigham Ltée	Service d'emballage et déménagement des bureaux	3 280.44	
Sous-total des déboursés	A . 14	208 069,95 \$	_
	Autres déboursés pour approbation:  Salaires employés et traitement des élus pour le	25 983.88	-
	mois de septembre Frais mensuels pour le terminal Interac	32.92	
Service aux entreprises	Desjardins pour le mois de septembre Frais fixes mensuels	130.00	_
Desjardins			
Total des déboursés		234 216,75 \$	l

# 2019-253 ADMINISTRATION RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un rapport des dépenses autorisées.

2019-254
CORRESPONDANCE
Aucun dossier.
2019-255

# 2019-255 ADMINISTRATION CONTRAT MISE EN PLACE ET ENTRETIEN DE LA PATINOIRE MUNICIPALE

Il est proJ-M despots <alltec@sympatico.ca>posé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'autoriser le directeur général à retenir les services de Patrick Ewing suivant l'offre de service signé le 1<sup>er</sup> octobre 2019 par celui-ci au coût de 4 700 \$ par saison pour une période de 3 ans;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité ;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tout document à cet effet.

2019-256
ADMINISTRATION
MANDAT - MINISTRE DES FINANCES
RECEPTION ET OUVERTURE DES SOUMISSIONS
SELON L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL
RÉSOLUTION

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

**ATTENDU QUE** les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

**ATTENDU QUE** l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

 que, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la Municipalité.

# 2019-257 ADMINISTRATION HÔTEL DE VILLE – TRAVAUX – RÉSOLUTION

**ATTENDU** les travaux d'aménagement à l'Hôtel de Ville et le contrat octroyé sous la résolution 2019-192;

**ATTENDU** les modifications proposées et les coûts y étant associés tel que démontré à l'avenant numéro 1 préparé par l'architecte et daté du 27 septembre 2019;

ATTENDU que des travaux au système de ventilation sont également requis;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement :

- le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d'autoriser et/ou ratifier les modifications et/ou avenants joints aux présentes pour les travaux qui y sont décrits au montant de 8 885,06 \$, plus taxes.
- d'autoriser les travaux requis au système de ventilation de la part de Enviroclimat:
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, suivant les modalités décrites au règlement 2019-01 et la résolution 2019-177;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

# 2019-258 ADMINISTRATION DISPOSITION DE MATÉRIAUX

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'autoriser les employés municipaux à procéder à la disposition responsable et à la radiation comptable du matériel désuet apparaissant sur la liste datée du 26 septembre 2019 préparée par la directrice générale adjointe et sur la liste avec photos de l'employé de la voirie datée du 24 septembre 2019.

# 2019-259 ADMINISTRATION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-02 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER ET UN EMPRUNT DE 625 000 \$

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Brigham désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec (règlement parapluie);

ATTENDU QUE des travaux de réfection du réseau routier sont nécessaires;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion 2019-206 a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 13 août 2019;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- de déposer le projet de règlement numéro 2019-02 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection du réseau routier et un emprunt de 625 000 \$ et qu'il y soit décrété ce qui suit :

Des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

\_\_\_\_\_

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-02 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER ET UN EMPRUNT DE 625 000 \$

### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### **ARTICLE 2**

Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection du réseau routier pour un montant total de 625 000 \$, entre autres, inscrit au programme triennal d'immobilisations :

# **ARTICLE 3**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 625 000 \$ sur une période maximale de 20 ans.

### **ARTICLE 4**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

### **ARTICLE 5**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

### **ARTICLE 6**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

# 2019-260 URBANISME

Aucun dossier.

\_\_\_\_

## 2019-261 VOIRIE

# PAIEMENT – DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1 APPEL D'OFFRES 2019-08 TRAVAUX DE RECHARGEMENT CHEMIN HALLÉ EST, RUES BESNER, BÉGIN ET REDMILE

**ATTENDU QUE** l'appel d'offres 2019-08 – travaux de rechargement chemin Hallé Est, rues Besner, Bégin et Redmile;

**CONSIDÉRANT** la demande de paiement du décompte progressif numéro 1 par l'entreprise Excavation Dominic Carey inc. pour le rechargement du chemin Hallé Est et des rues Besner, Bégin et Redmile;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de l'ingénieur responsable de procéder au paiement du décompte no. 1 daté du 24 septembre 2019;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- de procéder au paiement du décompte numéro 1 au montant de 79 725,88 \$ (taxes incluses) à l'entreprise Excavation Dominic Carey inc.;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

### 2019-262 VOIRIE

# PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE ADJUDICATION DU CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS PROJET CHEMIN MAGENTA

**ATTENDU QUE** la municipalité a fait un appel de propositions le 13 septembre 2019 concernant les services professionnels pour le projet du chemin Magenta;

**ATTENDU QUE** nous avons reçu deux propositions valides pour les services professionnels pour le projet du chemin Magenta;

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'accepter la proposition de Tetra Tech QI inc. à un prix forfaitaire ainsi qu'un montant additionnel unitaire pour le calcul des bassins versants et le dimensionnement des ponceaux pour un montant total n'excédant pas 38 000\$ plus taxes pour les services professionnels prévus à l'appel de proposition concernant le projet de réfection du chemin Magenta;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même l'excédent accumulé non affecté et toute subvention applicable;

- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2019-263 VOIRIE

# PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE ADJUDICATION DU CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS PROJET CHEMIN CHOINÈRE

**ATTENDU QUE** la municipalité a fait un appel de propositions le 13 septembre 2019 concernant les services professionnels pour le projet du chemin Choinière;

**ATTENDU QUE** nous avons reçu deux propositions valides pour les services professionnels pour le projet du chemin Choinière;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'accepter la proposition de Tetra Tech QI inc. à un prix forfaitaire ainsi qu'un montant additionnel unitaire pour le calcul des bassins versants, le dimensionnement et la préparation des plans et devis pour les ponceaux pour un montant total n'excédant pas 48 950\$ plus taxes pour les services professionnels prévus à l'appel de proposition concernant le projet de réfection du chemin Choinière;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même l'excédent accumulé non affecté et toute subvention applicable;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

# 2019-264 VOIRIE

# PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE ADJUDICATION DU CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS PROJET INTERVENTIONS VARIÉES

**ATTENDU QUE** la municipalité a fait un appel de propositions le 13 septembre 2019 concernant les services professionnels pour le projet interventions variées;

**ATTENDU QUE** nous avons reçu deux propositions valides pour les services professionnels pour le projet interventions variées;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- d'accepter la proposition de Tetra Tech QI inc. à un prix forfaitaire ainsi qu'un montant additionnel unitaire pour le calcul des bassins versants et le dimensionnement des ponceaux pour un montant total n'excédant pas 29 800\$ plus taxes pour les services professionnels prévus à l'appel de proposition concernant le projet d'interventions variées;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même l'excédent accumulé non affecté et toute subvention applicable;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

\_\_\_\_\_

# 2019-265 VOIRIE CLUB DE MOTONEIGE BAIE MISSISQUOI AUTORISATION DE PASSAGE CHEMIN FORDYCE

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu à l'unanimité d'accorder au Club de Motoneige Baie Missisquoi, suite à leur demande datée du 25 septembre 2019 et sous réserve de la réception de leur certificat d'assurance 2019-2020, un droit de passage sur le chemin Fordyce, selon les mêmes termes que la dernière année, pour une période d'un an, se terminant le 1<sup>er</sup> novembre 2020.

### 2019-266

# EAUX USÉES ET EAU POTABLE ADJUDICATION – ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE PHASE I – IMPLANTATION D'UN RÉSEAU D'ALIMENTATION (AQUEDUC) SECTEUR GUAY – RÉSOLUTION

**ATTENDU** l'offre de services supplémentaire pour l'étude environnementale – Phase I – de LCL Environnement pour l'implantation d'un réseau d'alimentation (aqueduc) au secteur Guay.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de services supplémentaire pour l'étude environnementale Phase I de LCL environnement pour l'implantation d'un réseau d'alimentation (aqueduc) au secteur Guay pour un montant de 2 800 \$, plus taxes;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même à l'excédent accumulé non affecté et de toute subvention applicable;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

# 2019-267

# EAUX USÉES ET EAU POTABLE RATIFICATION - TRAVAUX D'ARPENTAGE RÉSEAU D'ALIMENTATION (AQUEDUC) SECTEUR GUAY – RÉSOLUTION

**ATTENDU** la nécessité de travaux d'arpentage pour l'implantation d'un réseau d'alimentation (aqueduc) au secteur Guay;

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- de ratifier le contrat de service intervenu avec l'entreprise Bérard Tremblay inc. Arpenteurs-géomètres, au montant de 4 587,50 \$ (taxes incluses) et de confirmer le transfert budgétaire au montant de 4 200 \$.
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité et de toute subvention applicable;

	ecteur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale toute directive et à signer tout document à cet effet.
	2019-268 EAUX USÉES ET EAU POTABLE INANCEMENT – SECTEUR GUAY
	forme le conseil que le MAMH va recommander notre dossier ère si les conditions du programme d'aide financière sont
	2019-269 ENVIRONNEMENT
ucun dossier.	
	2019-270 SÉCURITÉ PUBLIQUE
Aucun dossier.	
	2019-271 LOISIRS ET CULTURE
ucun dossier.	
	2019-272 VARIA
ucun dossier.	
	2019-273 PÉRIODE DE QUESTIONS
e conseil tient une pér euvent poser des ques	riode de questions au cours de laquelle les personnes présentes tions à ses membres.
Des copies de l'ordre d n présente séance.	lu jour ont été mises à la disposition du public dès le début de
	2019-274 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
est proposé par Réjea e lever l'assemblée. Il	an Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement est 19 h 57.
Gisèle Thériault Maire suppléant	Pierre Lefebvre Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2019

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 29 octobre 2019 à 19 h 30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Mireille Guay, Gisèle Thériault, Stéphanie Martin-Gauthier, Daniel Meunier, Réjean Racine, sous la présidence du maire, Monsieur Steven Neil.

La conseiller Philippe Dunn est absent.

Assiste également à la réunion : Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1 Avis de convocation
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Service 9-1-1 Entente intermunicipale relative à la fourniture du service de réponse aux appels d'urgence (9-1-1) avec la Ville de Lévis
- 4 Période de questions
- 5 Levée de l'assemblée

# 2019-275 AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présente séance a été transmis à tous les membres du conseil et que tous les élus en ont pris connaissance.

# 2019-276 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

2019-277 SÉCURITÉ PUBLIQUE SERVICE 9-1-1 – ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE DU SERVICE DE RÉPONSE AUX APPELS D'URGENCE (9-1-1) AVEC LA VILLE DE LÉVIS

**ATTENDU** le projet d'entente intermunicipale relative à la fourniture du service de réponse aux appels d'urgence (9-1-1) avec la Ville de Lévis;

**ATTENDU** la correction de l'article 12;

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente intermunicipale corrigée avec la Ville de Lévis d'une durée de 10 ans (débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2019) concernant la fourniture du service de réponse aux appels d'urgence (9-1-1).

# 2019-278 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

# 2019-279 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 19 h 37.

Gisèle Thériault	Pierre Lefebvre
Maire suppléant	Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM ASSEMBLÉE DU 5 NOVEMBRE 2019

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 5 novembre 2019 à 19 h 30 à la Salle du Pavillon Gilles-Giroux, 100, avenue du Parc à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Mireille Guay, Stéphanie Martin-Gauthier, Daniel Meunier, Philippe Dunn et Réjean Racine, sous la présidence du maire suppléant, Madame Gisèle Thériault.

Le maire Steven Neil est absent à l'ouverture de l'assemblée, arrivé pendant la présentation du point 8.1 (minute 2019-301).

Assiste également à la réunion : Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Approbation des procès-verbaux des assemblées du 1<sup>er</sup> et du 29 octobre 2019
- 3 Approbation des comptes et transferts
- 4 Rapport des dépenses autorisées
- 5 Correspondance
- 6 Administration
  - 6.1 Nomination du maire suppléant
  - 6.2 Contrat Tonte de gazons, terrains municipaux
  - 6.3 États comparatif et prévisionnel
  - 6.4 Hôtel de Ville Travaux Résolution
  - 6.5 Décompte progressif Appel d'offres 2019-01 Aménagement Hôtel de ville – accessibilité
  - 6.6 Règlement numéro 2019-02 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection du réseau routier et un emprunt de 625 000 \$ (règlement parapluie)
  - 6.7 Calendrier des matières résiduelles pour l'année 2020
  - 6.8 Calendrier 2020 des séances ordinaires du conseil
  - 6.9 Couches réutilisables programme de subvention 2020
  - 6.10 Lettre de félicitations Madame Lyne Bessette Élections fédérales
  - 6.11 Lettre de félicitations Madame Andréanne Larouche Élections fédérales
  - 6.12 Demande d'études pédologiques
  - 6.13 Différents paiements de factures Enviro Transpex
  - 6.14 Entente de financement relative à la mise en œuvre de mesures de gestion des risques liées aux inondations concernant la Municipalité de Brigham Mise en application
  - 6.15 Système d'alerte générale
- 7 Urbanisme
- 8 Voirie
  - 8.1 Mandat UMQ Achat de Chlorure utilisé comme abatpoussière pour l'année 2020
  - 8.2 Programme d'aide à la voirie locale Volet Projets particuliers d'amélioration.
- 9 Eaux usées et eau potable
  - 9.1 Subvention FIMEAU Résolution
- 10 Environnement
- 11 Sécurité publique

- 12 Loisirs et culture
  - 12.1 Panneau Comité d'histoire Pont Balthazar Résolution
- 13 Varia
  - 13.1 Vente annuelle de poinsettias La Fondation Au Diapason
  - 13.2 Horizon pour Elle Municipalité alliée contre la violence conjugale Résolution
- 14 Période de questions
- 15 Levée de l'assemblée

# 2019-280 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en gardant le varia ouvert.

# 2019-281 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU 1<sup>ER</sup> ET DU 29 OCTOBRE 2019

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux du 1<sup>er</sup> et du 29 octobre 2019.

# 2019-282 ADMINISTRATION APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 532 608,87 \$ et d'autoriser la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

<u>Fournisseurs</u>	<u>Description</u>	Montant	
Bell Mobilité cellulaires	Facture mensuelle pour le service de cellulaire	331.91	\$
Bell Canada	Factures mensuelles pour le service téléphonique de H-V et CLB	141.34	
Hydro-Québec	Factures mensuelles pour consommation d'électricité	2 356.60	
Vidéotron	Facture mensuelle pour service téléphonique et Internet	323.53	
Michel Parnia	Services professionnels et frais de déplacements pour le mois de septembre	1 320.41	
N. Bernard inc.	Essence pour véhicules municipaux	353.11	
Girafe conseils	Frais mensuels exchange cloud et datto pour le mois d'octobre	134.24	
Pitney works	Fourniture de timbres pour recharge de la timbreuse	462.50	
Systèmes téléphoniques STE	Services d'installation nouveaux câblages et déplacement d'un fil pour activation du téléphone du garage	1 298.64	
Arbeau services	Service de nacelle et déchiquetage de branches	856.57	
Services Matrec inc. Div. GFL Environmental	Service de collecte des matières résiduelles pour le mois d'octobre	21 947.84	
Sani-Eco inc.	Service de traitement des matières recyclables pour le mois de septembre	1 223.33	
ATLAS papeterie	Papeterie et fournitures de bureau	46.11	
SPA des Cantons	Frais de capture de chiens errants	400.00	
Seney électrique inc.	Service d'entretien du réseau d'éclairage public et service au puits du secteur Guay	2 879.07	
Groupe CT	Frais de copies pour photocopieur Canon	145.73	
Signel services inc.	Fourniture de plaquettes de numéros civiques et accessoires	24 588.67	
SEAO	Frais de parution journal Constructo	7.48	

Les pompes Caron inc.	Fourniture d'une pompe pour le puits du secteur	896.81	
Buropro Citation inc.	Guay Livres pour la bibliothèque municipale	107.94	
Distribution Anctil	Fourniture de membranes anti-érosion et crampes d'encrage	584.36	
Roger Dion & fils inc.	Travaux de remplacement de ponceaux sur le chemin Léger et Grégoire	79 731.38	
Éditions juridiques F.D. inc.	Fourniture de cartes d'affaires pour le maire	114.69	
Coop du Pays des Vergers	Service d'entretien ménager pour l'Hôtel de Ville, bibliothèque municipale et CLB	745.08	
F.G. Edwards inc.	Fourniture de semences pour travaux de fossés	94.00	
Sintra inc.	Fourniture de pierre pour l'entretien de	401.12	
Patrick Ewing	l'accotement du chemin Fordyce 6e vers. de 6 - Contrat d'entretien de pelouse des terrains municipaux	1 533.00	
SIMO Management inc.	Contrat de service pour le suivi de l'eau potable et eaux usées pour les mois de septembre et octobre	5 128.52	
Guylaine Poudrier	Frais de déplacement pour formation sur les taux variés à St-Hyacinthe	41.76	
Poupart & Poupart avocats	Services rendus et honoraires	870.94	
Innovative surface	Fourniture et épandage d'abat-poussière	5 638.26	
Solutions Canada Caisse Desjardins de	Fourniture de 3 filières grises 2 tiroirs horizontales	150.00	
Granby Haute-Yamaska Nivelage MC inc.	Service de débroussaillage et nivelage des chemins	18 262.63	
Laco électrique inc.	Fourniture de fusibles pour le poste de pompage	2.74	
	Principal		
Ville de Cowansville	Frais administratifs - cour municipale	385.02	
Excavations R.P. Hume inc.	Service de nivelage des chemins	3 323.93	
Asphalte des Cantons div. De Sintra inc.	Travaux de pavage sur le chemin Grégoire	20 913.95	
R.I.G.M.R.B.M.	Service d'élimination des déchets pour le mois de septembre	4 382.89	
FNX-Innov	Services professionnels pour travaux de rechargement chemins Bégin, Besner	1 333.71	
FNX-Innov	% avancement - services professionnels - développement du Parc	12 371.31	
Avizo experts-conseils inc.	Honoraires professionnels - ponceau Magenta Est	1 350.95	
Maxime Belisle et Nadia Cadorette	Remboursement de frais - entente loisirs - Ville de Granby	131.00	
Denise Turgeon	Acquisition du lot # 3 711 743, résol. 2019-242	20 043.24	
Groupe Guérin inc.	Service d'entretien du système de traitement d'eau au 121 rue Guay	354.12	
Gilles Freland et Isabelle Duguay	Remboursement de taxes suite à l'admissibilité au Programme de revitalisation	113.73	
Signalisation de l'Estrie inc.	Fournitures de poteaux, enseignes et accessoires	2 325.41	
CANAC	Fourniture d'un bac bleu pour le 121 av. des Pins	89.19	
Les Constructions Echo	Décompte no.1 - projet accessibilité et rénovations de l'Hôtel de Ville	230 539.68	
Plomberie Goyer inc.	Service d'inspection des fournaises avant mise en marche	306.79	
Banque Nationale du Canada	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 386.00	
Banque de Montréal	Contribution mensuelle au REER de l'employé	951.00	
Banque Royale du Canada	Contribution mensuelle au REER de l'employé	609.02	
Banque Royale du Canada	Contribution mensuelle au REER de l'employé	451.56	
Caisse de Granby Haute- Yamaska	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 149.40	
Fonds de solidarité FTQ	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 320.10	
SCFP	Remise mensuelle des cotisations syndicales	203.32	
Revenu Canada	Remise mensuelle des déductions à la source fédérales	4 200.71	
Revenu Québec	Remise mensuelle des déductions à la source provinciales	9 968.21	
Le Groupe ADE Estrie inc.	Service de nettoyage d'un ponceau sur le chemin Nord	845.07	
Enviro Transpex inc.	Versement final sur différent contractuel existent, résol. 2019-122	1 132.51	
VISA Desjardins	Factures mensuelles - approvisionnement	125.45	
La Capitale ass. et gestion du patrimoine	Assurances collectives pour le mois de novembre	1 696.04	

Central Maine & Quebec Railway Canada inc.	4e trimestre - entretien des passages à niveau	5 328.00	
Sous-total des déboursés		500 451.62 \$	
	Autres déboursés pour approbation:		
	Salaires employés et traitement des élus pour le mois d'octobre	31 993.92	
	Frais mensuels pour le terminal Interac Desjardins pour le mois d'octobre	33.33	
Service aux entreprises Desjardins	Frais fixes mensuels	130.00	
Total des déboursés		532 608.87 \$	

\_\_\_\_\_

# 2019-283 ADMINISTRATION RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un rapport des dépenses autorisées.

2019-284
CORRESPONDANCE
Aucun dossier.

# 2019-285 ADMINISTRATION NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement de nommer Philippe Dunn au poste de maire suppléant pour une période de 4 mois à compter du 12 novembre 2019.

# 2019-286 ADMINISTRATION CONTRAT – TONTE DE GAZONS, TERRAINS MUNICIPAUX

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'autoriser le directeur général à retenir les services de Patrick Ewing suivant l'offre de service signé le 29 octobre 2019 par celui-ci au coût de 8 000 \$ plus taxes, par saison, pour une période de trois ans;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité ;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tout document à cet effet.

# 2019-287 ADMINISTRATION ÉTATS COMPARATIF ET PRÉVISIONNEL

Le directeur général dépose les documents suivants :

- État comparatif des revenus et charges pour la période se terminant le 30 septembre 2019;
- État prévisionnel des activités de fonctionnement en date du 31 octobre 2019.

# 2019-288 ADMINISTRATION HÔTEL DE VILLE – TRAVAUX – RÉSOLUTION

**ATTENDU** les travaux d'aménagement à l'Hôtel de Ville et le contrat octroyé sous la résolution 2019-192;

**ATTENDU** les modifications proposées et les coûts y étant associés tel que démontré à l'avenant numéro 2 préparé par l'architecte et daté du 16 octobre 2019;

**ATTENDU QUE** le règlement 2019-01 décrète des travaux et dépenses n'excédant pas 370 101;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d'autoriser et/ou ratifier les modifications et/ou avenants joints aux présentes pour les travaux qui y sont décrits au montant de 20 073,73 \$, plus taxes.
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, suivant les modalités décrites au règlement 2019-01 et la résolution 2019-177 jusqu'au montant de 370 101\$, la différence soit les dépenses excédentaires à celles prévues au règlement numéro 2019-01 étant financé par l'excédent affecté suivant la résolution numéro 2018-305;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

# 2019-289 ADMINISTRATION DÉCOMPTE PROGRESSIF – APPEL D'OFFRES 2019-01 AMÉNAGEMENT HÔTEL DE VILLE - ACCESSIBILITÉ

**ATTENDU QUE** l'appel d'offres 2019-01 – aménagement de l'Hôtel de Ville, accessibilité;

**CONSIDÉRANT** la demande de paiement du décompte progressif numéro 1 par l'entreprise Les Constructions Échos, pour les travaux d'aménagement et d'accessibilité de l'Hôtel de Ville;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de l'architecte responsable de procéder au paiement suivant le certificat de paiement numéro 1 daté du 17 octobre 2019;

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- de procéder au paiement du décompte numéro 1 suivant le certificat de paiement numéro 1 au montant de 230 539,68 \$ (taxes incluses) à l'entreprise Les Constructions Échos;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, suivant les modalités décrites au règlement 2019-01 et la résolution 2019-177;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

# 2019-290

# ADMINISTRATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-02 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER ET UN EMPRUNT DE 625 000 \$

RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER ET UN EMPRUNT DE 625 000 \$ (RÈGLEMENT PARAPLUIE)

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Brigham désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec (règlement parapluie);

ATTENDU QUE des travaux de réfection du réseau routier sont nécessaires;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion 2019-206 a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 13 août 2019;

**ATTENDU QU'**un projet de règlement a été déposé à la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2019 sous les minutes 2019-259;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement :

- d'adopter le règlement numéro 2019-02 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection du réseau routier et un emprunt de 625 000 \$ et qu'il y soit décrété ce qui suit :

Le directeur général mentionne l'objet de ce règlement, sa portée et son coût. Tous les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

Des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

# RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-02 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER ET UN EMPRUNT DE 625 000 \$ (RÈGLEMENT PARAPLUIE)

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Brigham désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec (règlement parapluie);

ATTENDU QUE des travaux de réfection du réseau routier sont nécessaires;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion 2019-206 a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 13 août 2019;

**ATTENDU QU'**un projet de règlement a été déposé à la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2019 sous les minutes 2019-259;

# LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### **ARTICLE 2**

Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection du réseau routier pour un montant total de 625 000 \$, entre autres, inscrit au programme triennal d'immobilisations :

### **ARTICLE 3**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 625 000 \$ sur une période maximale de 20 ans.

### **ARTICLE 4**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

# **ARTICLE 5**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

### **ARTICLE 6**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

# ADOPTÉ À BRIGHAM, CE 5 NOVEMBRE 2019.

Gisèle Thériault	Pierre Lefebvre
Maire suppléant	Directeur général et secrétaire-trésories

# 2019-291 ADMINISTRATION CALENDRIER DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE 2020

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'approuver le calendrier municipal pour l'année 2020 des collectes des matières résiduelles incluant certaines activités municipales.

# 2019-292 ADMINISTRATION CALENDRIER 2020 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'adopter le présent calendrier et de tenir, pour l'année 2020, les séances ordinaires du conseil à 19 h 30 aux dates suivantes :

Mardi	7 janvier 2020
Mardi	4 février 2020
Mardi	3 mars 2020
Mardi	7 avril 2020
Mardi	5 mai 2020
Mardi	2 juin 2020
Mardi	7 juillet 2020
Mardi	4 août 2020
Mardi	1 <sup>er</sup> septembre 2020
Mardi	6 octobre 2020
Mardi	3 novembre 2020
Mardi	1 <sup>er</sup> décembre 2020
Lundi	14 décembre 2020

# 2019-293 ADMINISTRATION COUCHES RÉUTILISABLES – PROGRAMME DE SUBVENTION 2020

**ATTENDU** que plus de 4 500 couches sont nécessaires pour rendre un enfant propre;

**ATTENDU** que l'utilisation de couches réutilisables permet de réduire de manière significative la quantité de déchet à enfouir;

**ATTENDU** que les couches réutilisables d'aujourd'hui sont plus modernes et faciles d'entretien grâce aux velcros ou boutons-pression qui ont remplacé les épingles;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement d'accorder une aide financière de 100 \$ par enfant âgé de moins d'un an pour encourager l'utilisation de couches réutilisables et de fixer à 1000,00 \$ le budget maximal à cet effet.

### Cette aide est conditionnelle à :

La présentation d'une preuve de naissance et de résidence de l'enfant ainsi que d'une facture d'achat d'un ensemble de couches réutilisables (coton, chanvre ou bambou) d'une valeur de 100 \$ ou plus.

La signature d'un contrat d'engagement à utiliser les couches réutilisables.

D'autoriser le directeur général à procéder au remboursement lorsque les conditions sont remplies. Ce programme prendra fin le 31 décembre 2020.

2019-294 ADMINISTRATION LETTRE DE FÉLICITATIONS – MADAME LYNE BESSETTE ÉLECTIONS FÉDÉRALES

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'envoyer une lettre de félicitations à Madame Lyne Bessette pour son élection à titre de députée fédérale du comté de Brome-Missisquoi.

2019-295 ADMINISTRATION LETTRE DE FÉLICITATIONS MADAME ANDRÉANNE LAROUCHE ÉLECTIONS FÉDÉRALES

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'envoyer une lettre de félicitations à Madame Andréanne Larouche, ancienne résidente de la Municipalité de Brigham, pour son élection à titre de députée fédérale du comté de Shefford.

2019-296 ADMINISTRATION ÉTUDE PÉDOLOGIQUE

ATTENDU l'appel de proposition en matière d'étude pédologique par projet;

ATTENDU que les prix proposés sont largement supérieurs aux estimations;

**ATTENDU** que l'étude des besoins mentionnés à l'appel de proposition pourrait être révisée et réduit en fonction de certaines priorités et nécessités techniques;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement que :

- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à retenir les services professionnels nécessaires en matières pédologique et géotechnique, de gré à gré, selon les besoins de chaque projet déterminé par la Municipalité pour un montant total n'excédant pas 50 000 \$, plus taxes:
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même l'excédent accumulé non affecté et toute subvention applicable;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

# 2019-297 ADMINISTRATION DIFFÉRENTS PAIEMENTS DE FACTURES ENVIRO TRANSPEX

ATTENDU les factures numéros 2338, 2339 et 2506 de Enviro Transpex;

**ATTENDU** la résolution 2019-122 adoptée le 7 mai 2019 par laquelle une retenue a été exercée à titre d'amende et dommages au montant de 4 394,38 \$;

**ATTENDU** le coût réclamé par l'entrepreneur pour certains correctifs (facture 2506);

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement que :

- le préambule fait partie intégrante des présentes;
- les parties conviennent du règlement desdites réclamations par le paiement de la facture 2506 au montant de 1 132,51 \$ (taxes incluses) l'encaissement du chèque valant quittance pour le tout;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la Municipalité.

-0.40 -0.0

# 2019-298 ADMINISTRATION

# ENTENTE DE FINANCEMENT RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES DE GESTION DES RISQUES LIÉES AUX INONDATIONS CONCERNANT LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM MISE EN APPLICATION

ATTENDU l'adoption des résolutions 2019-054 et 2019-085;

**ATTENDU** les consultations auprès du Ministère de la Sécurité publique (MSP) et le recours au service juridique d'un notaire;

ATTENDU que la Municipalité entame la mise en application de l'entente;

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- le préambule fait partie des présentes;
- que le maire, Steven Neil et le directeur général et secrétaire-trésorier, Pierre Lefebvre, selon le cas, soient autorisés à signer les documents, entente, acte notarié et autres documents nécessaires à l'exécution de ladite entente.

\_\_\_\_\_

# 2019-299 ADMINISTRATION SYSTÈME D'ALERTE GÉNÉRALE

**ATTENDU** que la Municipalité de Brigham a reçu l'aide financière du Programme d'aide financière offerte par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres;

**ATTENDU** l'offre de Municito du 31 octobre 2019 dans le cadre d'une collaboration avec la Ville de Dunham;

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite bénéficier d'un système d'alerte électronique;

ATTENDU la volonté du Conseil d'appuyer les médias locaux;

**ATTENDU** que ce service pourrait également être utilisé pour des besoins spécifiques;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de Municito du 31 octobre 2019, soit au coût de 899 \$ plus taxes par année pour une période de 3 ans et 0,07 \$ par message texto / vocal, plus les frais de formation;
- que le directeur général soit mandaté pour vérifier et accepter les options qui pourraient être utiles selon les circonstances;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité ;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tout document à cet effet.

	2010.200
	2019-300
	URBANISME
Aucun dossier.	

# 2019-301 VOIRIE MANDAT UMQ ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2020

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Brigham a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2020;

**ATTENDU QUE** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujetti au *Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement* de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

**ATTENDU QUE** la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le *chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

**QUE** la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2020;

**QUE** pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

**QUE** la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

**QUE** si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

**QUE** la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

**QU'UN** exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

# 2019-302 VOIRIE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Brigham a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de Stéphanie Martin-Gauthier, appuyée par Réjean Racine, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Brigham approuve les dépenses d'un montant de 234 622,53 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

# 2019-303 EAUX USÉES ET EAU POTABLE SUBVENTION FIMEAU - RÉSOLUTION

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

**QUE** la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de Biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;

**QUE** la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

**QUE** la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;

**QUE** la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

**QUE** le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

2019-304
ENVIRONNEMENT

2019-305
SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

2019-306
LOISIRS ET CULTURE
COMITÉ D'HISTOIRE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement :

PANNEAU-PONT BALTHAZAR

- d'accorder un budget de 309 \$ plus taxes au comité d'histoire de Brigham pour la réalisation d'un panneau d'identification du pont Balthazar, conditionnellement à l'approbation, avant la mise en production dudit panneau, du texte par la Municipalité;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la Municipalité.

# 2019-307 VARIA VENTE ANNUELLE DE POINSETTIAS LA FONDATION AU DIAPASON

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement : de faire l'acquisition d'une boîte de poinsettias (8 plans à 20 \$ l'unité) au profit de la Fondation au Diapason ;

- de financer cette dépense à même le fonds général de la Municipalité.

# 2019-308 VARIA HORIZON POUR ELLE MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

**ATTENDU** que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

RÉSOLUTION

**ATTENDU** que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

**ATTENDU** que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

**ATTENDU** qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

**ATTENDU** que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

**ATTENDU** que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

**ATTENDU** que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale.

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- de proclamer la Municipalité alliée contre la violence conjugale et d'appuyer le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale;
- que cette résolution soit envoyée à la députée de Brome-Missisquoi, Madame Isabelle Charest, ministre de la Condition féminine.

# 2019-309 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour on début de la présente séance.	t été mises à la disposition du public dès le
LEVÉE I	2019-310 DE L'ASSEMBLÉE
Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Philippe Dunn et réso unanimement de lever l'assemblée. Il est 20 h 28.	
Steve Neil	Pierre Lefebvre

Directeur général et secrétaire-trésorier

Maire

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM ASSEMBLÉE DU 3 DÉCEMBRE 2019

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 3 décembre 2019 à 19 h 30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Érables à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Stéphanie Martin-Gauthier, Philippe Dunn, Mireille Guay et Gisèle Thériault, sous la présidence du maire, Monsieur Steven Neil.

Le conseiller Réjean Racine est absent.

Assiste également à la réunion : Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 5 novembre 2019
- 3 Approbation des comptes et transferts
- 4 Rapport des dépenses autorisées
- 5 Correspondance
- 6 Administration
  - 6.1 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil
  - 6.2 Dépôt Registre public des déclarations des membres du conseil municipal pour l'année 2019
  - 6.3 Modification Calendrier 2020 des séances ordinaires du conseil
  - 6.4 Liste des documents à détruire produite par l'archiviste
  - 6.5 Contrat de service Le Groupe CT (photocopieur)
  - 6.6 Contrat de service PG Solutions
  - 6.7 Contrat de service Vérificateur externe
  - 6.8 Vérificateur externe États financiers CLB
  - 6.9 Cotisation annuelle Québec municipal
  - 6.10 Cotisation annuelle OBV Yamaska
  - 6.11 Acceptation de la proposition Coop du Pays des Vergers entretien ménager
  - 6.12 Ministère des Finances Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 260 000 \$ qui sera réalisé le 10 décembre 2019
  - 6.13 Ministère des Finances Résolution Adjudication Règlement d'emprunt 2019-01 (par billets au montant de 260 000 \$)
  - 6.14 Avis de motion Règlement numéro 2019-05 concernant la tarification municipale pour certains biens, activités et services pour l'année 2020
  - 6.15 Dépôt du projet de règlement numéro 2019-05 concernant la tarification municipale pour certains biens, activités et services pour l'année 2020
  - 6.16 Avis de motion Règlement numéro 2019-06 établissant la taxation et la tarification pour l'année 2020
  - 6.17 Dépôt du projet de règlement numéro 2019-06 établissant la taxation et la tarification pour l'année 2020
  - 6.18 Avis de motion Règlement numéro 2019-07 établissant un programme de revitalisation pour l'année 2020
  - 6.19 Dépôt du projet de règlement numéro 2019-07 établissant un programme de revitalisation pour l'année 2020
  - 6.20 Avis de motion Règlement 2019-10 modifiant le règlement 2018-18 établissant un programme de revitalisation pour l'année 2019
  - 6.21 Dépôt Projet de Règlement 2019-10 modifiant le règlement 2018-18 établissant un programme de revitalisation pour l'année 2019
  - 6.22 Directeur général Rémunération
  - 6.23 Directrice générale adjointe Rémunération

- 6.24 Maison des aînés et milieu de vie alternatif
- 7 Urbanisme
  - 7.1 Demande de dérogation mineure DM 2019-0005
  - 7.2 Demande de dérogation mineure DM 2019-0006
  - 7.3 Avis de motion Règlement 2019-08 Concordance Plan d'urbanisme Activités minières
  - 7.4 Adoption Premier projet de règlement 2019-08 Concordance Plan d'urbanisme Activités minières
  - 7.5 Avis de motion Règlement 2019-09 Concordance Zonage Activités minières
  - 7.6 Adoption Premier projet de règlement 2019-09 Concordance Zonage Activités minières
- 8 Voirie
- 9 Eaux usées et eau potable
- 10 Environnement
  - 10.1 Avis de motion Règlement 2019-11 modifiant le règlement 08-03 pourvoyant à une vidange périodique des fosses septiques modifié par le règlement 2012-06
  - 10.2 Adoption Projet de règlement 2019-11 modifiant le règlement 08-03 pourvoyant à une vidange périodique des fosses septiques modifié par le règlement 2012-06
- 11 Sécurité publique
  - 11.1 Ville de Bromont Nouvelle caserne Entente partage de coût terrain rue Shefford
- 12 Loisirs et culture
  - 12.1 Carte vélo Brome-Missisquoi Contrat
- 13 Varia
- 14 Période de questions
- 15 Levée de l'assemblée

#### 2019-311 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en gardant le varia ouvert.

#### 2019-312 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 5 NOVEMBRE 2019

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal du 5 novembre 2019.

#### 2019-313 ADMINISTRATION APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 312 469,42 \$ et d'autoriser la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

<u>Fournisseurs</u>	<u>Description</u>	Montant	
Bell Mobilité cellulaires	Estantia de allatia	254.01	\$
Bell Canada	Facture mensuelle pour le service de cellulaire	354.91 141.34	3
	Factures mensuelles pour le service téléphonique de H-V et CLB		
Hydro-Québec	Factures mensuelles pour consommation d'électricité	6 290.39	
Vidéotron	Facture mensuelle pour service téléphonique et Internet	323.53	
Michel Parnia	Services professionnels en ingénierie et frais de déplacement	1 070.48	
N. Bernard inc.	Essence pour véhicules municipaux	380.60	
Girafe conseils	Frais mensuels exchange cloud et datto pour le mois de novembre	134.24	
Services Matrec inc. Div. GFL Environmental	Service de collecte des matières résiduelles pour le mois de novembre et collecte supplémentaire du 7 nov.	23 442.52	
Sani-Eco inc.	Service de traitement des matières recyclables pour le mois d'octobre	1 115.49	
ATLAS papeterie	Papeterie et fournitures de bureau	226.81	
Mission Communication, LLC	Plaquette de circuit imprimé - poste de pompage principal	382.50	
Les Publications municipales	Service de conception, infographie et impression du bulletin municipal	1 523.42	
Groupe CT	Frais de copies pour photocopieur Canon	172.09	
Les Pétroles Dupont, Filgo Énergie	Fourniture de mazout #2 pour la fournaise de l'Hôtel de Ville	599.68	
Avizo experts-conseils inc.	Honoraires professionnels pour préparation de plans & devis - PAVL	14 086.74	
Tetra Tech QI inc.	Honoraires professionnels pour divers projets	9 198.00	
Bérard Tremblay, arpenteur-géomètre	Honoraires professionnels pour plan topographique du secteur Guay	4 587.50	
Distribution Anctil	Fourniture de membranes anti-érosion et crampes d'encrage	2 101.17	
Roger Dion & fils inc.	Travaux de remplacement de ponceaux et divers travaux ponctuels	28 696.67	
Coop du Pays des Vergers	Service d'entretien ménager pour l'Hôtel de Ville, bibliothèque municipale et CLB	372.54	
Sintra inc.	Fourniture de pierre pour l'entretien de fossés et divers travaux ponctuels	9 066.18	
Asphalte des Cantons div. De Sintra inc.	Travaux de pavage H-V et rue Cinquantenaire	8 838.23	
Patrick Ewing	1er vers.de 3 - Contrat d'entretien de la patinoire, résol. 2019-255	1 801.28	
Steven Neil, maire	Frais de repas pour rencontre avec la SQ	18.60	
Poupart & Poupart avocats	Services rendus et honoraires	2 056.44	
Garage B. Tremblay inc.	Service de pose des pneus d'hiver sur le Dodge	43.69	
Équipements sanitaires	Grand Caravan  Fournitures de vadrouilles et accessoires pour	178.44	
Prodec inc. Enviro Transpex inc.	l'entretien ménager ler versement- contrat de déneigement des chemins	46 440.99	
Beauregard Environnement	et trottoirs Service de vidange des fosses septiques	154.51	
Ltée Laboratoires de la	Analyses d'enrobés bitumineux - ponceau Magenta	3 342.31	
Montérégie inc.  Excavation C.M.R. inc.	Est Service d'entretien de fossés sur divers chemins	7 242 42	
Servisys inc.	Réparation sur l'unité de climatisation de l'Hôtel de	7 243.43 734.69	
R.I.G.M.R.B.M.	Ville Service d'élimination des déchets pour le mois	4 117.21	
Ville de Bromont	d'octobre  3e part - Services en communs 2019	51 825.00	
Thomson Reuters	Abonnement - Loi aménagement et urbanisme et	320.25	
Martin Royea	Mesures disciplinaires  Service de trappage de castors sur le chemin	535.00	
Julie Gagnon	Choinière  Aide financière - Programme de couches	100.00	
La Fondation au Diapason	réutilisables  Achat de poinsettias, résol.2019-307	160.00	
Centre de services partagés	Abonnements - Normes- ouvrages routiers Tome	27.04	
Presse commerce	VIII  Abonnements aux périodiques 2020 - bibliothèque	288.07	
	municipale		
COMBEQ	Adhésion 2020, inspecteur municipal	436.91	

Wolters Kluwer Quebec	Abonnement - Actualités juridiques et Code	1 813.35
Ltee Cuebec	des municipalités pour 2020	1 013.33
Le Groupe ADE Estrie inc.	Service de nettoyage des postes de pompage	1 099.45
Pitney Bowes Canada	Fourniture de cartouches d'encre pour la timbreuse	303.50
CANAC	Accessoires voirie et filtre pour la shop vac	22.73
Dominic Boisvert, archiviste	Services professionnels pour traitement et gestion des archives	1 228.67
Marie-Hélène Houle, archiviste	Services professionnels pour traitement et gestion des archives	1 228.67
Raymond Chabot Grant Thornton	Honoraires pour services rendus-Reddition de comptes TECQ 2014-2018	1 724.62
Organisme du bassin versant de la Yamaska	Frais d'adhésion municipale 2020	50.00
Martech inc.	Fourniture de panneaux pour le barrage	572.01
Ville de Cowansville	Inscriptions automne 2019 selon l'entente loisir	12 834.30
PG Solutions inc.	Configuration nouveau disque dur	86.23
Petite-Caisse	Renflouement des dépenses de petite-caisse	184.75
Cabinet Joseph inc.	Service de toilette portative et remplacement de la toilette volée au parc Piel	1 488.93
Environnement LCL inc.	Honoraires pour évaluation environnementale - Phase I	3 219.30
Banque Nationale du Canada	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 108.80
Banque de Montréal	Contribution mensuelle au REER de l'employé	799.62
Banque Royale du Canada	Contribution mensuelle au REER de l'employé  Contribution mensuelle au REER de	366.62 462.64
Banque Royale du Canada  Caisse de Granby Haute-	Contribution mensuelle au REER de l'employé  Contribution mensuelle au REER de	919.52
Yamaska Fonds de solidarité FTQ	l'employé  Contribution mensuelle au REER de	1 034.92
SCFP	l'employé	152.76
	Remise mensuelle des cotisations syndicales	
Revenu Canada	Remise mensuelle des déductions à la source fédérales	3 270.11
Revenu Québec	Remise mensuelle des déductions à la source provinciales	7 596.49
VISA Desjardins	Factures mensuelles - approvisionnement	677.37
SIMO Management inc.	Contrat pour campagne de mesure de boue aux étangs aérés	2 874.38
SIMO Management inc.	Contrat de service pour le suivi de l'eau potable et eaux usées - ajustement facturation contractuelle	6 154.04
La Capitale ass. et gestion du patrimoine	Assurances collectives pour le mois de décembre	1 696.04
Buropro Citation	Fourniture de livres pour la bibliothèque municipale	663.29
Michelle Gingras	Fourniture de livres pour la bibliothèque municipale	216.30
Sous-total des déboursés		286 778.30 \$
	Autres déboursés pour approbation:	
	Salaires employés et traitement des élus pour le mois de novembre	25 528.21
	Frais mensuels pour le terminal Interac Desjardins pour le mois de novembre	32.91
Service aux entreprises Desjardins	Frais fixes mensuels	130.00
Total des déboursés		312 469.42 \$

#### 2019-314 ADMINISTRATION RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un rapport des dépenses autorisées.

#### 2019-315 CORRESPONDANCE

Aucun dossier.

#### 2019-316 ADMINISTRATION DÉPÔT – DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires devant le conseil du maire, Steven Neil et des conseillers Daniel Meunier, Philippe Dunn, Mireille Guay, Stéphanie Martin-Gauthier, Gisèle Thériault et Réjean Racine.

#### 2019-317 ADMINISTRATION DÉPÔT – REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2019

Conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le directeur général dépose un extrait du registre public des déclarations des membres du conseil concernant les avantages qui excèdent le montant de 200 \$ prévu au Code d'éthique et qui ne sont pas de nature purement privée. Ce registre ne contient aucune déclaration.

#### 2019-318 ADMINISTRATION MODIFICATION – CALENDRIER 2020 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement de modifier le calendrier adopté suivant la résolution 2019-292 en enlevant la séance extraordinaire du 14 décembre 2020:

Mardi	7 janvier 2020	
Mardi	4 février 2020	
Mardi	3 mars 2020	
Mardi	7 avril 2020	
Mardi	5 mai 2020	
Mardi	2 juin 2020	
Mardi	7 juillet 2020	
Mardi	4 août 2020	
Mardi	1 <sup>er</sup> septembre 2020	
Mardi	6 octobre 2020	
Mardi	3 novembre 2020	
Mardi	1 <sup>er</sup> décembre 2020	

#### 2019-319 ADMINISTRATION LISTE DES DOCUMENTS À DÉTRUIRE PRODUITE PAR L'ARCHIVISTE

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'approuver la destruction des documents mentionnés sur la liste datée du 25 novembre 2019, jointe à la présente résolution, préparée par Dominique Boisvert, archiviste, conformément au calendrier de conservation actuellement en vigueur.

#### 2019-320 ADMINISTRATION CONTRAT DE SERVICE – LE GROUPE CT (PHOTOCOPIEUR)

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement :

- d'accepter la proposition, du Groupe CT, des changements de tarifs pour les photocopies pour l'année 2020 soit :

Noir 0,0106 \$ de la copieCouleur 0,0824 \$ de la copie

- de financer ces dépenses, nettes de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité (budget courant);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

#### 2019-321 ADMINISTRATION CONTRAT DE SERVICE – PG SOLUTIONS

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'accepter de payer les factures 33235, 35303, 34177 et 33786 pour le renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications de la firme PG Solutions aux montants respectifs de 8 920 \$, 845 \$, 810 \$ et 5185 \$ plus taxes;
- de financer ces dépenses, nettes de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité (budget courant);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

#### 2019-322 ADMINISTRATION CONTRAT DE SERVICES – VÉRIFICATEUR EXTERNE

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. datée du 12 novembre 2019 au montant de 10 200 \$ plus taxes pour la vérification et la présentation au conseil du rapport financier consolidé pour l'année 2019 plus 775 \$ plus taxes pour le mandat de reddition de compte Collecte des matières recyclables;
- de financer ces dépenses, nettes de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité (budget courant);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

4493

#### 2019-323 ADMINISTRATION VÉRIFICATEUR EXTERNE – ÉTATS FINANCIERS COMITÉ DES LOISIRS DE BRIGHAM

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. datée du 15 novembre 2019 au montant de 2 000 \$ plus taxes pour les honoraires de mission de compilation des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 et les déclarations fiscales pour le Comité des Loisirs de Brigham;
- de financer ces dépenses, nettes de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité (budget courant);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

#### 2019-324 ADMINISTRATION COTISATION ANNUELLE – QUÉBEC MUNICIPAL

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement :

- d'accepter le renouvellement de la cotisation annuelle avec Québec Municipal datée du 20 novembre 2019, au montant de 285,60 \$ plus taxes pour la période du 1er mai 2020 au 30 avril 2021;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité (budget 2020);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

#### 2019-325 ADMINISTRATION COTISATION ANNUELLE – OBV YAMASKA

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'adhérer à l'OBV Yamaska pour l'année 2020;
- de financer cette dépense de 50 \$ à même le fonds général de la Municipalité.

#### 2019-326 ADMINISTRATION ACCEPTATION DE LA PROPOSITION COOP DU PAYS DES VERGERS – ENTRETIEN MÉNAGER

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement :

- d'accepter la proposition du 18 novembre 2019 de la Coop du Pays des Vergers, pour les services d'entretien ménager (léger) à un coût de 28 \$ de l'heure plus la prime de soir pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2020;
- de financer ces dépenses, nettes de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité (budget courant);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

#### 2019-327 ADMINISTRATION MINISTÈRE DES FINANCES

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 260 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 10 DÉCEMBRE 2019

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Brigham souhaite emprunter par billets pour un montant total de 260 000 \$ qui sera réalisé le 10 décembre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts nº	Pour un montant de \$
2019-01	260 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2019-01, la Municipalité de Brigham souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

- 1. les billets seront datés du 10 décembre 2019;
- 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 juin et le 10 décembre de chaque année;
- 3. les billets seront signés par le maire et le directeur général et secrétairetrésorier:
- 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	10 000 \$	
2021.	10 300 \$	
2022.	10 600 \$	
2023.	10 800 \$	
2024.	11 200 \$	(à payer en 2024)
2024.	207 100 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2019-01 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 décembre 2019), au lieu du terme prescrit pour les dits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

#### 2019-328 ADMINISTRATION MINISTÈRE DES FINANCES

#### RÉSOLUTION – ADJUDICATION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2019-01 (PAR BILLETS AU MONTANT DE 260 000 \$)

#### Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture : 3 décembre 2019 Nombre de soumissions : 3

Heure d'ouverture : 10 h Échéance moyenne : 4 ans et 7 mois

Lieu Ministère des Finances du

d'ouverture : Date
Québec Date
d'émission : 10 décembre 2019

Montant: 260 000 \$

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Brigham a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 10 décembre 2019, au montant de 260 000 \$;

**ATTENDU QU**'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

#### 1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

10 000 \$	2,10000 %	2020
10 300 \$	2,15000 %	2021
10 600 \$	2,25000 %	2022
10 800 \$	2,35000 %	2023
218 300 \$	2,50000 %	2024

Prix: 98,37400 Coût réel: 2,85849 %

#### 2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

10 000 \$	2,92000 %	2020
10 300 \$	2,92000 %	2021
10 600 \$	2,92000 %	2022
10 800 \$	2,92000 %	2023
218 300 \$	2,92000 %	2024

Prix: 100,00000 Coût réel: 2,92000 %

#### 3 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE BROME-MISSISQUOI

10 000 \$	3,46000 %	2020
10 300 \$	3,46000 %	2021
10 600 \$	3,46000 %	2022
10 800 \$	3,46000 %	2023
218 300 \$	3,46000 %	2024

Prix: 100,00000 Coût réel: 3,46000 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement:

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Brigham accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 10 décembre 2019 au montant de 260 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2019-01. Ces billets sont émis au prix de 98,37400 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

# 2019-329 ADMINISTRATION AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-05 CONCERNANT LA TARIFICATION MUNICIPALE POUR CERTAINS BIENS, ACTIVITÉS ET SERVICES POUR L'ANNÉE 2020

Avis de motion est donné par Steven Neil de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement numéro 2019-05 concernant la tarification municipale pour certains biens, activités et services pour l'année 2020. L'objet de ce règlement concerne la tarification de certains services ponctuels (ex. : utilisation du photocopieur, branchement au réseau d'égouts, etc.).

#### 2019-330 ADMINISTRATION DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-05 CONCERNANT LA TARIFICATION MUNICIPALE POUR CERTAINS BIENS, ACTIVITÉS ET SERVICES POUR L'ANNÉE 2020

**ATTENDU QU**'un avis de motion a été donné à la présente séance sous la minute 2019-329;

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement de déposer le projet de règlement numéro 2019-05 concernant la tarification municipale pour certains biens, activités et services pour l'année 2020.

Tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture. Le maire mentionne l'objet de ce projet règlement et sa portée.

Des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

#### PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-05 CONCERNANT LA TARIFICATION MUNICIPALE POUR CERTAINS BIENS, ACTIVITÉS ET SERVICES POUR L'ANNÉE 2020

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

**ARTICLE 1** Le conseil municipal décrète l'imposition des tarifs suivants pour certains biens, activités et services pour l'année 2020:

#### 1.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 1.1.1 <u>UTILISATION DU TÉLÉCOPIEUR DE LA MUNICIPALITÉ</u>

- Réception ou envoi de feuilles : 0,10 \$ / feuille

#### 1.1.2 UTILISATION DU PHOTOCOPIEUR

Copie en noir et blanc : 0,05 \$ / feuille
Copie couleur : 0,10 \$ / feuille
Numérisation de document : sans frais

#### 1.1.3 UTILISATION DE LA TIMBREUSE

- Timbres Coût des timbres

#### 1.1.4 FRAIS POUR CHÈQUES REFUSÉS

Frais pour chèque refusé par la banque (provisions insuffisantes, compte fermé, etc.), arrêt de paiement : 45 \$

#### 1.1.5 <u>DIVERS</u>

-	Épinglette	3 \$
_	Chandail	17 \$
_	Casquette	9 \$
-	Drapeau	88 \$
_	DVD ou CD	20 \$
_	Livre 150 ans d'histoire de Brigham	50 \$
_	Bac à recyclage	Coût réel
_	Bac de matières organiques	Coût réel

#### 1.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### 1.2.1 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

1.2.1.1 Lorsque les membres du Service de sécurité incendie de Bromont, Brigham et Saint-Alphonse-de-Granby sont requis pour prévenir ou combattre l'incendie d'un véhicule, le tarif de 1 400 \$ par heure sera perçu de toute personne qui n'habite pas le territoire desservi par le Service de sécurité incendie et qui ne contribue pas autrement au financement de ce service, et ce, peu importe l'équipement utilisé.

Ces tarifs sont payables à la Municipalité de Brigham par le propriétaire du véhicule qu'il ait ou non requis l'intervention du Service de sécurité incendie.

- 1.2.1.2 Aux fins d'application de l'article 1.2.1.1, toute fraction d'heure équivaut à une heure et la durée de l'intervention est calculée à partir de la réception de la demande et se termine lorsque les équipements nécessaires au combat de l'incendie sont de retour au poste de pompier, nettoyés et rangés.
- 1.2.1.3 Lorsque le Service de sécurité incendie a recours à des services spécialisés de toutes sortes, le coût réel de la facture, plus une somme de 15 % à titre de frais administratifs est facturée au propriétaire du bien visé.

#### 1.3 SÉCURITÉ ROUTIÈRE

#### 1.3.1 <u>REMORQUE RADAR</u>

Pour la location de la remorque radar par une autre municipalité :

50 \$/jour (minimum 100 \$)

Installation et enlèvement de la remorque radar (si requis) :

· 100 \$

La Municipalité locataire est responsable des bris accidentels ou du vandalisme.

#### 1.4 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

#### 1.4.1 <u>RÉPARATION OU BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'É</u>GOUTS

Pour tout branchement au réseau d'égouts ou pour toute réparation (si le propriétaire de l'immeuble concerné est responsable des dommages), les frais inhérents à l'exécution des travaux plus 15 % de frais d'administration sont exigés.

#### 1.5 LOISIRS – ENTENTES INTERMUNICIPALES

#### 1.5.1 LOISIRS VILLE DE GRANBY

Pour l'émission de l'attestation requise aux fins d'accès à la carteloisir de la Ville de Granby, la Municipalité de Brigham demande à l'usager annuellement:

- 134 \$ plus taxes par détenteur d'une carte loisirs valide au 31-07-2020 selon les modalités de l'entente en vigueur.

#### **ARTICLE 2**

Les présents tarifs seront, selon le cas, exigés de l'usager ou du propriétaire sauf s'il est mentionné autrement dans le présent règlement. Tout montant exigé en vertu du présent règlement et non acquitté après la date d'échéance portera intérêt au taux décrété par le Conseil.

#### ARTICLE 3

Le présent règlement remplace, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le Règlement numéro 2018-19 concernant la tarification municipale pour certains biens, activités et services pour l'année 2019 dont les dispositions demeurent en vigueur le temps que tous les tarifs exigibles et payables à la Municipalité soient acquittés et que tous les poursuites et litiges découlant dudit règlement soient réglés.

ARTICLE 4	Le présent règlement entre en vigueur conformément à la lo	
Adopté à Brigh	am, ce	
Steven Neil	Pierre Lefebyre	
Maire	Directeur général et secrétaire-trésorier	
	2019-331	

## ADMINISTRATION AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-06 ÉTABLISSANT LA TAXATION ET LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2020

Avis de motion est donné par Steven Neil de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement numéro 2019-06 établissant la taxation et la tarification pour l'année 2020. L'objet de ce règlement sera de fixer le taux de la taxe foncière générale et prévoir différents tarifs pour certains services municipaux (ex. : enlèvement et élimination des déchets, eau potable, eaux usées).

#### 2019-332 ADMINISTRATION DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-06 ÉTABLISSANT LA TAXATION ET LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement de déposer le projet de règlement numéro 2019-06 établissant la taxation et la tarification pour l'année 2020.

Tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture. Le maire et le directeur général mentionnent l'objet de ce projet de règlement et sa portée.

Des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

#### PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-06 ÉTABLISSANT LA TAXATION ET LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2020

**ATTENDU QUE** le Conseil de la Municipalité de Brigham désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales et autres impositions ;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion a été déposé le 3 décembre 2019 sous la minute 2019-

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal de la Municipalité de Brigham décrète ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

Dans le présent règlement, les définitions suivantes s'appliquent :

#### **DÉFINITIONS:**

« Domaine Brigham » : Tous les immeubles situés en bordure des chemins suivants :

- Rue Mystic
- Avenue du Domaine
- Rue Mario
- Rue Yves

« Installation septique » : Construction ou ouvrage destiné à recevoir les eaux provenant d'un cabinet d'aisance combinée ou non aux eaux ménagères, les eaux de la lessiveuse, de l'évier, du lavabo, du bidet, de la baignoire, de la douche ou de tout autre appareil ménager servant à des fins semblables autres que le cabinet d'aisance;

« Secteur Guay »: Tous les immeubles situés en bordure des chemins suivants et desservis par le réseau d'aqueduc :

- Rue Guay
- Chemin Miltimore
- Rue Desjardins
- Rue Léandre
- Chemin Fordyce
- Rue Pothier

« Secteur de l'Érablière de l'Artisan » : L'immeuble situé en bordure du chemin suivant et à l'adresse suivante :

- 396, chemin Hallé Ouest

« Secteur Lacroix » : Tous les immeubles situés en bordure des chemins suivants et aux adresses suivantes :

- Rue Lacroix
- Rue des Sittelles (section située à l'est de la rue des Colibris)
- 619, avenue des Érables
- 621, avenue des Érables
- 102, rue des Colibris
- 103, rue des Colibris
- 101, rue des Geais-Bleus
- 125, rue des Sittelles

« Secteur Village » : Tous les immeubles situés en bordure des chemins suivants :

- Avenue des Érables
- Avenue des Cèdres
- Avenue des Pins
- Avenue des Saules
- Avenue des Bouleaux
- Avenue des Noyers

#### **ARTICLE 3**

Les dispositions du présent règlement sont également applicables aux propriétaires d'exploitations agricoles enregistrées.

#### **ARTICLE 4**

Pour combler la différence entre les dépenses prévues au budget 2020 et le total des recettes spécifiques ainsi que les recettes basées sur le taux global de taxation, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, pour l'année financière 2020, la taxe et les compensations suivantes :

1. Une taxe foncière générale sur tous les immeubles imposables selon le taux fixé pour chacune des catégories d'immeubles suivantes :

CATÉGORIE	TAUX
1.1 Résiduel (de base)	0,76 \$ par cent dollars (100 \$) d'évaluation
1.2 Immeubles de six logements ou plus	0,76 \$ par cent dollars (100 \$) d'évaluation
1.3 Terrains vagues desservis	0,76 \$ par cent dollars (100 \$) d'évaluation
1.4 Immeubles non résidentiels	0,76 \$ par cent dollars (100 \$) d'évaluation
1.5 Immeubles industriels	0,76 \$ par cent dollars (100 \$) d'évaluation
1.6 Immeubles agricoles	0,76 \$ par cent dollars (100 \$) d'évaluation

- 2.1 Une compensation de 214 \$ pour les collectes et le traitement des matières résiduelles pour chacun des logements situés dans la Municipalité de Brigham, tel qu'il apparait au rôle d'évaluation en vigueur;
- 2.2 Une compensation de 28 \$ pour chacun des logements situés dans la Municipalité de Brigham, tel qu'il apparaît au rôle d'évaluation en vigueur. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements pour acquitter la somme exigée par la MRC de Brome-Missisquoi pour les écocentres.
- 3. Une compensation de 55 \$ sur tous les immeubles imposables de la Municipalité de Brigham, tel qu'il apparaît au rôle d'évaluation en vigueur. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits immeubles pour acquitter une partie de la somme exigée pour les services de la Sûreté du Québec;
- 4. Une compensation de 27 \$ sur tous les immeubles imposables de la Municipalité de Brigham, tel qu'il apparaît au rôle d'évaluation en vigueur. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits immeubles pour acquitter une partie des contributions exigibles dans le cadre des ententes intermunicipales et de certaines activités en matière de loisirs;

#### COMPENSATIONS POUR LES SERVICES D'ÉGOUT « DOMAINE BRIGHAM »

- 5. Une compensation de 143 \$ pour l'entretien du réseau d'égout pour chaque logement ou local desservi par ledit réseau et situé dans le secteur appelé communément le « Domaine Brigham ». Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements ou locaux;
- 6. Une compensation de 38 \$ pour le service d'assainissement des eaux du réseau d'égout pour chaque logement ou local desservi par ledit service et situé dans le secteur appelé communément « Domaine Brigham ». Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements ou locaux;

#### « SECTEUR LACROIX »

7. Une compensation de 143 \$ pour l'entretien du réseau d'égout pour chaque logement ou local desservi par ledit réseau et situé dans le secteur appelé communément le « Secteur Lacroix ». Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements ou locaux;

- 8. Une compensation de 38 \$ pour le service d'assainissement des eaux du réseau d'égout pour chaque logement ou local desservi par la Municipalité de Brigham et situé dans le secteur appelé communément « Secteur Lacroix ». Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements ou locaux;
- 9. Une compensation de 565,50 \$ pour pourvoir au remboursement des deniers engagés en vertu du règlement numéro 2013-08 décrétant un mode de tarification pour le financement de l'installation d'un égout domestique sur une partie de la rue des Sittelles soit pour les immeubles suivants. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements ou locaux :

- 102, rue des Colibris; 6013-12-2804

- 103, rue des Colibris; 6013-12-8404

- 125, rue des Sittelles; 6013-02-9604

- 101, rue des Geais-Bleus; 6013-12-4364

#### « SECTEUR VILLAGE »

- 10. Une compensation de 73 \$ pour l'entretien du réseau d'égout pour chaque logement ou local desservi par ledit réseau et situé dans le secteur appelé communément le « Secteur Village ». Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements ou locaux;
- 11. Une compensation de 250 \$ pour le service d'assainissement des eaux du réseau d'égout pour chaque logement ou local desservi par la Municipalité de Brigham et situé dans le secteur appelé communément « Secteur Village ». Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements ou locaux;

#### « SECTEUR DE L'ÉRABLIÈRE DE L'ARTISAN »

- 12. Une compensation de 143 \$ pour l'entretien du réseau d'égout pour chaque local desservi par ledit réseau et situé dans le secteur appelé le « Secteur de l'Érablière de l'Artisan ». Cette compensation est exigée des propriétaires desdits locaux:
- 13. Une compensation de 273 \$ pour le service d'assainissement des eaux du réseau d'égout pour chaque local muni d'un compteur desservi par la Municipalité de Brigham et situé dans le secteur appelé le « Secteur de l'Érablière de l'Artisan » plus un montant de 0,264 \$ / mètre cube pour chaque mètre cube d'eaux usées à traiter, excédant les 300 premiers, au cours d'une même année civile. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits locaux;

#### COMPENSATIONS POUR LES SERVICES D'EAU POTABLE

- 14. Une compensation de 279 \$ pour l'exploitation et l'entretien du réseau d'eau potable du « Secteur Guay » pour chaque logement desservi par le réseau d'eau potable dudit secteur. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements;
  - 14.1 Une compensation supplémentaire de 40 \$ est exigée des propriétaires d'immeubles qui possèdent une piscine creusée ;
  - 14.2 Une compensation supplémentaire de 20 \$ est exigée des propriétaires d'immeubles qui possèdent une piscine hors terre ;
  - 14.3 Une compensation supplémentaire de 10 \$ est exigée des propriétaires d'immeubles qui possèdent un bain à remous appelé communément « Spa »;

15. Nonobstant toute disposition contraire, tous les immeubles du « Secteur Guay » étant desservis par un puits privé où la Municipalité de Brigham n'a aucune juridiction, ne sont pas visés par les compensations pour l'exploitation et l'entretien du réseau d'eau potable du « Secteur Guay »;

#### COMPENSATIONS POUR LES INSTALLATIONS SEPTIQUES

- 16. Une compensation de 75 \$ à l'égard de chaque immeuble muni d'une fosse septique pour le service de vidanges aux deux ans. Une compensation additionnelle de 75 \$ s'applique pour chaque fosse septique supplémentaire et pour un déplacement supplémentaire de l'entrepreneur, fournisseur du service, suivant le règlement 08-03 modifié par les règlements 2012-06 et 2019-11. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits immeubles;
- 17. Une compensation de 37,50 \$ à l'égard de chaque immeuble muni d'une fosse septique pour le service de vidanges aux 4 ans. Une compensation additionnelle de 37,50 \$ s'applique pour chaque fosse septique supplémentaire. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits immeubles.

#### COMPENSATIONS RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-01 MODIFIÉ PAR LA RÉSOLUTION 2019-177

DÉCRÉTANT DES TRAVAUX ET DÉPENSES D'UN MONTANT DE 360 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 260 000 \$ POUR DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE, LES RÉNOVATIONS ET L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR QUI EN DÉCOULENT ET DE RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES NÉCESSAIRES À LA PÉRENNITÉ DE L'HÔTEL DE VILLE

18. Une compensation de 11,90 \$ sur tous les immeubles (matricules) imposables de la Municipalité de Brigham, tel qu'il apparaît au rôle d'évaluation en vigueur. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits immeubles pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et remboursements en capital des échéances annuelles de l'emprunt suivant le Règlement numéro 2019-01 modifié par la résolution 2019-177 décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 360 000 \$ et un emprunt de 260 000 \$ pour des travaux d'accessibilité universelle, les rénovations et l'aménagement intérieur qui en découlent et de rénovations extérieures nécessaires à la pérennité de l'Hôtel de Ville.

#### **ARTICLE 5**

Un droit de 3 % sur la tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$ est imposé lors du transfert de tout immeuble situé sur son territoire tel que défini suivant la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières*, RLRQ, c. D-15.1.

#### **DISPOSITIONS FINALES**

#### **ARTICLE 6**

La taxe foncière générale et les compensations sont, dans tous les cas, exigées du propriétaire des immeubles imposés sauf s'il est mentionné autrement dans le présent règlement.

#### **ARTICLE 7**

La taxe foncière générale et les compensations doivent être payées en un versement uniquement. Toutefois, lorsque le total est égal ou supérieur à 300 \$, celles-ci peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en trois versements égaux.

Le versement unique ou le premier versement des taxes foncières municipales doit être effectué au plus tard le trentième jour qui suit l'expédition du compte. Le deuxième versement doit être effectué au plus tard le quatre-vingt-dixième jour qui suit le trentième jour de l'expédition du compte. Le troisième versement doit être effectué au plus tard le quatre-vingt-dixième jour qui suit l'écoulement du délai au cours duquel peut être effectué le deuxième versement.

#### **ARTICLE 8**

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement.

#### **ARTICLE 9**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les soldes impayés de toute créance due à la Municipalité portent intérêt au taux annuel de 14 % à compter du moment où ils deviennent exigibles.

#### **ARTICLE 10**

Le présent règlement entre en vig	gueur conformément à la Loi.				
Adopté à Brigham, ce	·				
Steven Neil	Pierre Lefebvre				
Maire	Directeur général et secrétaire-trésorier				

2019-333 ADMINISTRATION AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-07 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION POUR L'ANNÉE 2020

Avis de motion est donné par Steven Neil de la présentation pour adoption à une séance du Règlement numéro 2019-07 établissant un programme de revitalisation pour l'année 2020. Ce programme a pour objet d'accorder une aide financière pour favoriser la construction, l'agrandissement ou la rénovation d'immeubles dans certains secteurs de la Municipalité.

#### 2019-334 ADMINISTRATION DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-07 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION POUR L'ANNÉE 2020

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement de déposer le projet de règlement numéro 2019-07 établissant un programme de revitalisation pour l'année 2020.

Tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture. Le maire et le directeur général mentionnent l'objet de ce projet de règlement et sa portée.

Des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

### PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-07 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU QUE le Conseil désire favoriser l'établissement de nouveaux propriétaires-résidants dans les limites de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la Municipalité a le pouvoir d'instaurer diverses mesures pour favoriser son développement et qu'il est nécessaire d'agir en ce sens pour stimuler l'économie et le développement ;

ATTENDU QU'il est d'intérêt public de favoriser la revitalisation de la Municipalité;

ATTENDU QUE la construction d'immeubles entraîne des revenus fiscaux additionnels pour la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion d'adoption du présent règlement a été donné à une séance antérieure tenue le 3 décembre 2019, sous la minute numéro 2019-

#### LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

#### **ARTICLE 1 Définitions**

Aux fins du présent règlement, les mots ou expressions utilisés ont le sens suivant :

« taxe foncière » signifie toute taxe foncière imposée à l'égard d'un immeuble par la Municipalité indépendamment de l'usage qui en est fait, à l'exception des taxes dites d'améliorations locales, des taxes spéciales, des tarifications, et des taxes de services tels qu'aqueduc ou égouts, enlèvement et traitements des déchets et des matières récupérables ou compostables, et les droits sur les mutations immobilières;

« valeur » signifie la valeur telle que portée au rôle d'évaluation;

#### **DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES**

#### **ARTICLE 2**

Les crédits de taxes prévues au présent règlement s'appliquent dans la mesure où ils ne sont pas déduits de subventions à recevoir d'autres sources.

#### **ARTICLE 3**

Les zones concernées à l'annexe 1 du présent règlement correspondent aux zones déterminées par le Règlement sur le zonage numéro 06-101.

#### <u>PROGRAMME DE SUBVENTIONS À LA CONSTRUCTION</u> RÉSIDENTIELLE

#### **ARTICLE 4** Montant de l'aide

Dans le cadre du programme de revitalisation décrété par le présent règlement, le conseil accorde un crédit de la taxe foncière générale pour toute nouvelle construction, la rénovation ou l'agrandissement d'un immeuble résidentiel :

Résidence unifamiliale, immeuble multifamilial ou immeuble en copropriété :

- 100 % de la taxe foncière générale pour une période de trois (3) ans à compter de la date d'inscription au rôle d'évaluation foncière;

Dans le cas d'une rénovation ou d'un agrandissement, le crédit de taxes s'applique uniquement sur la valeur ajoutée au rôle d'évaluation foncière (découlant directement des travaux de rénovation ou d'agrandissement) et ce, à compter de la date d'inscription au rôle d'évaluation foncière après la modification, tel que mentionné au « Certificat de l'évaluateur et avis de modification ».

#### ARTICLE 5 Conditions d'admissibilité

Est admissible au crédit de la taxe foncière générale décrétée à l'article 4 du présent règlement, la construction résidentielle qui satisfait aux conditions suivantes :

- a) être un bâtiment comprenant au moins une (1) unité d'habitation résidentielle et ayant une valeur portée au rôle (terrain et bâtiment) égale ou supérieure à :
  - résidence unifamiliale : 150 000 \$
  - immeuble de 2 unités d'habitation et plus : 150 000 \$
  - condominium, par unité d'habitation : 150 000 \$;
- b) les travaux de construction du bâtiment ont débuté entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 31 décembre 2020. Les travaux de construction sont réputés « débutés » lorsque les fondations ont été coulées;
- c) le bâtiment est substantiellement terminé et les travaux réalisés sont conformes à tous les règlements municipaux au plus tard le 31 décembre 2021;
- d) dans le cas d'un immeuble à vocation multiple, seule la partie résidentielle de cet immeuble est admissible au programme de subventions résidentielles;
- e) pour être admissible au programme, l'agrandissement ou la rénovation d'un immeuble existant doit nécessiter un investissement immobilier portable au rôle d'au moins 10 000 \$ et doit respecter les critères prévus au présent règlement;
- f) pour être admissible au programme, un logement résidentiel doit être un lieu où une ou des personnes peuvent habiter l'année durant;
- g) chaque unité d'habitation doit comprendre un minimum de trois (3) pièces et demie, dont une chambre à coucher;
- h) la superficie habitable de chaque unité d'habitation doit être d'un minimum de 50 m²;
- i) la nouvelle construction, l'agrandissement ou la rénovation doit être situé dans un secteur de zones assujetties au présent règlement et présentant les caractéristiques suivantes : la majorité des bâtiments de la zone ont été construits depuis au moins 20 ans et la superficie de cette zone est composée pour moins de 25 % de terrains non bâtis.

Les secteurs de zones assujetties sont indiqués sur la liste des zones concernées et sur les plans des secteurs A et B joints aux présentes, à l'annexe 1, pour en faire partie intégrante.

#### **ARTICLE 6 Attribution du crédit de taxes**

Le crédit de taxes est attribué au(x) propriétaire(s) de l'immeuble inscrit au rôle d'évaluation lors de l'émission du crédit.

Pour recevoir son crédit de taxes, le bénéficiaire du programme doit, au préalable, avoir acquitté toutes les sommes dues à la Municipalité, outre celles de l'immeuble concerné.

Le montant du crédit de taxes est soustrait du compte de taxes et ce, à chaque année que dure le programme.

#### PROGRAMME DE SUBVENTIONS COMMERCIALES

#### **ARTICLE 7 Montant des subventions**

Dans le but de favoriser le développement commercial, la Municipalité accorde une subvention pour toute nouvelle construction ou pour des modifications ayant pour objet de compenser l'augmentation des taxes foncières municipales pouvant résulter de la réévaluation des immeubles après la fin des travaux dans le cas suivant :

a) pour la construction, l'agrandissement ou la rénovation d'un établissement commercial nécessitant un investissement immobilier d'au moins 10 000 \$ :

Trois (3) ans de crédit de la taxe foncière générale à compter de la date d'inscription au rôle d'évaluation foncière après la modification, tel que mentionné au « Certificat de l'évaluateur et avis de modification », sur la valeur ajoutée au rôle selon le cas.

#### ARTICLE 8 Conditions d'admissibilité

Dans le cas d'un immeuble à vocation multiple, seule la partie commerciale définie au présent règlement est admissible au programme de subventions commerciales.

Les crédits de taxes prévues au présent article sont attribués par la Municipalité chaque année, aux derniers propriétaires en titre connus, à la condition que toutes les redevances municipales échues à cette date et touchant l'immeuble concerné aient été acquittées.

Est admissible à la subvention prévue à l'article 7, un immeuble commercial qui est situé dans une zone mentionnée à l'annexe 1 du présent règlement.

#### **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

#### **ARTICLE 9 Conditions de versement de la subvention**

Lorsqu'une inscription au rôle relativement à un immeuble pouvant faire l'objet d'une subvention en vertu du présent règlement est contestée, la subvention n'est versée qu'au moment où une décision finale est rendue sur cette contestation.

Pour recevoir toute subvention prévue au présent Programme, le bénéficiaire doit, au préalable, avoir acquitté toutes les sommes dues à la Municipalité outre celles de l'immeuble concerné.

#### ARTICLE 10 Inscription au programme et application du programme

L'émission d'un permis de construction tient lieu d'inscription aux programmes de subventions. L'inscription au présent programme doit avoir lieu avant le 31 décembre 2018.

#### ARTICLE 11 Le présent règlement ne s'applique pas dans les cas suivants :

- a) aux maisons mobiles;
- b) pour la rénovation de quelque immeuble que ce soit, sauf dans la mesure prévue au présent règlement

#### **ARTICLE 12 Invalidité partielle de la réglementation**

Le conseil déclare par la présente qu'il adopte séparément chaque chapitre, section, article, paragraphe, sous-paragraphe et alinéa du présent règlement et si une ou des dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles, les autres continuent de produire des effets.

#### **ARTICLE 13 Préambule**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

#### **ARTICLE 14** Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Brigham, ce \_\_\_\_\_\_\_.

Steven Neil Pierre Lefebvre
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier

#### Annexe 1 Municipalité de Brigham Règlement numéro 2019-07 PROGRAMME DE REVITALISATION

#### Liste des zones concernées pour les crédits de taxes

#### **Secteur A:**

C1-10, C1-15, E-08-A, E-11, FM-38, R1-14, R1-16, R1-17, R1-32, R1-39, R3-12.

#### Secteur B:

Zones C1-23, C1-31, I1-34, R1-25, R1-33, R5-24.

2019-335
ADMINISTRATION
AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT 2019-10
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-18 ÉTABLISSANT
UN PROGRAMME DE REVITALISATION POUR L'ANNÉE 2019

Avis de motion est donné par Steven Neil de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement numéro 2019-10 modifiant le règlement numéro 2018-18 établissant un programme de revitalisation pour l'année 2019. Ce programme a pour objet d'accorder une aide financière pour favoriser la construction, l'agrandissement ou la rénovation d'immeubles dans certains secteurs de la Municipalité.

#### 2019-336 ADMINISTRATION

## DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-18 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION POUR L'ANNÉE 2019

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement de déposer le projet de règlement numéro 2019-10 modifiant le règlement numéro 2018-18 établissant un programme de revitalisation pour l'année 2019

Le maire et le directeur général mentionnent l'objet de ce projet de règlement, sa portée et en font la lecture.

Des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

#### PROJET DE RÈGLEMENT 2019-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-18 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION POUR L'ANNÉE 2019

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

#### **ARTICLE 1**

Le règlement numéro 2018-18 établissant un programme de revitalisation pour l'année 2019 est modifié par le présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

L'article 5, paragraphe c) de ce règlement est modifié par le paragraphe suivant :

« le bâtiment est substantiellement terminé et les travaux réalisés sont conformes à tous les règlements municipaux au plus tard le 31 décembre 2020. »

#### **ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigue	ur conformément à la loi.				
ADOPTÉ À BRIGHAM, ce	2019.				
Steven Neil	Pierre Lefebvre				
Maire	Directeur général et secrétaire-trésorie				
Maire	Directeur général et secrétaire-trésor				

#### 2019-337 ADMINISTRATION DIRECTEUR GÉNÉRAL RÉMUNÉRATION

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement d'accorder à monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité, une augmentation salariale de 3,2 % pour l'année 2020.

#### 2019-338 ADMINISTRATION DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE RÉMUNÉRATION

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'accorder à madame Guylaine Poudrier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité, une augmentation salariale de 3,2 % pour l'année 2020.

#### 2019-339 ADMINISTRATION MAISON DES AÎNÉS ET MILIEU DE VIE ALTERNATIF

**ATTENDU** la présentation le 26 novembre dernier du plan gouvernemental en matière de soins et d'hébergement de longue durée prévoyant entre autres la création de 2 600 places en maison des aînés et maisons alternatives;

ATTENDU les objectifs poursuivis par le gouvernement notamment la construction d'unités regroupant un nombre restreint de résidents dans des espaces favorisant l'engagement des résidents et de leurs proches loin le plus possible de toute ressemblance avec le milieu institutionnel le tout entouré d'espaces extérieurs accessibles, sécuritaires et ouverts à la communauté;

**ATTENDU** la disponibilité des terrains municipaux adjacents au parc Gilles-Daigneault où les activités récréatives de la Municipalité sont regroupées, le tout entouré d'une belle végétation;

**ATTENDU** la présence du parc Claude-Piel et de la rivière à quelques centaines de mètres desdits terrains;

ATTENDU QUE lesdits terrains sont également adjacents au Centre de réadaptation en déficience intellectuelle, à l'Hôtel de Ville et au Centre des loisirs;

**ATTENDU** la situation géographique enviable de la Municipalité de Brigham au milieu de trois (3) centres urbains, Farnham, Cowansville et Bromont permettant ainsi un accès facile à l'ensemble des services de la région et un accès rapide pour les proches;

ATTENDU le caractère rural et villageois de la Municipalité;

ATTENDU la disponibilité des services d'égout et d'aqueduc;

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- D'autoriser les fonctionnaires municipaux à entamer les démarches et discussions requises et appropriées afin de préparer un dossier de candidature en lien avec le processus d'appel de propositions.

#### 2019-340 URBANISME DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2019-0005

#### Nature et effets de la demande DM 2019-0005 :

Permettre la construction d'une remise d'une superficie de 34,4 mètres carrés lorsque l'article 70 du Règlement sur le zonage 06-101 permet une superficie maximale de 25 mètres carrés.

**Identification du site concerné :** L'emplacement visé est situé sur le lot 3 520 990 du cadastre du Québec (matricule 5913-83-1018) au 259, chemin Fordyce à Brigham.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

#### 2019-340 URBANISME DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2019-0005

**CONSIDÉRANT QUE** la norme de 25 mètres carrés est limitative pour les besoins d'entreposage présentés par le demandeur;

**CONSIDÉRANT QUE** le renforcement de la structure proposé par l'ingénieur est nécessaire afin d'avoir une porte assez large, mais la modification des structures pour réduire leur taille et respecter la superficie maximale impliquera une modification majeure et complexe des structures causant un préjudice sérieux au demandeur;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet proposé permet la récupération de deux structures en acier en leur totalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé est avantageux monétairement au lieu de tout refaire la structure;

**CONSIDÉRANT QUE** l'implantation de la remise fait en sorte que l'impact visuel de la superficie est mineur ;

**CONSIDÉRANT** QU'il n'y aura pas d'impact sur les voisins ni perte de jouissance des voisins à cause de l'implantation de la remise au fond de la propriété et la présence d'arbres;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise une norme de Règlement du zonage et est conforme aux objectifs du Plan d'urbanisme;

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'accepter la recommandation du C.C.U. concernant l'acceptation de la demande qui a pour but de permettre la construction d'une remise d'une superficie de 34,4 mètres carrés lorsque l'article 70 du Règlement sur le zonage 06-101 permet une superficie maximale de 25 mètres carrés.

#### 2019-341 URBANISME DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2019-0006

#### Nature et effets de la demande DM 2019-0006 :

Permettre la création de deux lots ayant des superficies de 4 503,3 mètres carrés et 4 983,7 mètres carrés lorsque la superficie maximale d'un nouveau lot est de 2 500 mètres carrés.

**Identification du site concerné :** L'emplacement visé est situé sur les lots 4 148 783, 4 148 784 et 4 173 765 du cadastre du Québec (matricules 6013-42-2469 et 6013-42-5534) à Brigham.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

#### 2019-341 URBANISME DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2019-0006

**CONSIDÉRANT** la présence des rayons de protection immédiats autour des puits, le lot 4 148 784 n'est pas constructible et donc l'application de la norme de lotissement maximale de 2 500 mètres carrés cause un préjudice sérieux au demandeur:

**CONSIDÉRANT QUE** le lot existant 4 173 765 n'est pas assez grand pour accueillir tous les éléments du projet, notamment la bâtisse principale, deux cours de jeux extérieurs, un stationnement ainsi qu'un bassin de rétention pour la gestion des eaux de surface, le promoteur doit relotir le terrain et donc la norme de lotissement restrictive lui cause un préjudice sérieux;

**CONSIDÉRANT QUE** la norme est trop restrictive par rapport à la superficie requise pour un projet commercial, donc la demande est mineure pour la zone commerciale;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande ne portera pas atteinte à la jouissance des voisins:

CONSIDÉRANT QUE la demande vise une norme de Règlement du lotissement et est conforme aux objectifs du Plan d'urbanisme;

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'accepter la recommandation du C.C.U. concernant l'acceptation de la demande qui a pour but de permettre la création de deux lots ayant des superficies de 4 503,3 mètres carrés et 4 983,7 mètres carrés lorsque la superficie maximale d'un nouveau lot est de 2 500 mètres carrés.

#### 2019-342 URBANISME AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2019-08 - CONCORDANCE – PLAN D'URBANISME ACTIVITÉS MINIÈRES

Avis de motion est donné par Steven Neil de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement numéro 2019-08 modifiant le plan d'urbanisme numéro 06-100. Ce règlement modifie le plan d'urbanisme numéro 06-100 afin d'assurer la conformité au schéma d'aménagement révisé.

4513

#### 2019-343 URBANISME ADOPTION

#### PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2019-08 – CONCORDANCE PLAN D'URBANISME – ACTIVITÉS MINIÈRES

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'adopter le premier projet de règlement numéro 2019-08 modifiant le plan d'urbanisme numéro 06-100 – concordance.

Tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture. Le maire et le directeur général mentionnent l'objet de ce premier projet de règlement et sa portée.

Des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

#### PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-08 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 06-100

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

#### PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

- 1. Le présent règlement modifie le plan d'urbanisme numéro 06-100, notamment afin d'assurer la conformité au schéma d'aménagement révisé, deuxième remplacement de la MRC Brome-Missisquoi, suite à la modification de celui-ci par le règlement 10-0618.
- 2. Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

#### PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

- 3. L'article 6.3 est modifié par l'ajout suivant avant le premier paragraphe.
  - « La grande affectation extraction comprend les activités reliées aux carrières, sablières et autres sites miniers.

Des territoires incompatibles à l'activité minière sont identifiés à la Carte 9 du présent plan d'urbanisme. L'octroi de nouvelles droites d'exploration minière y est interdit. Toutefois, cette interdiction ne vise pas les carrières et les sablières dont le droit aux substances minérales appartient au domaine privé. Le domaine privé correspond à toutes les substances minérales dont le droit n'appartient pas au domaine de l'État, tel qu'établi en vertu de la Loi sur les mines. Via son règlement 10-06-18, la MRC exerce son pouvoir en vertu de l'article 245 de la LAU en identifiant des secteurs comme territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) à son schéma d'aménagement et de développement (SAD). »

4. Le tableau à l'article 7.7.2.2 est modifié par l'ajout de l'objectif et les moyens de mise en œuvre suivants en bas du tableau :

Assurer une cohabitation harmonieuse entre des activités d'extraction et les autres fonctions de l'affectation et limiter des contraintes à l'agriculture.

- cohabitation des activités les autres autres des activités les autres miniers.
  - ❖ Ajouter des dispositions pour encadrer l'implantation d'usages sensibles aux activités minières à proximité des sites miniers.
- 5. La « Carte 9 Territoire incompatible à l'activité minière » est ajoutée au Plan d'urbanisme.

#### **PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES**

- 6. Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au Plan d'urbanisme numéro 06-100.
- 7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À BRIGHAM, CE 3 DÉCEMBRE 2019.

Steven Neil	Pierre Lefebvre
Maire	Directeur général et secrétaire-trésorier

#### 2019-344 URBANISME AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2019-09 - CONCORDANCE – ZONAGE ACTIVITÉS MINIÈRES

Avis de motion est donné par Steven Neil de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement numéro 2019-09 modifiant le règlement sur le zonage 06-101. Ce règlement modifie le règlement de zonage 06-101 afin d'assurer la conformité au schéma d'aménagement révisé.

2019-345 URBANISME ADOPTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2019-09 CONCORDANCE – ZONAGE ACTIVITÉS MINIÈRES

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement d'adopter le premier projet de règlement numéro 2019-09 modifiant le règlement de zonage 06-101 – concordance.

Tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture. Le maire mentionne l'objet de ce premier projet de règlement et sa portée.

Des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

#### PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 06-101

Le Conseil municipal décrète ce qui suit:

#### PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

- 1. Le présent règlement modifie le règlement sur le zonage numéro 06-101, notamment afin d'assurer la conformité au Schéma d'aménagement révisé, deuxième remplacement de la MRC Brome-Missisquoi, suite à la modification de celui-ci par le règlement 10-0618.
- 2. Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

#### PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

- 3. L'annexe A est modifiée comme suit :
  - a) par le remplacement des définitions suivantes :

Carrière	Tout endroit d'où l'on extrait, à ciel ouvert, des substances					
	minérales consolidées, à des fins commerciales ou					
	industrielles ou pour remplir des obligations contractuelles					
	ou pour construire des routes, digues ou barrages, à					
	l'exception des mines d'amiante et de métaux et des					
	excavations et autres travaux effectués en vue d'y établir					
	l'emprise ou les fondations de toute construction ou d'y					
	agrandir un terrain de jeux ou un stationnement.					
Sablière	Tout endroit d'où l'on extrait à ciel ouvert des substances					
	minérales non consolidées, y compris du sable ou du gravier,					
	à partir d'un dépôt naturel, à des fins commerciales ou					
	industrielles ou pour remplir des obligations contractuelles					
	ou pour construire des routes, digues ou barrages, à					
	l'exception des excavations et autres travaux effectués en vue					
	d'y établir l'emprise ou les fondations de toute construction					
	ou d'y agrandir un terrain de jeux ou de stationnement.					

b) par l'ajout des définitions suivantes :

6.4	0 / '1/ / 1 '/ ' 1 '/			
Sites miniers	Sont considérés comme des sites miniers les sites			
	d'exploitation minière, les sites d'exploration minière			
	avancée, les carrières et les sablières présentes sur le			
	territoire de la MRC. Un site d'exploitation minière peut			
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
	être en activité ou être visé par une demande de bail			
	minier ou de bail d'exploitation de substances minérales			
	de surface. Un site en activité est celui pour lequel un			
	droit d'exploitation minière est en vigueur. Les carrières			
	et sablières, qu'elles soient situées en terres privées ou			
	publiques, sont considérées comme des sites			
	ploitation minière.			
Substances	Les substances minérales naturelles, solides, liquides à			
minérales	l'exception de l'eau, gazeuses ainsi que les substances			
	organiques fossilisées.			
Usages	Sont considérés comme des usages sensibles les			
	9			
sensibles aux	, , , , ,			
activités	ou activités institutionnels (écoles, hôpitaux, garderies,			
minières	établissements de soins de santé, etc.) et les activités			
	récréatives (parcs, sentiers, centres de ski, golf, etc.).			

4. Par l'ajout de l'article 191.3 à la suite de l'article 191.2 et se lit comme suit :

### « 191.3 DISPOSITIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS RELIÉES AUX ACTIVITÉS DE CARRIÈRE, SABLIÈRE ET AUX SITES MINIERS

Les carrières et sablières dont les substances minérales appartiennent au domaine privé sont interdites à l'intérieur des repères topographiques locaux et régionaux tels qu'identifiés à l'Annexe B feuillet 2 de 20.

L'implantation de tout nouvel usage sensible à l'activité minière doit respecter les distances minimales suivantes :

Type de site minier	Distance minimale à respecter <sup>1</sup>				
Carrière	600 mètres				
Sablière	150 mètres				
Autre site minier	600 mètres				

(1) La distance minimale à respecter se calcule à partir des limites du lot faisant l'objet d'une autorisation d'exploitation ou de limites du lot où sont sis des infrastructures et bâtiments liées aux activités minières.

Malgré les distances minimales contenues au tableau ci-haut, ces dernières pourront être réduites si une étude, réalisée par un professionnel habilité à le faire, démontre que les nuisances générées par l'activité minière présente (bruits, poussières, vibrations) ne portent pas atteinte à la qualité de vie prévue, à l'approvisionnement en eau potable et que des mesures de mitigation sont proposées, s'il y a lieu, afin de réduire l'impact visuel au minimum.

Nonobstant ce qui précède, les distances minimales à respecter face à un site minier ne s'appliquent pas lorsque l'implantation d'un usage sensible est visée à l'intérieur des limites d'un périmètre d'urbanisation. »

#### PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

5. Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au Règlement sur le zonage numéro 06-101.

6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

#### ADOPTÉ À BRIGHAM, CE 3 DÉCEMBRE 2019.

Steven Neil	Pierre Lefebvre	
Maire	Directeur général et secrétaire-tréso	orie
	2019-346	
	VOIRIE	
Aucun dossier.		
	2019-347	
	EAUX USÉES ET EAU POTABLE	
Aucun dossier.		

# 2019-348 ENVIRONNEMENT AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2019-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 08-03 POURVOYANT À UNE VIDANGE PÉRIODIQUE DES FOSSES SEPTIQUES MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT 2012-06

Avis de motion est donné par Steven Neil de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement numéro 2019-11 modifiant le règlement 08-03 pourvoyant à une vidange périodique des fosses septiques modifié par le règlement 2012-06. L'objet de ce règlement concerne l'imposition de certains frais relatifs à la vidange des fosses septiques et la période desdites vidanges.

2019-349 ENVIRONNEMENT ADOPTION

PROJET DE RÈGLEMENT 2019-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 08-03 POURVOYANT À UNE VIDANGE PÉRIODIQUE DES FOSSES SEPTIQUES MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT 2012-06

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement de déposer le projet de règlement numéro 2019-11 modifiant le règlement numéro 08-03 pourvoyant à une vidange périodique des fosses septiques modifié par le règlement 2012-06.

Le maire fait la lecture de ce projet de règlement, mentionne son objet et sa portée.

Des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

#### PROJET DE RÈGLEMENT 2019-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 08-03 POURVOYANT À UNE VIDANGE PÉRIODIQUE DES FOSSES SEPTIQUES MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT 2012-06

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

#### **ARTICLE 1**

Le règlement numéro 08-03 pourvoyant à une vidange périodique des fosses septiques est modifié par le présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

L'article 13 de ce règlement est modifié par le paragraphe suivant :

« En cas de défaut ou manquement aux obligations mentionnées aux articles 9 et 12 et suite à un deuxième avis écrit, le propriétaire s'expose au paiement d'une compensation additionnelle relative au déplacement supplémentaire de l'entrepreneur. Cette compensation est mentionnée dans le règlement de taxation valide pour l'année où a été constaté ce défaut et imposée l'année subséquente en sus de la compensation régulière. »

#### **ARTICLE 3**

ADOPTÉ À BRIGHAM, ce	2019.				
Steven Neil	Pierre Lefebyre				
Maire	Directeur général et secrétaire-tréso				

#### 2019-350 SÉCURITÉ PUBLIQUE VILLE DE BROMONT – NOUVELLE CASERNE ENTENTE PARTAGE DE COÛT TERRAIN RUE SHEFFORD

**ATTENDU** l'entente tripartite de fourniture de service en matière de sécurité incendie signée le 21 août 2018, entre Bromont, Brigham et la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby;

**ATTENDU** le projet de construction d'une nouvelle caserne incendie, et qu'à cet effet Bromont a fait l'acquisition de terrains sur la rue Shefford d'un montant de 350 000 \$, plus les taxes applicables;

**ATTENDU QUE** la contribution financière réclamée à Brigham représente un montant de 46 045,95 \$;

**ATTENDU** le projet d'entente intervenu relatif à cette contribution et déposé au soutien des présentes;

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement :

- le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d'autoriser le maire, Steve Neil, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Pierre Lefebvre, à signer pour la Municipalité de Brigham l'entente entre la Ville de Bromont et la Municipalité de Brigham concernant la construction d'une nouvelle caserne et la contribution financière de Brigham.

#### 2019-351 LOISIRS ET CULTURE CARTE VÉLO BROME-MISSISQUOI - CONTRAT

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement :

- d'accepter le contrat d'adhésion du Centre Local de Développement (CLD) de Brome-Missisquoi au montant de 860 \$ plus taxes pour 2 ans, soit les saisons 2020-2021 et 2021-2022, pour la carte vélo Brome-Missisquoi suivant le modèle et le format de l'année précédente;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la Municipalité;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2019-352 VARIA

Aucun dossier.

2019-353 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2019-354 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 20 h 28.

Steve Neil Pierre Lefebvre
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM SÉANCE EXTRAORDINAIRE (BUDGET) DU 16 DÉCEMBRE 2019

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le lundi 16 décembre 2019 à 19 h 30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Érables à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Stéphanie Martin-Gauthier, Philippe Dunn, Réjean Racine, Mireille Guay et Gisèle Thériault, sous la présidence du maire, Monsieur Steven Neil.

Assiste également à la réunion : Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Avis de convocation
- **2.** Adoption de l'ordre du jour
- **3.** Adoption du budget 2020
- **4.** Adoption du programme triennal d'immobilisation 2020-2021-2022
- **5.** Période de questions sur le budget et le programme triennal d'immobilisations
- **6.** Levée de l'assemblée

#### 2019-355 AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présente séance a été transmis à tous les membres du conseil et que tous les élus en ont pris connaissance. Un avis public a également été affiché conformément à la loi.

Monsieur Réjean Racine confirme, si tant est que ce soit nécessaire, le dépôt, le 3 décembre dernier au conseil, de sa déclaration d'intérêts pécuniaires annuelle.

#### 2019-356 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté.

#### 2019-357 ADOPTION DU BUDGET 2020

Monsieur Steven Neil, maire, présente le budget 2020.

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'adopter, tel que déposé, le budget de la Municipalité de Brigham pour l'exercice financier 2020 tel que présenté ci-après :

	BUDGET – EXERCICE FINANCIER 2020						
Revenus			2020		2019		Augmentation (%)
Taxes foncières	5		2 027 922	\$	2 007 976	\$	1.0%
Taxes de servic	es		516 672		446 052		15.8%
Paiements tena	ant lieu de taxes		13 788		13 788		0.0%
Transferts			314 417		330 664		-4.9%
Services rendu	S		43 437		43 285		0.4%
Autres revenus	;		131 775		133 636		-1.4%
			3 048 011		2 975 401		2.4%
Charges							
Administration			723 509		704 980		2.6%
Sécurité publiq	ue		494 083		488 410		1.2%
Transport			1 440 168		1 460 305		-1.4%
Hygiène du mil	ieu		576 759		548 371		5.2%
Aménagement	, urbanisme et développe	ement	146 502		217 262		-32.6%
Loisirs et cultur	re		152 833		170 195		-10.2%
Frais de finance	ement		31 381		10 000		213.8%
			3 565 235		3 599 523		-1.0%
Excédent (défi	cit) avant conciliation		(517 224)		(624 122)		
Conciliation à	des fins fiscales						
Amortissemen	t		629 000		586 520		7.2%
Remboursement de capital sur la dette à long terme		(10 000)					
Affectations							
Activités d'inve	stissement		(496 003)		(112 600)		340.5%
Excédent de fonctionnement accumulé non affecté		365 000		162 975			
Excédent de fonctionnement accumulé affecté							
Fonds des parcs et terrains de jeux		7 000					
Fonds de roulement		22 227		(12 773)			
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir							
Excédent (défi	cit) à des fins fiscales		0	\$	0	\$	

Qu'un document explicatif du budget soit publié dans le bulletin d'information municipale et sur le site internet de la Municipalité.

Des copies d'un document explicatif du budget et du programme triennal d'immobilisations ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

#### 2019-358 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020-2021-2022

Monsieur Steven Neil, maire, présente le programme triennal d'immobilisations pour les années 2020-2021-2022.

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement d'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2020-2021-2022 tel que présenté ci-après :

PROJETS	2020		2021		2022	
Amélioration continue -	25 000 \$	FG	15 000 \$	FG	15 000 \$	FG
Bâtiments municipaux	22.222.4		= 000 A		- 000 A	
Remplacement d'équipements de bureau	30 000 \$	FG, FDR	5 000 \$	FG	5 000 \$	FG
et systèmes		FDR				
informatiques						
Amélioration du Parc	40 000 \$	FG,				
Lacroix	10 000 \$	SUB				
Asphaltage rue des			140 000 \$	LT		
Sittelles et Colibris						
Rechargement - rue					30 000 \$	FG,
Cameron						TS
Resurfaçage asphalte -					30 000 \$	FG
des Cèdres						
Resurfaçage asphalte -	110 000 \$	SUB				
Hallé Est et Gaspé						
Resurfaçage asphalte -			385 000 \$	LT		
Nord, des Noyers, des						
Saules, des Bouleaux						
Dábabilitation acabalta	775 000 6	1.7			400,000 6	1.7
Réhabilitation asphalte, rechargement, ponceaux	775 000 \$	LT, SUB			400 000 \$	LT
- Variés - Hallé Ouest,		306				
Hallé Est, Nord						
Réhabilitation asphalte &	845 000 \$	LT	1 910 000 \$	LT,	†	
remplacement de	0 13 000 Ç		1 310 000 φ	SUB,		
ponceaux - Magenta				TS		
Ouest						
Réhabilitation,	255 000 \$	LT	500 000 \$	LT		
pulvérisation asphalte &						
remplacement de						
ponceaux - Choinière						
Rechargement partiel -	195 000 \$					
chemin Choinière		SUB			140,000 €	
Rechargement - chemins Decelles et Fortin					140 000 \$	LT
Remplacement de			160 000 \$	FG,	160 000 \$	FG,
ponceaux variés			100 000 \$	LT	100 000 \$	LT
Remplacement ponceau -					40 000 \$	LT
chemin Grégoire					Ι	
Réhabilitation partielle -					325 000 \$	FG,
chemin Grégoire						LT
Égout domestique rue	40 000 \$	FG	425 000 \$	TS,		
des Sittelles - Hirondelles				LT,		
- Geais bleus - Érables				SUB		
Station d'épuration			145 000 \$	TS,		
Village - rempl. Pompe -				FG,		
Génératrice - Électricité				SUB		
Eau potable - Réseau	800 000 \$					
Secteur Guay -		SUB,				
Traitement et		TS				
alimentation  Rachat d'actifs - Secteur	1 200 000 \$	SUB				
Decelles-Fortin - Entente	1 200 000 \$	308				
MSP						
Hôtel de Ville -			125 000 \$	FG,	1	
Génératrice			120 000 7	SUB		
Réfection du barrage du	75 000 \$	FG, LT				
Moulin						
Éclairage public -	17 100 \$	FG	70 000 \$	FG	1 600 \$	FG
Conversion au LED			,			ĺ
CONTENSION GG ELD	<u> </u>					

AU: Autres sources de financement

FDR: Fonds de roulement

FG: Fonds général FR: Fonds réservé

LT: Emprunt long terme

SUB: Subvention PT: Partenariat TS: Taxe de secteur

Que le programme triennal d'immobilisations soit publié dans le bulletin d'information municipale et sur le site internet de la Municipalité.

Des copies d'un document explicatif du budget et du programme triennal d'immobilisations ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

#### 2019-359 PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE BUDGET ET SUR LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

#### 2019-360 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 19 h 58.

Steven Neil Pierre Lefebvre
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2019

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le lundi 16 décembre 2019 à 19 h 58 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Érables à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Stéphanie Martin-Gauthier, Philippe Dunn, Réjean Racine, Mireille Guay et Gisèle Thériault, sous la présidence du maire, Monsieur Steven Neil.

Assiste également à la réunion : Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Avis de convocation
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation des comptes et transferts
- 4. Adoption du règlement 2019-05 concernant la tarification municipale pour certains biens, activités et services pour l'année 2020
- 5. Adoption du règlement 2019-06 établissant la taxation et des tarifications pour l'année 2020
- 6. Adoption du règlement 2019-07 établissant un programme de revitalisation pour 2020
- 7. Adoption du règlement 2019-10 modifiant le règlement 2018-18 établissant un programme de revitalisation pour l'année 2019
- 8. Adoption du règlement 2019-11 modifiant le règlement 08-03 pourvoyant à une vidange périodique des fosses septiques modifié par le règlement 2012-06
- 9. Décompte provisoire Sintra inc. Pavage du chemin Léger
- Décompte provisoire Excavation Dominic Carey inc. Remplacement de ponceau - Chemin Magenta Est
- 11. Décompte provisoire Les constructions Échos Accessibilité et rénovation à l'Hôtel de Ville
- 12. Décompte final Excavation St-Pierre et Tremblay inc. Réfection du chemin Gaspé
- 13. Décompte final Excavation Dominic Carey inc. Rechargement /Réfection Chemin Lawrence et rue Yves
- 14. Renouvellement contrat de service Aquatech Simo Eaux usées Exploitation des ouvrages d'assainissement
- 15. Contrat de service Aquatech Simo Eau potable Exploitation des ouvrages de traitement et jeux d'eau
- 16. Contrat de services Le Groupe CT (photocopieur)
- 17. Dépôt Rapport annuel relatif au règlement 2018-02 sur la gestion contractuelle
- Commission scolaire du Val-des-Cerfs Plan triennal de répartition / Désaccord
- 19. Période de questions
- 20. Levée de l'assemblée

#### 2019-361 AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présente séance a été transmis à tous les membres du conseil et que tous les élus en ont pris connaissance.

#### 2019-362 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

#### 2019-363 APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant **429 119,64 \$** et d'autoriser la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

<u>Fournisseurs</u>	<u>Description</u>	Montant	
Bell Canada	Factures mensuelles pour le service téléphonique de H-V et CLB	141.34	\$
Hydro-Québec	Factures mensuelles pour consommation d'électricité	2 194.29	
Pitney works	Fourniture de timbres pour recharge de la timbreuse	462.50	
Pitney Bowes	1e trim. 2020 - timbreuse Pitney Bowes	159.98	
Sani-Eco inc.	Service de traitement des matières recyclables pour le mois de novembre  Service d'entretien ménager pour l'Hôtel de Ville,	1 851.10	
Coop du Pays des Vergers	bibliothèque municipale et CLB	667.47	
Sintra inc.	Décomptes progressifs no. 1 et 2 - Pavage chemin Léger	161 145.93	
Les Constructions Echo	Décompte progressif no.2 - projet accessibilité et rénovation Hôtel de Ville	130 754.89	
Excavation Dominic Carey inc.	Décompte progressif no. 1 Rev 01 - Remplacement du ponceau du chemin Magenta Est	120 688.95	
Excavation Dominic Carey inc.	Décompte final - Rechargement et réfection rue Yves et chemin Lawrence	4 271.22	
R.I.G.M.R.B.M.	Service d'élimination des déchets pour le mois de novembre	3 027.91	
SIMO Management inc.	Contrat de service pour le suivi de l'eau potable et eaux usées pour le mois de novembre	3 179.66	
Pierre Lefebvre, DG	Remboursement des frais de déplacement pour formations	411.80	
Sous-total des déboursés		428 957.04 \$	
	Autres déboursés pour approbation:		
	Frais mensuels pour le terminal Interac Desjardins pour le mois de décembre	32.60	
Service aux entreprises		12000	
Desjardins	Frais fixes mensuels	130.00	
Total des déboursés		429 119.64 \$	

2019-364

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-05 CONCERNANT LA TARIFICATION MUNICIPALE POUR CERTAINS BIENS, ACTIVITÉS ET SERVICES POUR L'ANNÉE 2020

**ATTENDU QU**'un avis de motion a été donné à la séance du 3 décembre 2019 sous la minute 2019-329;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé à la séance du 3 décembre 2019;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 2019-05 concernant la tarification municipale pour certains biens, activités et services pour l'année 2020.

Tous les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture. Le maire et le directeur général mentionnent l'objet de ce règlement et sa portée.

Des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-05 CONCERNANT LA TARIFICATION MUNICIPALE POUR CERTAINS BIENS, ACTIVITÉS ET SERVICES POUR L'ANNÉE 2020

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

**ARTICLE 1** Le conseil municipal décrète l'imposition des tarifs suivants pour certains biens, activités et services pour l'année 2020:

#### 1.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 1.1.1 UTILISATION DU TÉLÉCOPIEUR DE LA MUNICIPALITÉ

- Réception ou envoi de feuilles : 0,10 \$ / feuille

#### 1.1.2 <u>UTILISATION DU PHOTOCOPIEUR</u>

Copie en noir et blanc : 0,05 \$ / feuille
Copie couleur : 0,10 \$ / feuille
Numérisation de document : sans frais

#### 1.1.3 <u>UTILISATION DE LA TIMBREUSE</u>

- Timbres Coût des timbres

#### 1.1.4 FRAIS POUR CHÈQUES REFUSÉS

- Frais pour chèque refusé par la banque (provisions insuffisantes, compte fermé, etc.), arrêt de paiement : 45 \$

#### 1.1.5 DIVERS

_	Épinglette	3 \$
_	Chandail	17 \$
_	Casquette	9 \$
_	Drapeau	88 \$
_	DVD ou CD	20 \$
_	Livre 150 ans d'histoire de Brigham	50 \$
_	Bac à recyclage	Coût réel
_	Bac de matières organiques	Coût réel

#### 1.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### 1.2.1 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

1.2.1.1 Lorsque les membres du Service de sécurité incendie de Bromont, Brigham et Saint-Alphonse-de-Granby sont requis pour prévenir ou combattre l'incendie d'un véhicule, le tarif de 1 400 \$ par heure sera perçu de toute personne qui n'habite pas le territoire desservi par le Service de sécurité incendie et qui ne contribue pas autrement au financement de ce service, et ce, peu importe l'équipement utilisé.

Ces tarifs sont payables à la Municipalité de Brigham par le propriétaire du véhicule qu'il ait ou non requis l'intervention du Service de sécurité incendie.

- 1.2.1.2 Aux fins d'application de l'article 1.2.1.1, toute fraction d'heure équivaut à une heure et la durée de l'intervention est calculée à partir de la réception de la demande et se termine lorsque les équipements nécessaires au combat de l'incendie sont de retour au poste de pompier, nettoyés et rangés.
- 1.2.1.3 Lorsque le Service de sécurité incendie a recours à des services spécialisés de toutes sortes, le coût réel de la facture, plus une somme de 15 % à titre de frais administratifs est facturée au propriétaire du bien visé.

#### 1.3 SÉCURITÉ ROUTIÈRE

#### 1.3.1 <u>REMORQUE RADAR</u>

Pour la location de la remorque radar par une autre municipalité :

- 50 \$/jour (minimum 100 \$)

Installation et enlèvement de la remorque radar (si requis) :

- 100 \$

La Municipalité locataire est responsable des bris accidentels ou du vandalisme.

#### 1.4 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

#### 1.4.1 <u>RÉPARATION OU BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'ÉGOUTS</u>

Pour tout branchement au réseau d'égouts ou pour toute réparation (si le propriétaire de l'immeuble concerné est responsable des dommages), les frais inhérents à l'exécution des travaux plus 15 % de frais d'administration sont exigés.

#### 1.5 LOISIRS – ENTENTES INTERMUNICIPALES

#### 1.5.1 LOISIRS VILLE DE GRANBY

Pour l'émission de l'attestation requise aux fins d'accès à la carte-loisir de la Ville de Granby, la Municipalité de Brigham demande à l'usager annuellement:

- 134 \$ plus taxes par détenteur d'une carte loisirs valide au 31-07-2020 selon les modalités de l'entente en vigueur.

#### **ARTICLE 2**

Les présents tarifs seront, selon le cas, exigés de l'usager ou du propriétaire sauf s'il est mentionné autrement dans le présent règlement. Tout montant exigé en vertu du présent règlement et non acquitté après la date d'échéance portera intérêt au taux décrété par le Conseil.

Le présent règlement remplace, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le Règlement numéro 2018-19 concernant la tarification municipale pour certains biens, activités et services pour l'année 2019 dont les dispositions demeurent en vigueur le temps que tous les tarifs exigibles et payables à la Municipalité soient acquittés et que tous les poursuites et litiges découlant dudit règlement soient réglés.

ARTICLE 4 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Brigham, ce \_\_\_\_\_\_\_.

Steven Neil Pierre Lefebvre

Maire Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-365

#### 2019-365 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-06 ÉTABLISSANT LA TAXATION ET LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2020

**ATTENDU QU**'un avis de motion a été donné à la séance du 3 décembre 2019 sous la minute 2019-331;

**ATTENDU QU**'un projet de règlement a été déposé à la séance du 3 décembre 2019;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 2019-06 établissant la taxation et des tarifications pour l'année 2020.

Tous les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture. Le maire et le directeur général mentionnent l'objet de ce règlement, sa portée et les changements par rapport au projet.

Des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-06 ÉTABLISSANT LA TAXATION ET LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2020

**ATTENDU QUE** le Conseil de la Municipalité de Brigham désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales et autres impositions ;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion a été déposé le 3 décembre 2019 sous la minute 2019-331;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseil municipal de la Municipalité de Brigham décrète ce qui suit :

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

Dans le présent règlement, les définitions suivantes s'appliquent :

#### **DÉFINITIONS:**

- « Domaine Brigham » : Tous les immeubles situés en bordure des chemins suivants :
  - Rue Mystic
  - Avenue du Domaine
  - Rue Mario
  - Rue Yves
- « Installation septique » : Construction ou ouvrage destiné à recevoir les eaux provenant d'un cabinet d'aisance combinée ou non aux eaux ménagères, les eaux de la lessiveuse, de l'évier, du lavabo, du bidet, de la baignoire, de la douche ou de tout autre appareil ménager servant à des fins semblables autres que le cabinet d'aisance;
- « Secteur Guay »: Tous les immeubles situés en bordure des chemins suivants et desservis par le réseau d'aqueduc :
  - Rue Guay
  - Chemin Miltimore
  - Rue Desjardins
  - Rue Léandre
  - Chemin Fordyce
  - Rue Pothier
- « Secteur de l'Érablière de l'Artisan » : L'immeuble situé en bordure du chemin suivant et à l'adresse suivante :
  - 396, chemin Hallé Ouest
- « Secteur Lacroix » : Tous les immeubles situés en bordure des chemins suivants, sur les lots suivants et aux adresses suivantes :
  - Rue Lacroix
  - Rue des Sittelles (section située à l'est de la rue des Colibris)
  - 619, avenue des Érables
  - 621, avenue des Érables
  - 102, rue des Colibris
  - 103, rue des Colibris
  - 101, rue des Geais-Bleus
  - 125, rue des Sittelles
- Lots 6 280 015 et 6 280 014 (anciennement les lots 4 148 783, 4 148 784 et 4 173 765)
  - « Secteur Village » : Tous les immeubles situés en bordure des chemins suivants :
    - Avenue des Érables
    - Avenue des Cèdres
    - Avenue des Pins
    - Avenue des Saules
    - Avenue des Bouleaux
    - -Avenue des Noyers

Les dispositions du présent règlement sont également applicables aux propriétaires d'exploitations agricoles enregistrées.

#### **ARTICLE 4**

Pour combler la différence entre les dépenses prévues au budget 2020 et le total des recettes spécifiques ainsi que les recettes basées sur le taux global de taxation, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, pour l'année financière 2020, la taxe et les compensations suivantes :

1. Une taxe foncière générale sur tous les immeubles imposables selon le taux fixé pour chacune des catégories d'immeubles suivantes :

CATÉGORIE	TAUX
1.1 Résiduel (de base)	0,76 \$ par cent dollars (100 \$) d'évaluation
1.2 Immeubles de six logements ou plus	0,76 \$ par cent dollars (100 \$) d'évaluation
1.3 Terrains vagues desservis	0,76 \$ par cent dollars (100 \$) d'évaluation
1.4 Immeubles non résidentiels	0,76 \$ par cent dollars (100 \$) d'évaluation
1.5 Immeubles industriels	0,76 \$ par cent dollars (100 \$) d'évaluation
1.6 Immeubles agricoles	0,76 \$ par cent dollars (100 \$) d'évaluation

- 2.1 Une compensation de 214 \$ pour les collectes et le traitement des matières résiduelles pour chacun des logements situés dans la Municipalité de Brigham, tel qu'il apparaît au rôle d'évaluation en vigueur;
- 2.2 Une compensation de 28 \$ pour chacun des logements situés dans la Municipalité de Brigham, tel qu'il apparaît au rôle d'évaluation en vigueur. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements pour acquitter la somme exigée par la MRC de Brome-Missisquoi pour les écocentres.
- 3. Une compensation de 55 \$ sur tous les immeubles imposables de la Municipalité de Brigham, tel qu'il apparaît au rôle d'évaluation en vigueur. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits immeubles pour acquitter une partie de la somme exigée pour les services de la Sûreté du Québec;
- 4. Une compensation de 27 \$ sur tous les immeubles imposables de la Municipalité de Brigham, tel qu'il apparaît au rôle d'évaluation en vigueur. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits immeubles pour acquitter une partie des contributions exigibles dans le cadre des ententes intermunicipales et de certaines activités en matière de loisirs;

#### COMPENSATIONS POUR LES SERVICES D'ÉGOUT « DOMAINE BRIGHAM »

- 5. Une compensation de 143 \$ pour l'entretien du réseau d'égout pour chaque logement ou local desservi par ledit réseau et situé dans le secteur appelé communément le « Domaine Brigham ». Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements ou locaux;
- 6. Une compensation de 38 \$ pour le service d'assainissement des eaux du réseau d'égout pour chaque logement ou local desservi par ledit service et situé dans le secteur appelé communément « Domaine Brigham ». Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements ou locaux;

#### « SECTEUR LACROIX »

- 7. Une compensation de 143 \$ pour l'entretien du réseau d'égout pour chaque logement ou local desservi par ledit réseau et situé dans le secteur appelé communément le « Secteur Lacroix ». Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements ou locaux;
- 8. Une compensation de 38 \$ pour le service d'assainissement des eaux du réseau d'égout pour chaque logement ou local desservi par la Municipalité de Brigham et situé dans le secteur appelé communément « Secteur Lacroix ». Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements ou locaux;
- 9. Une compensation de 565,50 \$ pour pourvoir au remboursement des deniers engagés en vertu du règlement numéro 2013-08 décrétant un mode de tarification pour le financement de l'installation d'un égout domestique sur une partie de la rue des Sittelles soit pour les immeubles suivants. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements ou locaux :

- 102, rue des Colibris; 6013-12-2804

- 103, rue des Colibris; 6013-12-8404

- 125, rue des Sittelles; 6013-02-9604

- 101, rue des Geais-Bleus; 6013-12-4364

#### « SECTEUR VILLAGE »

- 10. Une compensation de 71 \$ pour l'entretien du réseau d'égout pour chaque logement ou local desservi par ledit réseau et situé dans le secteur appelé communément le « Secteur Village ». Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements ou locaux;
- 11. Une de 254 \$ pour le service d'assainissement des eaux du réseau d'égout pour chaque logement ou local desservi par la Municipalité de Brigham et situé dans le secteur appelé communément « Secteur Village ». Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements ou locaux;

#### « SECTEUR DE L'ÉRABLIÈRE DE L'ARTISAN »

- 12. Une de 143 \$ pour l'entretien du réseau d'égout pour chaque local desservi par ledit réseau et situé dans le secteur appelé le « Secteur de l'Érablière de l'Artisan ». Cette compensation est exigée des propriétaires desdits locaux;
- 13. Une compensation de 273 \$ pour le service d'assainissement des eaux du réseau pour chaque local muni d'un compteur desservi par la Municipalité de Brigham et situé dans le secteur appelé le « Secteur de l'Érablière de l'Artisan » plus un montant de 0,264 \$ / mètre cube pour chaque mètre cube d'eaux usées à traiter, excédant les 300 premiers, au cours d'une même année civile. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits locaux;

#### COMPENSATIONS POUR LES SERVICES D'EAU POTABLE

- 14. Une compensation de 340 \$ pour l'exploitation et l'entretien du réseau d'eau du « Secteur Guay » pour chaque logement desservi par le réseau d'eau potable dudit secteur. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements;
  - 14.1 Une compensation supplémentaire de 50 \$ est exigée des propriétaires d'immeubles qui possèdent une piscine creusée ;
  - 14.2 Une compensation supplémentaire de 25 \$ est exigée des propriétaires d'immeubles qui possèdent une piscine hors terre ;

- 14.3 Une compensation supplémentaire de 10 \$ est exigée des propriétaires d'immeubles qui possèdent un bain à remous appelé communément « Spa »;
- 15. Nonobstant toute disposition contraire, tous les immeubles du « Secteur Guay » étant desservis par un puits privé où la Municipalité de Brigham n'a aucune juridiction, ne sont pas visés par les compensations pour l'exploitation et l'entretien du réseau d'eau potable du « Secteur Guay »;

### COMPENSATIONS POUR LES INSTALLATIONS SEPTIQUES

- 16. Une compensation de 75 \$ à l'égard de chaque immeuble muni d'une fosse septique pour le service de vidanges aux deux ans. Une compensation additionnelle de 75 \$ s'applique pour chaque fosse septique supplémentaire et pour un déplacement supplémentaire de l'entrepreneur, fournisseur du service, suivant le règlement 08-03 modifié par les règlements 2012-06 et 2019-11. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits immeubles;
- 17. Une compensation de 37,50 \$ à l'égard de chaque immeuble muni d'une fosse septique pour le service de vidanges aux 4 ans. Une compensation additionnelle de 37,50 \$ s'applique pour chaque fosse septique supplémentaire. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits immeubles.

COMPENSATIONS
RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-01
MODIFIÉ PAR LA RÉSOLUTION 2019-177
DÉCRÉTANT DES TRAVAUX ET DÉPENSES D'UN MONTANT
DE 360 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 260 000 \$
POUR DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE,
LES RÉNOVATIONS ET L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR QUI EN
DÉCOULENT ET DE RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES
NÉCESSAIRES À LA PÉRENNITÉ DE L'HÔTEL DE VILLE

18. Une compensation de 11,90 \$ sur tous les immeubles (matricules) imposables de la Municipalité de Brigham, tel qu'il apparaît au rôle d'évaluation en vigueur. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits immeubles pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et remboursements en capital des échéances annuelles de l'emprunt suivant le Règlement numéro 2019-01 modifié par la résolution 2019-177 décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 360 000 \$ et un emprunt de 260 000\$ pour des travaux d'accessibilité universelle, les rénovations et l'aménagement intérieur qui en découlent et de rénovations extérieures nécessaires à la pérennité de l'Hôtel de Ville.

#### **ARTICLE 5**

Un droit de 3 % sur la tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$ est imposé lors du transfert de tout immeuble situé sur son territoire tel que défini suivant la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières*, RLRQ, c. D-15.1.

#### **DISPOSITIONS FINALES**

#### **ARTICLE 6**

La taxe foncière générale et les compensations sont, dans tous les cas, exigées du propriétaire des immeubles imposés sauf s'il est mentionné autrement dans le présent règlement.

La taxe foncière générale et les compensations doivent être payées en un versement uniquement. Toutefois, lorsque le total est égal ou supérieur à 300 \$, celles-ci peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en trois versements égaux.

Le versement unique ou le premier versement des taxes foncières municipales doit être effectué au plus tard le trentième jour qui suit l'expédition du compte. Le deuxième versement doit être effectué au plus tard le quatre-vingt-dixième jour qui suit le trentième jour de l'expédition du compte. Le troisième versement doit être effectué au plus tard le quatre-vingt-dixième jour qui suit l'écoulement du délai au cours duquel peut être effectué le deuxième versement.

#### **ARTICLE 8**

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement.

#### **ARTICLE 9**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les soldes impayés de toute créance due à la Municipalité portent intérêt au taux annuel de 14 % à compter du moment où ils deviennent exigibles.

#### **ARTICLE 10**

Le present regiement entre en vigi	ieur conformement a la Loi.
Adopté à Brigham, ce	·
Steven Neil	Pierre Lefebyre
Maire	Directeur général et secrétaire-trésorier

#### 2019-366 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-07 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION POUR L'ANNÉE 2020

**ATTENDU QU**'un avis de motion a été donné à la séance du 3 décembre 2019 sous la minute 2019-333;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé à la séance du 3 décembre 2019;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 2019-07 établissant un programme de revitalisation pour l'année 2020.

Tous les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture. Le maire et le directeur général mentionnent l'objet de ce règlement et sa portée.

Des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-07 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION POUR L'ANNÉE 2020

**ATTENDU QUE** le Conseil désire favoriser l'établissement de nouveaux propriétaires-résidants dans les limites de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a le pouvoir d'instaurer diverses mesures pour favoriser son développement et qu'il est nécessaire d'agir en ce sens pour stimuler l'économie et le développement ;

**ATTENDU QU**'il est d'intérêt public de favoriser la revitalisation de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** la construction d'immeubles entraîne des revenus fiscaux additionnels pour la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été donné à une séance antérieure tenue le 3 décembre 2019, sous la minute numéro 2019-333;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé à la séance du 3 décembre 2019, sous la minute numéro 2019-334;

#### LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

#### **ARTICLE 1** Définitions

Aux fins du présent règlement, les mots ou expressions utilisés ont le sens suivant :

« taxe foncière » signifie toute taxe foncière imposée à l'égard d'un immeuble par la Municipalité indépendamment de l'usage qui en est fait, à l'exception des taxes dites d'améliorations locales, des taxes spéciales, des tarifications, et des taxes de services tels qu'aqueduc ou égouts, enlèvement et traitements des déchets et des matières récupérables ou compostables, et les droits sur les mutations immobilières;

« valeur » signifie la valeur telle que portée au rôle d'évaluation;

#### **DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES**

#### **ARTICLE 2**

Les crédits de taxes prévues au présent règlement s'appliquent dans la mesure où ils ne sont pas déduits de subventions à recevoir d'autres sources.

#### **ARTICLE 3**

Les zones concernées à l'annexe 1 du présent règlement correspondent aux zones déterminées par le Règlement sur le zonage numéro 06-101.

## PROGRAMME DE SUBVENTIONS À LA CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE

#### **ARTICLE 4 Montant de l'aide**

Dans le cadre du programme de revitalisation décrété par le présent règlement, le conseil accorde un crédit de la taxe foncière générale pour toute nouvelle construction, la rénovation ou l'agrandissement d'un immeuble résidentiel :

Résidence unifamiliale, immeuble multifamilial ou immeuble en copropriété :

100 % de la taxe foncière générale pour une période de trois (3) ans à compter de la date d'inscription au rôle d'évaluation foncière;

Dans le cas d'une rénovation ou d'un agrandissement, le crédit de taxes s'applique uniquement sur la valeur ajoutée au rôle d'évaluation foncière (découlant directement des travaux de rénovation ou d'agrandissement), et ce, à compter de la date d'inscription au rôle d'évaluation foncière après la modification, tel que mentionné au « Certificat de l'évaluateur et avis de modification ».

#### ARTICLE 5 Conditions d'admissibilité

Est admissible au crédit de la taxe foncière générale décrétée à l'article 4 du présent règlement, la construction résidentielle qui satisfait aux conditions suivantes :

- a) être un bâtiment comprenant au moins une (1) unité d'habitation résidentielle et ayant une valeur portée au rôle (terrain et bâtiment) égale ou supérieure à :
  - résidence unifamiliale : 150 000 \$
  - immeuble de 2 unités d'habitation et plus : 150 000 \$
  - condominium, par unité d'habitation : 150 000 \$
- b) les travaux de construction du bâtiment ont débuté entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020. Les travaux de construction sont réputés « débutés » lorsque les fondations ont été coulées;
- c) le bâtiment est substantiellement terminé et les travaux réalisés sont conformes à tous les règlements municipaux au plus tard le 31 décembre 2021;
- d) dans le cas d'un immeuble à vocation multiple, seule la partie résidentielle de cet immeuble est admissible au programme de subventions résidentielles;
- e) pour être admissible au programme, l'agrandissement ou la rénovation d'un immeuble existant doit nécessiter un investissement immobilier portable au rôle d'au moins 10 000 \$ et doit respecter les critères prévus au présent règlement;
- f) pour être admissible au programme, un logement résidentiel doit être un lieu où une ou des personnes peuvent habiter l'année durant;
- g) chaque unité d'habitation doit comprendre un minimum de trois (3) pièces et demie, dont une chambre à coucher;
- h) la superficie habitable de chaque unité d'habitation doit être d'un minimum de 50 m2;
- i) la nouvelle construction, l'agrandissement ou la rénovation doit être situé dans un secteur de zones assujetties au présent règlement et présentant les caractéristiques suivantes : la majorité des bâtiments de la zone ont été construits depuis au moins 20 ans et la superficie de cette zone est composée pour moins de 25 % de terrains non bâtis.

Les secteurs de zones assujetties sont indiqués sur la liste des zones concernées et sur les plans des secteurs A et B joints aux présentes, à l'annexe 1, pour en faire partie intégrante.

#### **ARTICLE 6** Attribution du crédit de taxes

Le crédit de taxes est attribué au(x) propriétaire(s) de l'immeuble inscrit au rôle d'évaluation lors de l'émission du crédit.

Pour recevoir son crédit de taxes, le bénéficiaire du programme doit, au préalable, avoir acquitté toutes les sommes dues à la Municipalité, outre celles de l'immeuble concerné.

Le montant du crédit de taxes est soustrait du compte de taxes et ce, à chaque année que dure le programme.

#### PROGRAMME DE SUBVENTIONS COMMERCIALES

#### **ARTICLE 7 Montant des subventions**

Dans le but de favoriser le développement commercial, la Municipalité accorde une subvention pour toute nouvelle construction ou pour des modifications ayant pour objet de compenser l'augmentation des taxes foncières municipales pouvant résulter de la réévaluation des immeubles après la fin des travaux dans le cas suivant :

a) pour la construction, l'agrandissement ou la rénovation d'un établissement commercial nécessitant un investissement immobilier d'au moins 10 000 \$ :

Trois (3) ans de crédit de la taxe foncière générale à compter de la date d'inscription au rôle d'évaluation foncière après la modification, tel que mentionné au « Certificat de l'évaluateur et avis de modification », sur la valeur ajoutée au rôle selon le cas.

#### ARTICLE 8 Conditions d'admissibilité

Dans le cas d'un immeuble à vocation multiple, seule la partie commerciale définie au présent règlement est admissible au programme de subventions commerciales.

Les crédits de taxes prévues au présent article sont attribués par la Municipalité chaque année, aux derniers propriétaires en titre connus, à la condition que toutes les redevances municipales échues à cette date et touchant l'immeuble concerné aient été acquittées.

Est admissible à la subvention prévue à l'article 7, un immeuble commercial qui est situé dans une zone mentionnée à l'annexe 1 du présent règlement.

#### **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

#### <u>ARTICLE 9</u> <u>Conditions de versement de la subvention</u>

Lorsqu'une inscription au rôle relativement à un immeuble pouvant faire l'objet d'une subvention en vertu du présent règlement est contestée, la subvention n'est versée qu'au moment où une décision finale est rendue sur cette contestation.

Pour recevoir toute subvention prévue au présent Programme, le bénéficiaire doit, au préalable, avoir acquitté toutes les sommes dues à la Municipalité outre celles de l'immeuble concerné.

#### ARTICLE 10 Inscription au programme et application du programme

L'émission d'un permis de construction tient lieu d'inscription aux programmes de subventions. L'inscription au présent programme doit avoir lieu avant le 31 décembre 2020.

#### ARTICLE 11 Le présent règlement ne s'applique pas dans les cas suivants :

- a) aux maisons mobiles;
- b) pour la rénovation de quelque immeuble que ce soit, sauf dans la mesure prévue au présent règlement

#### **ARTICLE 12 Invalidité partielle de la réglementation**

Le conseil déclare par la présente qu'il adopte séparément chaque chapitre, section, article, paragraphe, sous-paragraphe et alinéa du présent règlement et si une ou des dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles, les autres continuent de produire des effets.

#### **ARTICLE 13 Préambule**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

#### **ARTICLE 14** Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigue	eur conformément à la Loi.	
Adopté à Brigham, ce	<del>.</del>	
	<del></del>	
Steven Neil	Pierre Lefebvre	
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier		

#### Annexe 1 Municipalité de Brigham Règlement numéro 2019-07 PROGRAMME DE REVITALISATION

#### Liste des zones concernées pour les crédits de taxes

#### Secteur A:

C1-10, C1-15, E-08-A, E-11, FM-38, R1-14, R1-16, R1-17, R1-32, R1-39, R3-12.

#### **Secteur B:**

Zones C1-23, C1-31, I1-34, R1-25, R1-33, R5-24.

Voir les cartes des secteurs joints au présent règlement.

# 2019-367 ADMINISTRATION ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-18 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION POUR L'ANNÉE 2019

**ATTENDU QU**'un avis de motion a été donné à la séance du 3 décembre 2019 sous la minute 2019-335;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé à la séance du 3 décembre 2019;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 2019-10 modifiant le règlement numéro 2018-18 établissant un programme de revitalisation pour l'année 2019.

Tous les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture. Le maire mentionne l'objet de ce règlement, sa portée et les changements par rapport au projet.

Des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

#### RÈGLEMENT 2019-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-18 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION POUR L'ANNÉE 2019

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

#### **ARTICLE 1**

Le règlement numéro 2018-18 établissant un programme de revitalisation pour l'année 2019 est modifié par le présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

L'article 5, paragraphe c) de ce règlement est remplacé par le paragraphe suivant :

« le bâtiment est substantiellement terminé et les travaux réalisés sont conformes à tous les règlements municipaux au plus tard le 31 décembre 2020. »

#### **ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À BRIGHAM, ce	2019.
Steven Neil	Pierre Lefebvre
Maire	Directeur général et secrétaire-trésorier

#### 2019-368 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 08-03 POURVOYANT À UNE VIDANGE PÉRIODIQUE DES FOSSES SEPTIQUES MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT 2012-06

**ATTENDU QU**'un avis de motion a été donné à la séance du 3 décembre 2019 sous la minute 2019-348;

**ATTENDU QU**'un projet de règlement a été déposé à la séance du 3 décembre 2019;

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 2019-11 modifiant le règlement numéro 08-03 pourvoyant à une vidange périodique des fosses septiques modifié par le règlement 2012-06.

Tous les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture. Le maire et le directeur général mentionnent l'objet de ce règlement, sa portée et les changements par rapport au projet.

Des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

#### RÈGLEMENT 2019-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 08-03 POURVOYANT À UNE VIDANGE PÉRIODIQUE DES FOSSES SEPTIQUES MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT 2012-06

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

#### **ARTICLE 1**

Le règlement numéro 08-03 pourvoyant à une vidange périodique des fosses septiques est modifié par le présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

L'article 13 du règlement 08-03 est remplacé par le paragraphe suivant :

« En cas de défaut ou manquement aux obligations mentionnées aux articles 9 et 12 et suite à un deuxième avis écrit, le propriétaire s'expose au paiement d'une compensation additionnelle relative au déplacement supplémentaire de l'entrepreneur. Cette compensation est mentionnée dans le règlement de taxation valide pour l'année où a été constaté ce défaut et imposée l'année subséquente en sus de la compensation régulière. »

#### **ARTICLE 3**

Le presen	t réglement ei	atre en vigue	eur conforme	ment a la loi.
A DADEÉ	) DDICITA	N.C		

ADOPTÉ À BRIGHAM, ce	2019.
Steven Neil	Pierre Lefebvre
Maire	Directeur général et secrétaire-trésorier

#### 2019-369 SINTRA INC. – CHEMIN LÉGER ACCEPTATION PROVISOIRE – DÉCOMPTE PROGRESSIF

ATTENDU la recommandation de la firme Avizo Experts Conseils;

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

d'accepter provisoirement les travaux effectués par l'entreprise Sintra inc. pour le pavage du chemin Léger conformément aux décomptes numéro 1 et 2 datés du 31 octobre et du 10 décembre 2019, et de verser les montants de 157 045,15 \$ et 4 100,76 \$ pour un total de 161 145,93 \$ (taxes incluses) à Sintra inc. tel que recommandé par Avizo Experts Conseils.

4	<b>4540</b>	

#### 2019-370

### EXCAVATION DOMINIC CAREY INC. - CHEMIN MAGENTA EST ACCEPTATION PROVISOIRE – DÉCOMPTE PROGRESSIF

**ATTENDU** la recommandation de la firme Avizo Experts Conseils datée du 10 décembre 2019;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement :

- le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d'accepter provisoirement les travaux effectués par l'entreprise Excavation Dominic Carey inc. pour le remplacement de ponceau du chemin Magenta Est conformément au décompte numéro 1 Rev01, daté du 10 décembre 2019, et de verser le montant de 120 688,95 \$ (taxes incluses) à Excavation Dominic Carey inc. tel que recommandé par Avizo Experts Conseils.

#### 2019-371 LES CONSTRUCTIONS ECHO ACCESSIBILITÉ – RÉNOVATION HÔTEL DE VILLE ACCEPTATION PROVISOIRE - DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 2

**ATTENDU** l'appel d'offres 2019-01 – aménagement de l'Hôtel de Ville, accessibilité;

**CONSIDÉRANT** la demande de paiement du décompte progressif numéro 2 par l'entreprise Les Constructions Echo, pour les travaux d'aménagement et d'accessibilité de l'Hôtel de Ville;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de l'architecte responsable de procéder au paiement suivant le certificat de paiement numéro 2 daté du 10 décembre 2019;

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- le préambule fait partie intégrante des présentes;
- de procéder au paiement du décompte numéro 2 suivant le certificat de paiement numéro 2 au montant de 130 754,89 \$ (taxes incluses) à l'entreprise Les Constructions Echo;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, suivant les modalités décrites au règlement 2019-01 et la résolution 2019-177;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

#### 2019-372 DÉCOMPTE FINAL – EXCAVATION ST-PIERRE ET TREMBLAY INC. - RÉFECTION DU CHEMIN GASPÉ

**ATTENDU** l'appel d'offres 2018-08 – Réfection du chemin de Gaspé;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de l'ingénieur responsable de la surveillance desdits travaux, Monsieur Sébastien Moreau, de la compagnie FNX INNOV de procéder au paiement final daté du 12 décembre 2019;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- de procéder au paiement final au montant de 5 152,35 \$ (taxes incluses) à l'entreprise Excavation St-Pierre et Tremblay inc. dans les délais impartis;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

#### 2019-373 ADMINISTRATION DÉCOMPTE FINAL – EXCAVATION DOMINIC CAREY INC. CHEMIN LAWRENCE ET RUE YVES

**ATTENDU** l'appel d'offres 2018-09 – Rechargement et réfection rue Yves / Rechargement chemin Lawrence;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de l'ingénieur responsable de la surveillance desdits travaux, Monsieur Sébastien Moreau, de la compagnie FNX INNOV de procéder au paiement final daté du 12 décembre 2019;

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- de procéder au paiement final au montant de 4 291,22 \$ (taxes incluses) à l'entreprise Excavation Dominic Carey inc.
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

# 2019-374 EAUX USÉES ET EAU POTABLE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE AQUATECH SIMO - EAUX USÉES EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de services professionnels de l'entreprise Aquatech Simo Management inc., proposition nº 20190865, datée du 3 décembre 2019, soit au montant forfaitaire total de 20 706,00 \$ plus taxes pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 incluant la réponse à 12 alarmes par année;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité (budget 2020) ;

- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2019-375

## CONTRAT DE SERVICE – AQUATECH SIMO – EAU POTABLE EXPLOITATION DES OUVRAGES DE TRAITEMENT ET JEUX D'EAU

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de services professionnels de l'entreprise Aquatech Simo Management inc., proposition no 20190864 Rev1, datée du 12 décembre 2019 soit au montant forfaitaire total de 13 645,10 \$ (10 287 \$+2 668,30 \$+148 \$+541,80 \$) plus taxes, et certains services à taux unitaire ou horaire, pour l'exploitation des ouvrages de traitement et le suivi de la qualité de l'eau potable, incluant l'échantillonnage et analyses, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020.
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité (budget 2020);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2019-376 CONTRAT DE SERVICE – LE GROUPE CT (PHOTOCOPIEUR)

**ATTENDU QUE** la présente résolution abroge la résolution 2019-320 adoptée à la séance du 3 décembre 2019 :

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement :

- Le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d'accepter la nouvelle proposition du 10 décembre 2019, du Groupe CT, concernant les changements de tarifs pour les photocopies pour l'année 2020 soit :

Noir 0,0103 \$ de la copie
 Couleur 0,0800 \$ de la copie

- de financer ces dépenses, nettes de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité (budget courant);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2019-377

#### DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL RELATIF AU RÈGLEMENT 2018-02 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Le directeur général dépose le rapport annuel 2019 relatif au règlement 2018-02 sur la gestion contractuelle.

#### 2019-378 COMMISSION SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION / DÉSACCORD

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, ci-après CSVC, procède actuellement à une consultation relative à son projet de plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles 2020-2023 (ci-après Plan);

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire du Val-des-Cerfs demande à la Municipalité notre opinion ou avis;

**ATTENDU QUE** suivant ledit Plan, l'École Saint-Vincent-Ferrier aurait une capacité d'accueil de 2 classes de maternelle, 11 classes de primaires et 288 élèves;

**ATTENDU QUE** le nombre d'élèves, (315 au lieu de 288 places) et de classes nécessaires ne représente pas la réalité ni les projections de croissance de la population étudiante;

**ATTENDU QUE** cette situation est connue de la CSVC depuis plusieurs années et que malgré tout la CSVC n'a pas soumis un plan d'investissement pour l'école;

**ATTENDU QUE** malgré les démarches et investissements des municipalités impliquées, la CSVC maintient le statu quo;

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- que la Municipalité de Brigham exprime son désaccord relatif au projet de Plan triennal 2020-2023;
- que le directeur général transmette le document « Retour de consultation » en ce sens à la CSVC, aux villes impliquées ainsi qu'à la députée Brome-Missisquoi.

#### 2019-379 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

#### 2019-380 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 20 h 35.

Steven Neil	Pierre Lefebvre
Maire	Directeur général et secrétaire-trésorier